

- ▶ LA MARCHÉ DES SOLIDARITÉS :
UNE DYNAMIQUE...
- ▶ DROIT D'ASILE : L'OFFENSIVE DU POUVOIR
- ▶ CRISE À MAYOTTE



Solidarités



COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édition en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- ☐ 10 numéros + hors séries 30 euros
- ☐ Sans les hors séries 25 euros
- ☐ Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- ☐ En soutien + de 30 euros
- ☐ À l'essai (3 numéros) 5 euros
- ☐ Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o Egégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

• Boulogne : OCLB c/o La
mouette enragée, BP 403 62206
Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr
• Lille : ocllille@gmail.com

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY

ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES

• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@gmail.com

RHÔNE-ALPES

• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net
• Valence :
ocl-valence@riseup.net

SUD-EST

Grasse : ocl.sudest@gmail.com

CONTACTS

Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

SOMMAIRE



ÉDITO ► PAGE 3

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE

- **PAGES 4-5** La marche des solidarités, une dynamique à poursuivre
- **PAGES 6-7** Des foyers de travailleurs immigrés aux résidences sociales, une dégradation silencieuse
- **PAGES 8-9** Solidarité avec les exilés
- **PAGES 110-11** Migrants, l'industrie des camps
- **PAGES 12-14** Offensive sans précédent contre le droit d'asile en France

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **PAGES 15-16** Center park ni ici, ni ailleurs

CONTRE CIGEO ET SON MONDE

- **PAGES 17** Andra dégage !

BIG BROTHER ► PAGES 18 à 19

VERTEMENT ÉCOLO ► PAGE 20

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ► PAGE 21

L'MOUV'MENT ► PAGE 22

CITOYENNISME

- **PAGE S 23-25** A propos du service civique universel
- **PAGE S 25-27** SNU, de l'importance des mythes

QUI SOMMES-NOUS ? ► PAGE 28

COLONIALISME

- **PAGE 29-32** Crise à Mayotte
- **PAGE 33-36** Kanaky, la commune de thio (1984)

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
avril 2018
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé



Vers des lendemains qui chantent ?

Le 22 mars, environ 400 000 personnes étaient dans la rue. Principalement des fonctionnaires et des cheminot-e-s. Les raisons de cette colère naissante : les différents projets gouvernementaux ou décisions visant à une privatisation rampante et la remise en cause du «statut» pour une soi-disant modernisation et une plus grande efficacité, «statut» qui ferait de ceux qui en bénéficient des nantis ! Parmi ces décisions et projets, on trouve la décision de 120 000 suppressions de postes annoncées et à l'augmentation du nombre de contractuels, début de la casse du statut de la fonction publique ; les projets de privatisation et d'abandon de missions de la Fonction Publique dans le cadre du processus Action Publique 2022. Auquel s'ajoute pour les fonctionnaires le projet de remise en cause des instances de dialogues comme les commissions paritaires, les comités techniques, les CHSCT (comme cela est en cours dans le privé).

Pour les cheminot-e-s, c'est le projet de changement du statut juridique de la SNCF ouvrant la possibilité d'une ouverture du capital aux marchés financiers s'accompagnant de la suppression du statut de cheminots pour les nouveaux embauchés qui a mis le feu aux poudres. 37,5 % de grévistes pour cette première journée d'action (chiffre de la SNCF calculé par rapport au nombre total de cheminots qui travaillent ou pas ce jour-là). Cheminot-e-s qui auraient, selon la presse, «*volé la vedette aux enseignants, agents des impôts et autres personnels hospitaliers, dont c'était la journée d'action. Le rêve de fusion a semé la confusion*» (*Le Figaro*). «*La démonstration est ainsi faite : la réforme ferroviaire sera LE sujet de polarisation du printemps*» (*L'Opinion*). Il va donc falloir, comme d'habitude, se méfier (le mot est faible...) de la presse qui ne ratera aucune occasion de nous diviser, de nous monter les uns contre les autres...

Mais quelle va être la suite de ce mouvement ?

Manifester est une chose (bonne !) mais lutter collectivement c'est encore mieux mais plus difficile. Si nous prenons actuellement le monde de l'éducation, nous n'en sommes pas encore aux grèves reconductibles même si, ici ou là, des lycéens, des étudiants tentent de construire un mouvement de la jeunesse scolarisée contre «Parcoursup» et le plan étudiants. Pour l'instant, la mayonnaise a du mal à prendre massivement, certains salariés seraient tentés de se tourner vers les cheminots pour espérer que leur mouvement, seul capable avec le secteur «*énergie*», de bloquer l'économie, puisse, comme en 1995, être un moteur. Mais nous ne sommes plus en 1995, la locomotive n'a plus la même force et il faut arrêter d'attendre que les autres luttent et se mobilisent à notre place. Malgré tout, des grèves reconductibles sont déjà annoncées à partir du 3 avril. Le Pouvoir et la bourgeoisie sont passés à l'attaque comme jamais ; les salariés, les chômeurs, les précaires et la jeunesse ont encore beaucoup de choses à perdre. Mais pour se battre, il faut penser que nous pouvons gagner si nous nous y mettons tous et toutes. Il faut laisser le défaitisme pour de temps meilleurs. Nous perdrons que les combats que nous ne menons pas.

Pour le Pouvoir, s'il est légitime de contester tel ou tel projet, il y a des limites à ne pas dépasser. Il faut séparer le bon grain de l'ivraie, avec grand renfort des forces de répression et un recours à la justice qui a la main de plus lourde comme à Bure (condamnations à de la prison ferme), ou en oubliant les zadistes dans les négociations sur l'avenir des terres rachetées par l'Etat à Notre-Dame-des-Landes (sauf s'ils rentrent dans le moule). Macron et sa bande attaquent aussi sur d'autres fronts. C'est ainsi qu'ils veulent absolument faire baisser le nombre des demandeurs d'asile en France et augmenter le nombre effectif de reconduites à la frontière des déboutés du droit d'asile. L'objectif est clairement énoncé : la France ne laissera entrer sur son territoire que l'élite de l'immigration. Avec un délai de traitement des demandes d'asile raccourci (6 mois contre 1 an actuellement) et une augmentation significative de la durée en rétention administrative (qui était passée de 32 jours à 45 jours sous Sarkozy en 2011 sans que cela ait une incidence sur le nombre d'expulsions). Là, G. Collob propose 90 jours voire 135 jours en cas d'obstruction du migrant à sa reconduite à la frontière ! L'enfermement serait, d'après le pouvoir, la solution pour augmenter le nombre de reconduites à la frontière effectives (voir article pages 12 à 14). Expulsions de «migrants illégaux» est beaucoup plus rapide à Mayotte (dans la journée) et beaucoup plus importantes que sur le reste du territoire français, excepté la Guyane (en moyenne 58 par jour) où un conflit social avec un côté très réactionnaire (lutte contre l'insécurité et l'immigration clandestine) comme principales revendications est en cours depuis mi-février (voir article sur Mayotte pages 29 à 33). Sur ces terrains de la répression (donc des violences policières), de l'immigration, des exilés-e-s, ... la marche des solidarités du 17 mars fut réussie. Elle a permis de remettre sur le devant de la scène des thématiques de lutte importantes, que ce soit les revendications de l'immigration ou la question des violences policières, organisée par les collectifs eux-mêmes (voir article pages 4 et 5).

Et pour terminer, le pouvoir pense toujours à la jeunesse. Après la suspension du service militaire en 1997 (effective depuis fin 2001), s'installe pour l'Etat une période de vide idéologique pour encadrer la jeunesse. Pas pour longtemps, les émeutes des banlieues en 2005, qui vont faire peur aux politiques avec l'instauration de l'état d'urgence dans 24 départements, vont être le point de départ d'une réflexion sur ce par quoi remplacer le service militaire. Cela va déboucher en 2010 à la création d'un service civique encadré par le code du service national. En 2015, ce service civique va devenir universel et pourrait devenir bientôt obligatoire si le service militaire universel obligatoire était remis en place (en 2019 ?)

Le gouvernement a pris l'habitude d'agir de manière autoritaire. Nous devons faire cesser cela !

OCL Reims, le 23 mars 2018





La marche des solidarités, une dynamique à poursuivre

Après le succès de la manifestation où entre 6000 et 10000 personnes se sont regroupées sous un temps incroyablement rigoureux, que va t'il se passer ?



Une marche dans la continuité et dans la rupture

Cette marche s'inscrivait dans une lignée de marches annuelles depuis quelques années maintenant. Elle a lieu entre la journée internationale contre le racisme et la journée internationale contre les violences policières, de façon à lier ces deux thématiques. C'est une marche internationale, il y a eu des manifestations dans plusieurs capitales, comme tous les ans là encore. La première manifestation en France contre les violences policières s'inscrivant dans cette journée avait eu lieu à Poitiers.

Ces dernières années, c'était une «marche pour la justice et la dignité», cette année c'était une «marche des solidarités». Ce changement n'est pas qu'un changement de nom. La volonté, comme tous les ans d'ailleurs, est de construire un mouvement dans la durée. Mais cette année, pas de course aux personnalités et aux médias, pas de concert. La volonté était de se baser réellement sur les collectifs de lutte des premier-es concerné-es. Déjà, la marche n'était pas centrée que sur les violences policières mais organisée autour de trois pôles, collectifs de victimes de violences policières, collectifs de sans-papiers (et donc de migrants), collectifs de l'immigration (les foyers). Les signataires ne pouvaient être que ce type de collectifs. Il y a eu peu de conférences de presse, mais des assemblées de mobilisation auxquelles les médias n'étaient pas

spécialement conviés. L'idée était que la campagne pour la marche devait relayer les mobilisations existantes sur le sujet et permettre de créer un réseau réel de ce type de luttes. Ce qui a été réussi, notamment avec la participation active du collectif de migrants occupant l'université de Saint Denis.

Les réunions de préparation de la marche étaient aussi d'une teneur différente de l'année précédente. L'enjeu n'était pas un enjeu d'égos ou de recherche de légitimité d'une représentation. Beaucoup de participants étaient mandatés par leurs collectifs et ne pouvaient donc pas toujours donner de réponses immédiates. Des collectifs de traditions de mobilisation et politiques différentes ont appris à travailler ensemble, pas forcément sans heurts, mais dans une réelle perspective unitaire. Une perspective unitaire au sens réel du terme : il ne s'agissait pas de modifier des revendications qui émanaient des différents collectifs, elles étaient intouchables et surtout pas pour plaire à qui que ce soit, mais de voir comment avancer ensemble. Evidemment, du coup, très peu d'organisations ont soutenu la marche.

On peut donc considérer que la manifestation a été un succès réel. Les plusieurs milliers de personnes, ce ne sont pas seulement plusieurs milliers de personnes qui ont bravé la neige et le froid. Ce sont plusieurs milliers de personnes pour une manifestation complètement auto-organisée, sur des mots d'ordre plutôt maximalistes (armement de la police, liberté d'installa-

tion et pas seulement de circulation, destruction des prisons...). Il faut noter la présence importante des collectifs de sans-papiers, mais aussi des luttes anti-coloniales et anti-répression. Le collectif a été capable de négocier un trajet correct et d'imposer qu'il n'y ait ni fouilles ni contrôles d'identité. Ça n'a pas été respecté par les flics mais lorsque les manifestants s'en sont aperçus, ils ont dû laisser tomber. Ceci montre que malgré les mesures sécuritaires, on peut manifester sans le parapluie des grandes organisations.

Les perspectives

Concentré sur la manifestation, ce collectif à la composition variée a éludé la principale question : que faire après la manifestation, même si l'idée qu'elle n'était qu'un point de départ pour une suite était dans les esprits. Il est notable de dire que, depuis 2011 et la mise en place en France de la journée mondiale des violences policières, tous les collectifs ont expliqué qu'il s'agissait d'un premier pas vers une coordination plus large. Or, à l'heure qu'il est, il n'existe pas encore une coordination à la hauteur des crimes qui jalonnent l'histoire des pandores français. Il s'agit donc d'être humble et de ne pas crier trop vite à l'unité. Ces luttes rencontrent de multiples difficultés, humaines et politiques, et ajouter la question des sans papiers n'est pas pour faciliter l'organisation, et ce même si ce choix est politiquement pertinent.



Cette année par contre, il y a quelques raisons d'être positifs.

D'abord, toutes les personnes moteurs de l'organisation ont décidé de perpétuer la dynamique. C'est un élément important, personne n'était ici pour se faire une promotion, ou pour un coup d'un jour. C'est un point important et cela n'a pas toujours été le cas. Autre bon point : l'organisation où la bienveillance était de mise. Les débats politiques, et parfois les désaccords, ont été surmontés et dépassés à travers les débats et le consensus. Chaque parole était écoutée et apportait du fond politique... Enfin, les personnes investies dans chacune des luttes ont visiblement apprécié de compter sur d'autres luttes. Ensemble on est plus fort !

La suite reste en grande partie à construire mais nous nous orientons vers une assemblée de lutte, assemblée articulée autour des questions de racisme d'état et/ou des violences policières. Une assemblée de lutte qui se verra souple et adaptée à l'intervention sur les luttes en région parisienne. L'idée générale est toujours de conserver l'autonomie des collectifs tout en essayant de travailler collectivement. Tâche ardue.

Pour le moment, trois propositions sont sur la table. Les collectifs des victimes des violences souhaiteraient lancer une campagne sur l'impunité de la police et notamment les techniques assassines de piégeage, avec peut-être une échéance en juin. Dans l'immédiat, il y a aussi une autre urgence, la lutte pour le retrait du nouveau projet de loi asile-immigration, contre lequel l'opposition est pour le moment plutôt tiède alors que ce projet franchit quelques lignes rouges (cf. article dans ce numéro). C'est dans cette perspective que des gens doivent participer à la coordination appelée à Lyon par les occupants sans-papiers. Reste une question pas si simple : comment articuler ces deux types de combats. Une assemblée de lutte devrait permettre de discuter des questions de fonds un peu plus tranquillement, sans être pris par les urgences techniques.

En résumé, une marche réussie, qui a permis de remettre sur le devant de la scène des thématiques de lutte importantes, que ce soit les revendications de l'immigration ou la question des violences policières, organisée par les collectifs eux-mêmes. Et des perspectives intéressantes, même si ce type de réseau est toujours difficile à construire. Mais c'est la seule voie possible.

OCL Paris



SOLIDARITÉ !

Solidarité avec les victimes des violences policières

Depuis des années, la police tue en France. L'immense majorité des victimes sont des jeunes d'origine immigrée dans les quartiers populaires, des roms, des détenus, enfin il y a un mort pour avoir manifesté. Et nous ne parlons pas des blessés graves, beaucoup plus nombreux, notamment lors des manifestations. La police a toujours bénéficié de l'impunité depuis qu'elle existe. Mais son équipement est de plus en plus lourd, son armement de plus en plus sophistiqué. C'est maintenant avec des armes de guerre (flash ball notamment) qu'elle tire sur des enfants. De l'humiliation ordinaire des contrôles d'identité quotidiens à la violence des courses poursuites, des fouilles systématiques à l'usage massif de gaz lacrymogènes, c'est un climat de peur qu'on fait peser sur une partie de la population, la population désignée à la vindicte raciste, et sur tous ceux qui osent protester. Des techniques et des armes sont testées sur les uns puis utilisées sur les autres. C'est maintenant la BAC, forte de son expérience dans les banlieues, qui intervient dans les manifestations depuis la loi travail. C'est pourquoi la solidarité entre toutes les victimes des violences policières est importante, c'est pourquoi chacun de nous est concerné par cette violence qui vise à faire courber la tête à tous.

Solidarité avec les sans-papiers

Comment penser que nous pourrions conserver des droits notamment sociaux si une partie de la population se trouve sans droits et donc contrainte d'accepter les pires conditions de travail et de salaire. De la chasse aux migrants aux lois travail, il y a une continuité. Ce qui se passe avec les migrants atteint un degré d'inhumanité inouï et l'accepter, c'est accepter que des êtres humains soient traités pire que des animaux au motif que l'intérêt national serait menacé. C'est donc accepter potentiellement que nous soyons traités comme tels. C'est aussi une intimidation de l'ensemble des sans-papiers, une façon de leur montrer ce qui peut leur arriver s'ils sortent de l'ombre. Et c'est une intimidation de l'ensemble de l'immigration sur qui chaque nouvelle loi fait peser une plus grande menace de perte de ses papiers. Ne pas réagir, c'est accepter qu'une partie importante de la classe des exploités soit potentiellement hors-la-loi, soit traitée comme des parias. Rester passif se payera cher pour tous, immigrés ou non, quelle que soit l'origine. Il y a aussi une continuité entre la chasse aux sans-papiers et le racisme d'État. Tant que ceux-ci seront pourchassés, les contrôles au faciès seront justifiés.

L'anti-racisme, une dimension importante des luttes sociales

Diviser pour mieux régner est un grand classique connu de tous, et le racisme a toujours été un moyen de division très efficace. Oui, une partie d'entre nous est victime de discriminations, une partie d'entre nous subit des humiliations, policières notamment, quotidiennes. Ce n'est pas parce que nous nous sentons égaux que la société nous met dans une position égale. Oui, une partie des exploités est privée de droits, subit des conditions de travail plus dures, a des salaires plus faibles, oui, une partie de la population est reléguée sur certaines portions de territoire. En ce moment, l'offensive patronale est à son comble, du point de vue des lois et mesures qui nous tombent dessus, du point de vue de la destruction de l'ensemble des services publics et des acquis sociaux, comme du point de vue de l'idéologie. Nous avons besoin de toutes nos forces pour résister. Nier l'oppression spécifique dont est victime une partie d'entre nous ne peut que nous affaiblir. Lutter contre cette oppression sous tous ses aspects et dans tous les domaines est une dimension indispensable de notre résistance.

OCL Paris, le 17 mars 2018
oclidf@riseup.net



Des foyers de travailleurs immigrés aux résidences sociales, une dégradation silencieuse

Depuis des années, petit à petit, les anciens foyers de travailleurs immigrés sont inexorablement transformés en résidences sociales. Qu'est-ce que ça change pour leurs habitants ?

Les foyers de travailleurs immigrés

Les foyers de travailleurs immigrés soit avaient été construits pour «accueillir» l'immigration à laquelle on faisait massivement appel, soit résultaient de la transformation de logements de «marchands de sommeil», soient étaient carrément de marchands de sommeil. Les conditions d'habitation y étaient très dures, chambres à plusieurs, jusqu'à 16 parfois, sanitaires réduits, surpeuplement, chauffage voire eau chaude aléatoires, espaces collectifs insuffisants... Ils étaient gérés par des associations (les plus connues à part la SONACOTRA transformée depuis longtemps, l'AFTAM, Soundiata, l'AS-SOTRAF...). Ils étaient partiellement financés par le FAS. Le loyer pouvait paraître très bon marché au regard des loyers parisiens, mais était par contre très cher au mètre carré. Les résidents n'y ont pas les mêmes droits que les locataires. De nombreuses grèves de loyer, soit pour l'amélioration des conditions de vie, soit pour contester des hausses y ont eu lieu, particulièrement dans les années 70-80. Petit à petit, ces foyers sont rénovés, souvent suite aux revendications des résidents, mais en même temps, ils sont transformés en résidences sociales. On pourrait croire qu'il s'agit d'une amélioration. En réalité, il s'agit d'une expulsion silen-

cieuse et d'un renforcement de l'arbitraire.

Interdiction de toute vie privée

La convention européenne des droits de l'homme interdit toute violation de la vie privée du domicile et de la correspondance. Le code de la construction et de l'habitation le confirme. Il précise que «le gestionnaire ne peut accéder au local privatif du résident qu'à la condition d'en avoir fait la demande préalable» sauf en cas d'urgence motivée par la sécurité. Il indique bien que les règlements intérieurs qui précisent le contraire sont réputés non écrits. Or plusieurs règlements précisent le contraire, interdisent aux résidents de changer leurs serrures... Certains foyers ont d'ailleurs eu comme action collective de changer toutes les serrures, d'autres ont entamé des actions juridiques.

Et pourquoi donc fait-on intrusion dans leur chambre ? Premier motif, bien sûr, la chasse aux sans-papiers. Les résidents revendiquent à juste titre le droit de recevoir leurs proches comme partie intégrante du droit à la vie familiale et privée. Les résidences sociales, elles, l'interdisent. Deuxième motif, les résidents africains ont pour habitude de partir plusieurs mois au pays quand ils partent en vacances en négociant au travail de ne pas partir tous les ans, et quand on voit le prix des billets, on comprend. Traditionnellement, dans les foyers, on se trouve un remplaçant pour son lit qui paye la redevance pendant la durée du séjour, et les gestionnaires fermaient généralement les yeux, ça leur permettait de toucher le loyer. Les règlements des résidences sociales l'interdisent, et obligent à déclarer une absence prolongée, ce qui est là encore une intrusion dans la vie privée. Depuis quand doit-on demander à son propriétaire l'autorisation de partir en vacances ? A la clef, si on trouve une personne, un matelas supplémentaire ou qu'on prouve l'absence de plus d'une semaine : une procédure d'expulsion du foyer.

La casse de toute vie collective

Abusivement qualifiés de célibataires, les résidents sont très souvent

des hommes mariés qui n'ont pas fait le choix de faire venir leur famille ou qui n'ont pas réussi à obtenir le regroupement familial. Le choix du foyer, c'est le choix d'une vie très inconfortable ici pour envoyer plus d'argent là-bas. Ce choix n'est pas seulement individuel. Les immigrés sont les acteurs majeurs du développement de leur pays d'origine, en réalité les seuls sur le terrain. Les associations villageoises financent depuis des décennies des écoles, des dispensaires, des systèmes d'irrigation,

Les Coordinations des délégués ADOMA et AFTAM-COALLIA, les délégués des foyers ADEF et LERICHE-MONT, le COPAF appellent à la MARCHÉ DES SOLIDARITES, samedi 17 mars 2018 à 14h, Place de l'Opéra

Nous manifesterons pour L'ÉGALITÉ DES DROITS dans les foyers, le logement, le travail, les quartiers, les écoles, pour la retraite, devant les impôts, la santé...

- **Droit à la vie privée pleine et entière**, droit d'héberger qui on veut quand on veut, droit de changer sa clef, **contre les «résidences sociales - machines à expulser les travailleurs immigrés»** soit pour hébergement d'un membre de la famille, soit pour dettes de loyer:

- **Droit au maintien et à la co-gestion de la vie collective**: salles de réunion en nombre et de taille suffisante pour la diversité de leurs fonctions, cuisines collectives partout où elles sont demandées, **contre les «résidences sociales - machines à broyer la vie collective des immigrés»**

- **Pouvoirs renforcés pour les délégués et les comités de résidents**, égalité des droits avec les amicales de locataires dans le logement de droit commun, concertation obligatoire sur tout ce qui concerne la gestion de la vie collective et les programmes de réhabilitation.

- **Pour la fin de TOUTES LES DISCRIMINATIONS !**

Et nous manifesterons aussi, bien sûr,

- **contre les violences policières,**
- **contre le racisme d'État,**
- **pour la régularisation de tous les sans-papiers,**
- **pour un accueil digne et amical de tous les migrant.e.s et réfugié.e.s**



des équipements solaires, des mosquées, des coopératives d'achat... Pour ce faire, elles ont besoin de lieux de réunions. De fait, les réunions aux foyers réunissent les résidents et leurs compatriotes engagés dans des associations qui habitent avec leurs familles en logements «ordinaires». Ce sont aussi des lieux de réunion des associations villageoises de femmes. Les foyers sont aussi un lieu de solidarité en ce qui concerne la nourriture. Ils préparent collectivement leurs repas africains pour lesquels un système de cotisation est organisé. Outre une économie non négligeable, cela permet à ceux qui ont des horaires très contraints (nettoyeurs dans les bureaux, 3x8, etc.) de pouvoir trouver un repas à leur retour du travail quelle que soit l'heure. Cela permet aussi d'exercer la solidarité : ceux qui sont sans revenus sont nourris collectivement. Les foyers sont aussi des lieux de transmission culturelle pour les familles installées ici. Ils ont donc impérativement besoin de lieux collectifs : cuisines, salles de réunion, salles de prières.

C'est à ces lieux collectifs que les organismes de résidences sociales s'attaquent dès qu'ils reprennent la gestion d'un foyer. Et en premier lieu, les cuisines. Le code de la construction et de l'habitation prévoit dans son annexe 3 : «En tout état de cause, un service de cuisine collective dans un foyer de travailleurs migrants transformé en résidence sociale n'est à envisager que dans le cas où existe déjà un service de cuisine collective informelle. Lorsqu'un service de cuisine collective est prévu par le projet social, il convient d'en prévoir les modalités de fonctionnement par voie de convention formellement constituée avec un gestionnaire qui sera alors juridiquement responsable de ce service». Cela veut dire passer par une association de gestion reconnue. Le plus souvent, l'activité de cuisine devient «chantier d'insertion» ou «entreprise d'insertion» ce qui, par le biais des contrats de formation, permet d'avoir au moins la moitié du personnel payé par l'État. Sinon, pour sortir un plat à un prix que les résidents peuvent accepter devient impossible. Le résultat : les comités de résidents et les délégués perdent toute influence sur la politique de gestion de la cuisine qui devient une «entreprise» autonome.

La transformation en résidence sociale désorganise complètement la vie sociale des résidents. Les lieux collectifs deviennent très réduits, les salles de prière sont attaquées et fermées, aucun espace n'est suffisant pour faire une Assemblée générale. Les chambres comportent moins de lits (ce qui n'est pas dommage...) mais du coup chaque résident est isolé dans sa chambre, ce qui rend l'organisation revendicative et



pour le développement très compliquée.

Une redevance opaque

Dans la redevance sont comprises un loyer, des charges et des prestations. Déjà, le détail devrait être fait sur la facture et les résidents ont les plus grandes difficultés à les obtenir. Généralement, seul le total est indiqué. Par exemple, il y a souvent une somme pour l'amortissement du mobilier, or on fait payer les résidents lorsqu'un meuble est abîmé. Ils payent donc deux fois. D'autres gestionnaires ont imposé des compteurs d'eau individuels avec un forfait moyen et un supplément très cher si on consomme plus d'eau. Il est prévu dans la redevance le financement des travaux d'entretien et de réparation. Quand on voit l'état de certains foyers, on se demande dans quelles poches ces sommes ont atterri... Les tarifs des «prestations» sont assez fantaisistes, variables d'un foyer à l'autre quand les résidents arrivent enfin à obtenir le décompte, conformément à la loi.

Expulser les immigrés pour loger les «cas sociaux»

Dans un foyer de travailleurs immigrés, lorsqu'un immigré partait, il était remplacé par un autre immigré. Le plus souvent, c'était négocié avec le gestionnaire, et le partant présentait un suivant, généralement de sa famille ou de son village, capable de payer la redevance. Dans les résidences sociales, il en est autrement. Ce sont les financeurs et/ou la préfecture qui décident des attributions. Une résidence sociale est destinée aux «personnes éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent, indépendant, et de s'y maintenir». En clair ? Dans plusieurs rénova-

tions, seules une partie des chambres sont de la taille prévue pour les immigrés. Les conventions prévoient l'accueil de familles ou de personnes en difficulté. Soyons plus clairs. On expulse les immigrés pour les remplacer par des personnes prises en charge par les services sociaux. Bien sûr, les résidents sont pour un logement pour tous. Mais personne n'accepterait de perdre son logement pour que d'autres soient logés. Il faut de plus s'imaginer dans le contexte de promiscuité des foyers ce que ça signifie en terme de vie quotidienne pour des travailleurs aux horaires lourds et aux conditions d'emploi particulièrement pénibles que d'assumer ce type de voisinage. Et c'est tout bénéf pour l'état : les logements sont déjà financés, pas de dépense de travailleurs sociaux ou d'accompagnement, on laisse les résidents s'en charger...

On l'aura compris, la politique envers les foyers est tout à fait cohérente avec la politique envers l'immigration. Renforcer l'arbitraire et améliorer l'efficacité de la chasse aux sans-papiers. Supprimer les possibilités d'organisation collective et d'entraide. Rendre les immigrés invisibles et les expulser progressivement.

Sylvie





Solidarité avec les exilé-e-s

Le «avec» de ce titre est important comme nous allons le voir à travers 2 exemples de solidarités sur la ville de Reims, celle exprimée envers des réfugiés qui attendent (souvent des mois) que l'Etat français les accueille comme la loi le prévoit et celle exprimée envers des mineurs isolés étrangers (MIE) refoulés ou pris en charge jusqu'à leur 18 ans par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de la Marne.



Un peu de politique

Commençons par essayer de donner une définition générale de la solidarité. C'est un lien social d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes ainsi tenues au bien-être des autres, généralement des membres d'un même groupe liés par une communauté de destin (famille/s, village/s, profession/s, entreprise/s, nation/s, etc.). C'est donc une notion de mutualité, de réciprocité et d'échange. Nous connaissons bien la solidarité de classe qui s'exprime envers les luttes sur le terrain économique et qui peut s'exprimer par un soutien financier, une contribution à la circulation des infos et de la parole de ceux et celles qui luttent et mieux, si c'est possible, en luttant nous-mêmes là où nous nous faisons exploiter. Une autre solidarité bien connue dans nos milieux militants, la solidarité internationale envers un peuple se faisant massacrer (actuellement les Kurdes de Syrie et les Palestiniens pour ne prendre que 2 exemples les plus criants) pouvant être porteur d'un projet de société dans lequel nous pouvons nous reconnaître, cette solidarité pouvant aller jusqu'à rejoindre sur le terrain ceux et celles qui se battent les armes à la main.

Un autre type de solidarité c'est celle qui s'exprime envers les réfugié-e-s qui fuient pour x raisons leur pays d'origine. Notre base politique dans laquelle nous nous reconnaissons (et qui est loin d'être partagée par ceux et celles qui interviennent en solidarité) est la liberté de circulation et d'installation de tous les êtres humains et dans notre société «des papiers pour toutes et tous». C'est ainsi que nous bannissons les adjectifs que l'Etat et ses supplétifs accolent au terme «réfugié-e-s» à savoir «économiques», «politiques», «climatiques», ... «méritants», ...

destinés à en faire le tri ! Nous pouvons malheureusement affirmer que les partisans du tri, entre supposés «mauvais» et «bons» immigrés ne sont pas l'apanage de l'Etat, des partisans de sa politique mais peut être aussi présents parmi les soutiens.

Plus généralement, le mot solidarité est souvent utilisé comme un substitut de notions idéologiquement connotées, telle que la charité religieuse (toutes religions confondues), aumône ou assistance, et sans référence au sens initial de la définition donnée plus haut.

«Bienvenue dans nos Maisons Solidaires» ?

Courant 2016, des premières tentes rudimentaires de réfugié-e-s sont apparues à Reims à proximité du CADA, 1^{ère} étape obligée des exilé-e-s pour obtenir un rendez-vous en préfecture afin d'y déposer une demande d'asile. Ce délaissement peut durer plusieurs mois sans qu'aucun hébergement ne soit prévu avant que la demande d'asile soit prise en compte par l'OFPPA. Ces réfugié-e-s viennent majoritairement d'Albanie, d'Europe de l'Est (Arménie, Géorgie, ...) et d'Afrique Noire. Il s'agit d'individus isolés ou de famille avec ou sans enfant, ce qui pose pour eux et elles, diverses difficultés de survie quotidienne et de cohabitation, sans oublier qu'il existe de fait une certaine rotation liée au passage ou non dans un hébergement proposé par l'OFII, dans un délai plus ou moins long, avec perpétuellement de nouveaux et nouvelles arrivant-e-s.

La mairie de Reims, la métropole et les organismes logeurs refusent de réquisitionner des appartements vides pour autant nombreux dans cette ZUP. La police va même plusieurs fois enlever ces tentes qui font «désordre». Une solidarité matérielle s'organise et un collectif se crée. Rapidement, se pose un problème politique. Face à cette situation, 2 stratégies s'opposent même si les frontières entre les 2 sont confuses et mouvantes. Il y a ceux et celles qui veulent avec les réfugié-e-s créer un rapport de force suffisant pour faire céder les autorités quant à l'obtention d'un accueil digne de ce nom : c'est ainsi qu'un terrain du campus de la fac de lettres situé à proximité sera occupé après un énième déménagement des tentes, suivi d'une manifestation d'étudiants et de soutiens devant la sous-pré-

fecture exigeant un accueil concret de ces familles, le tout aboutissant à des places en CADA, d'autres en hôtels et d'autres en CHRS. Il y a aussi ceux et celles qui ne veulent surtout pas gêner l'Etat, encore moins la municipalité, en menant des actions inconsidérées qui ne peuvent paraître-il que nuire aux réfugié-e-s. On retrouve parmi ces bénis oui-oui, des associations et individus liés aux églises chrétiennes de la ville dont certaines ont une existence nationale (comme la société St Vincent de Paul, Pax Christie, ACAT, etc.). La solidarité matérielle est organisée par un collectif, le «Collectif 51» regroupant tous celles et ceux désirant s'y investir. A l'approche de l'hiver et des difficultés sanitaires (parfois très graves) de certain-e-s exilé-e-s dont des enfants en bas âge, il faut bien se rendre compte que les tentes qui ont fait progressivement leur réapparition avec de nouveaux/elles arrivant-es sont inadéquates, qu'il faut absolument trouver un hébergement «en dur». L'idée de l'ouverture de squats germe depuis des mois, un lieu est repéré et est même préparé. La décision d'ouvrir ce squat est prise dans une réunion où les bénis oui-oui sont curieusement absents. La veille de son ouverture, tombe du ciel, comme par enchantement, un promoteur mettant 2 grandes maisons lui appartenant à disposition du collectif pouvant héberger une bonne cinquantaine de personnes. Le projet de squat est donc abandonné.

La cohabitation dans ces maisons fut dès le départ difficile, des échauffourées eurent lieu où il fallut exclure quelques personnes pour la sécurité de tous et toutes. Pour résoudre ces réels problèmes, c'est alors que germa dans l'esprit de plusieurs bénévoles la rédaction d'un règlement de vie des Maisons Solidaires. Les motivations de ces bénévoles sont diverses. «Les uns parce que la situation d'interlocuteurs privilégiés des édiles l'exigeait pour des raisons diplomatiques (le pôle financier-chrétien pour être clair), les autres pour des raisons plus obscures et probablement liées à des travers sadomasochistes plus ou moins avérés et les autres probablement par déformation professionnelle (profs, éducateurs, ...)» (1). Ce qui est incroyable c'est que la majorité de ces bénévoles va considérer qu'il est hors de question de faire participer les réfugiés à l'élaboration de ce règlement de vie ! Par contre, ils serviront le café aux bénévoles pendant que ceux-ci discuteront des amendements du

(1) extrait d'un pamphlet circulant à Reims sous le manteau



règlement. Ce règlement doit être signé par les hébergé-e-s et est une suite d'ordre impératifs dont je vous donne quelques exemples :

- «Nous vous demandons de vous laver quotidiennement» !
- «Les repas du soir doivent être pris entre 19h et 20h30»
- «Les visites de personnes de l'extérieur doivent être soumises à la demande de nos bénévoles» !
- «L'alcool est interdit, sauf occasions exceptionnelles et avec l'accord des bénévoles» ! mais le règlement ne dit pas que les bénévoles peuvent picoler dans ces maisons. C'est normal puisqu'il s'agit de leurs Maisons Solidaires !
- Etc. !

Ce règlement se termine par un impératif : « Il est impératif d'appeler le 115 tous les jours afin de pouvoir bénéficier d'une solution d'hébergement pérenne » ! Hé oui, il n'est pas question pour ces réfugiés de s'incruster dans « nos » Maisons Solidaires. « Le non-respect de ces principes entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion totale et définitive de nos Maisons Solidaires ! ». Ce règlement est une copie de règlements intérieurs des structures d'accueil institutionnelles réservées aux mineurs, et ce n'est pas un hasard si la première moulture fut proposée par une éducatrice spécialisée.

«En résumé, on retrouve une structure quasi néo-coloniale, avec des Citoyens plénipotentiaires et des Sujets d'un propre centre de rétention déguisé en maison solidaire. Leurs motivations sont de leur donner accès à la propreté (ils ont tendance à ne pas bien se laver !) à découvrir la richesse culturelle de notre pays (sortie au stade de Reims ou au Manège...) à parler enfin proprement la langue de Molière (ils utilisent obstinément des dialectes trop bizarres)... ». (1) Notons que ce rapport que l'on peut effectivement qualifier de néo-colonial a pour caractéristique de ne pas être porté que par des « Blancs » puisqu'on y retrouve aussi des personnes issues de l'immigration maghrébine, de religion musulmane ou non !

Comité «Denko Sissoko, ne tournons pas la page»

En janvier 2017, le corps d'un jeune malien est découvert au pied d'un vieil immeuble de Châlons en Champagne (préfecture de la Marne située à une cinquantaine de kilomètres de Reims) qui abrite entre autres le Service d'Accueil des Mineurs Isolés Étrangers (MIE). Ce SAMIE est un service d'une association « La Sauvegarde » de la Marne qui a obtenu du Département de la Marne la gestion de l'accueil des MIE. Suite à sa remise en cause, une éducatrice, déléguée du personnel, est licenciée. Un comité « Denko Sissoko, ne tournons pas la page » naît sur la ville de Reims qui se donne 3 axes

d'intervention : 1/ Contre le licenciement de la déléguée du personnel ; 2/ «vérité et justice» sur la mort de Denko Sissoko ; 3/ Solidarité avec les jeunes étrangers.

Finalement après des mobilisations syndicales et extra-syndicales et le refus de l'Inspection du Travail, le licenciement de la déléguée syndicale sera abandonné par la direction de cette association. Quant à la vérité sur la mort du jeune malien, à ce jour nous n'en savons pas plus. Restait donc la solidarité avec les jeunes (mineurs ou non) placés au SAMIE de Châlons (pris en charge par le Réseau d'Education Sans Frontière de Châlons), ou exclus pour remise en cause de leur minorité par l'Aide Sociale à l'Enfance dont beaucoup sont accueillis chez l'habitant avec l'aide de Resf, ou encore placés dans diverses structures d'accueil sur Reims ou ailleurs.

Dans ce comité, nous nous sommes retrouvés à quelques un-e-s pour œuvrer dans 2 directions :

- L'une contre la politique du Département et contre les décisions du Tribunal Pour Enfants (accueil misérable, remise en cause quasi-systématique de la minorité des jeunes avec la pratique des tests osseux, défaut de scolarisation ou de formation, désœuvrement, fouille de leur chambre à 23h ou en journée en leur absence, inertie concernant leur régularisation ...). Pour l'instant, sur ce terrain, le comité n'a pas réussi à imposer un quelconque rapport de force favorable aux MIE, notre souhait de remettre en cause la politique du Conseil Départemental (au minimum) est, pour le moment, plutôt craintivement évité par certains membres du Comité enclins à se les «accommoder» dans l'espoir de les «convaincre» à être «humains»...

- L'autre œuvrant pour l'auto organisation des jeunes (mineurs ou majeurs) isolés, étrangers. Pour cela nous avons pris l'initiative de provoquer une rencontre de ceux-ci avec d'autres jeunes de Lille du parc des Ollieux qui ont des acquis de lutte. Ce fut un succès. Nous avons alors décidé d'inviter aux réunions du comité à tous les jeunes concernés afin de leur donner le maximum d'éléments de compréhension de la société

dans laquelle ils sont arrivés. Nous pouvons affirmer à ce jour que c'est une certaine réussite car nos réunions sont devenues pour eux un moment important où naît aussi une solidarité entre eux. Ils veulent comprendre dans quoi ils sont et se sont fait rejeter sur ce plan par RESF-Châlons (qui par contre les «parraîne, les emmène dans les trucs cathos, les font bouffer, les héberge, s'occupe de leurs papiers...en les gardant et en ouvrant leur courrier !). Une réelle collectivité est en train de naître même si nous devons nous battre contre quelques pratiques confondant la solidarité et la charité, la solidarité et la surveillance, la non-circulation des informations, et la propension « charitable » à s'approprier les pauvres en gérant à leur place leur situation ! Rien n'est jamais acquis.

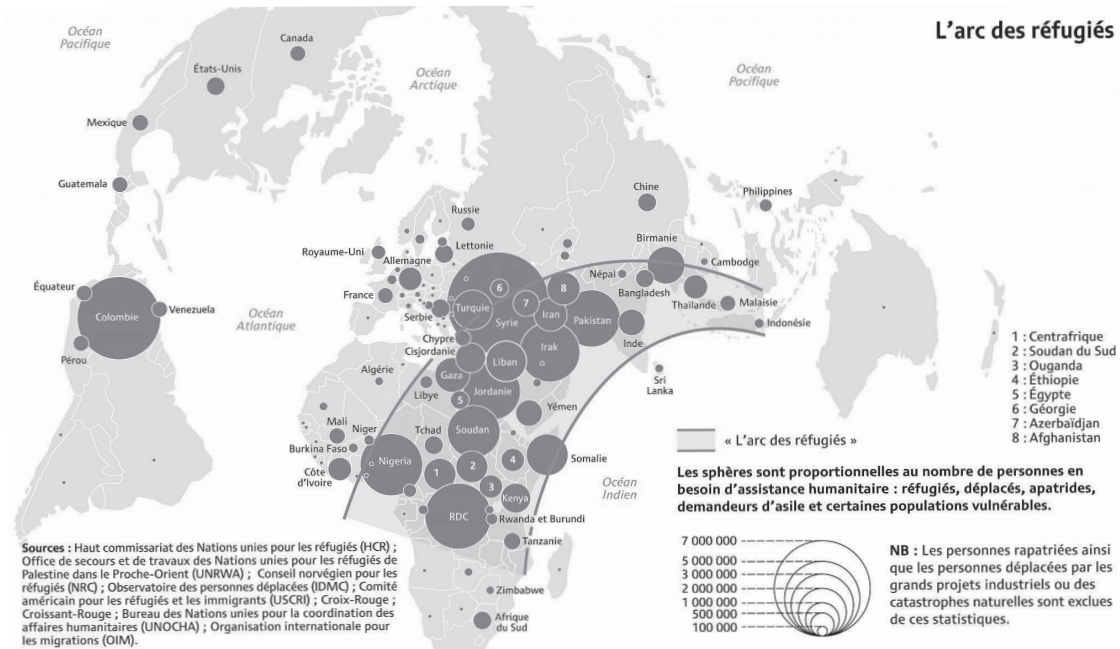
Le comité est en train d'interpeller les médecins responsables du service d'imagerie médicales de Châlons en Champagne sur les tests osseux. Nous envisageons de rencontrer des avocats (le juridique étant incontournable) pour au moins tenter de faire valoir le peu de cartouches dont nous disposons (comme la loi de mars 2016) et aussi les inciter à bosser ensemble ! et avec d'autres avocats spécialisés sur le sujet. Nous sommes à la croisée entre le droit des étrangers et celui des mineurs : ce dernier point étant illustré avec le traitement des Mineurs Isolés Étrangers par un retour au galop des procédés historiques de l'assistance publique : l'organisation de l'itinérance (en 1800 et 1900 les gosses étaient changés de lieux constamment) et donc l'impossibilité de nouer des liens, la non-scolarisation durant tout le temps de l'évaluation qui peut durer des mois (à l'assistance publique ils n'étaient pas scolarisés non plus, il fallait qu'ils bossent), à noter qu'aujourd'hui, on est content quand les jeunes étrangers décrochent un contrat d'apprentissage ! Hier, les foyers étaient des mouroirs pour enfants et aujourd'hui dans les différents événements dramatiques dont nous avons écho, nous assistons à une remontée de la mortalité et des mauvais traitements institutionnels.

Reims, le 17 mars 2018





Migrants, l'industrie des camps



Le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) estimait à 66 millions le nombre de réfugiés recensés fin 2016. Pour répondre à cette question humanitaire mondiale le modèle du «camp» s'est imposé comme LA solution. Mais le caractère exceptionnel et provisoire du camp laisse désormais la place à un système durable et à un mode de gestion des populations. Le phénomène de l'encampement du monde est donc le complément du capitalisme globalisé.

Une question de vocabulaire ?

Réfugiés, déplacés, exilés, migrants, centres de rétention administrative, centres d'accueil de demandeurs d'asile, jungles, hotspots... Ces mots occupent les canaux médiatiques et rythment les informations quotidiennes parfois jusqu'à la saturation. Mais le plus souvent leurs sens et leurs correspondances à des réalités matérielles et tangibles ne sont jamais interrogés.

C'est que dénommer c'est désigner, classer, hiérarchiser et, dans ce processus celui qui détient le pouvoir des mots est le plus souvent celui qui détient le pouvoir tout court. Le discours dominant sur les phénomènes migratoires, son audience et sa diffusion sont donc d'abord ceux du Capital et de l'Etat.

C'est à partir de ces catégories de représentations du monde qu'apparaissent des expressions qui seront reprises et qui dictent les politiques qui seront menées. En bref dire c'est faire. Façonner les esprits, c'est diriger les conduites. Le fait migratoire donnée essentielle de l'histoire de l'humanité, fait

social et historique total se trouve ainsi réduit à une représentation forcément intéressée.

Ces dernières décennies illustrent remarquablement notre affirmation. Ainsi en 1996 un rapport parlementaire fait apparaître le sujet de l'immigration clandestine, la loi qui en découlera dite la loi Debré imposera, entre autres, les certificats d'hébergement. La lutte de l'église Saint Bernard transformera ces «clandestins» en «sans papiers». Au cours des années 2000, avec Sarkozy et ses successeurs, le parallèle sera établi entre la construction des centres de rétention et un discours politique de tri entre une «immigration choisie» et une «immigration subie». Il ne s'agit alors plus d'accueillir des personnes désireuses de venir en France mais de contrôler les «flux migratoires à la source» par un ensemble de mesures dissuasives de surveillance aux frontières de l'Europe. Frontex et les politiques européennes achèveront de finaliser cette séquence.

Début septembre 2015 lors de la diffusion de la photo du cadavre du petit

Alan Kurdi, une frénésie humanitaire s'est emparée de tous les médias et réseaux sociaux. Cet emballement compassionnel a favorisé l'adoption du terme «réfugiés» contre celui de «migrants». Dans ce contexte les déplacements massifs de Syriens, d'Irakiens et d'Afghans, mais aussi d'Érythréens et de Soudanais ont permis pour les gouvernants de forger le concept de «crise migratoire». D'un point de vue idéologique il s'est alors opéré une division entre les «bons» (les gentils réfugiés politiques) et les «mauvais» arrivants (les vilains migrants économiques) et la possibilité de chasser les uns au profit des autres entérinant ainsi la politique du tri déjà effective. D'un point de vue pratique le phénomène du camp de réfugiés qualifié par les observateurs d'«encampement» devint l'une des composantes majeures de la «société mondiale», l'une des formes de gouvernement du monde : une manière de gérer les indésirables.

Les spécialistes estiment que 17 à 20 millions de personnes sont aujourd'hui «encampées». Les camps ne sont pas seulement des lieux de vie quotidienne pour des millions de personnes soumis à l'arbitraire de la géopolitique internationale. Les migrants sont désormais soumis à une nouvelle loi celle du marché des entreprises privées qui s'implantent désormais dans les camps et transforment les réfugiés en des sources de profits. L'encampement du monde c'est aussi le nouvel âge du capitalisme avec sa disposition un immense labo-



ratoire d'expérimentation de la gestion des cheptels humains et un lieu de déploiement de l'industrie sécuritaire.

L'apparition d'un marché : des migrants qui rapportent

Il n'est pas nécessaire de s'éloigner bien loin pour trouver des acteurs qui ont tirés des profits considérables de l'encampement des populations. En France le démantèlement du bidonville de Calais et la création du camp d'accueil provisoire en est la preuve. Si la gestion des 1500 places fut confiée à une organisation humanitaire, la réalisation et la sécurisation du camp échu à des entreprises privées. La société «Logistic Solution», spécialisée jusque là dans les camps militaires et dans le recyclage des containers de fret devint le maître d'œuvre de la construction du camp. Le choix des containers (stocker des migrants comme des marchandises) présenté comme un moyen humain et digne de traiter le problème calaisien a constitué une aubaine pour la petite société et une excellente carte de visite pour l'exportation de son savoir-faire. Le centre d'accueil provisoire lui ne durera que 9 mois : la destruction de la jungle à partir d'octobre 2016 signant la fin de ses fonctions premières. Coût de l'opération : 18 millions d'euros.

«Logistic solution» est tout à fait représentative du type d'entreprise qui s'est positionnée sur ce marché en pleine expansion dans le monde. Une industrie qui organise même ses propres salons et convention en marge des grandes rencontres internationales. Ainsi lors du premier sommet humanitaire mondial organisé par les institutions onusiennes en octobre 2016 à Istanbul, 600 exposants et professionnels sont venus présenter leurs produits et services aux décideurs du monde entier. Cet événement témoigne d'une évolution assumée des organisations internationales chargées des camps de réfugiés : l'association de plus en plus étroite du secteur privé à l'action humanitaire. Plusieurs fois par an, à Dubaï ou à Bruxelles, de gigantesques foires commerciales réunissent les grandes agences internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) traditionnelles et des sociétés privées, de la jeune entreprise locale aux plus grandes multinationales. Sur ce marché émergent se côtoient en effet des PME comme des banques, des start-up, et même des marques très connus comme par exemple Ikea et ses tentes pour réfugiés qu'elle fabrique par le biais de sa fondation. À Istanbul, les présentoirs de vendeurs de drones, côtoyaient les stands des sociétés de services financiers MasterCard Worldwide ou des grands cabinets d'audit et de réduction des coûts en entreprise, Accenture et Deloitte.

Du container à la ration alimentaire auto chauffante en passant par la lampe torche vendue au réfugié qui s'arrête si celui-ci n'a pas honoré son paiement, rien n'est laissé au hasard par les VRP de l'humanitaire. L'objectif est bien évidemment de passer des contrats mais aussi de faire du lobbying en distillant une idéologie de la gestion des «crises» humanitaire par la méthode du camp.

Les décideurs se voient ainsi vendre des solutions clé en mains. Ce marketing rejoint les intérêts des institutions en charge des réfugiés, confrontés à l'explosion des besoins et à l'appauvrissement de leurs moyens, le Haut Commissariat aux Réfugiés et son budget de 9 milliards d'euros (pour l'année 2016) a particulièrement besoin de sous traitants en capacité d'agir vite et doté d'un savoir-faire.

Pour faire des économies, le HCR a créé en 2012 une branche intitulée «Laboratoire Innovation», destinée à lancer de nouveaux partenariats : Ikea pour l'habitat, la société de livraison américaine United Parcel Service (UPS) pour la logistique d'urgence, et Google pour l'apprentissage scolaire. Pour autant, les partenariats conçus à l'origine comme de simples donations prennent de nouvelles formes. En créant une logique de financement par appels d'offres, les États, ont obligé l'organisation à fonctionner comme une entreprise, avec ses services de marketing, de «recevabilité» et d'évaluation. Il est bien loin le temps du french doctor avec son sac à dos dorénavant aujourd'hui l'humanitaire, ce sont des gestionnaires diplômés des écoles de commerce ou des facultés de droit international, avec l'idéologie managériale qui va avec.

Le système humanitaire est donc devenu un marché et comme tel soumis à la logique du capital. Un marché caractérisé par la sous-traitance.

Cette question de la sous-traitance est éclairante à de nombreux égards. Si

la sous-traitance est censée favoriser l'intervention d'acteurs spécialisés, la mise en concurrence des entreprises dans une logique lucrative tend à tirer les services vers le bas pour pouvoir répondre aux appels d'offres comme dans n'importe quel marché. Deuxièmement le désengagement des états et des acteurs humanitaires induits par la sous-traitance entraîne un risque de dilution des responsabilités, non pas que la gestion associative soit plus humaine, elle est simplement différente (par exemple caritative et infantiliste vis à vis des migrants). Enfin la gestion sous traitée des camps possède une dimension symbolique forte, elle norme et dépolitise l'institution pour la réduire à des facteurs strictement gestionnaires. Il n'est pas étonnant que les groupes les plus impliqués dans ce marché soit issus de l'armement, de la sécurité ou de la gestion des prisons. Ceux-ci importent leurs méthodes et leur point de vue par exemple dans la terminologie hôtelière (on parle de chambre pas de cellule, de salle visite pas de parloir). Le paradoxe est donc que le désengagement des États à travers la délégation est loin de traduire un recul du pouvoir étatique en ces lieux, bien au contraire en participant à son invisibilisation et à sa légitimation il le renforce.

Les camps ne sont donc pas qu'une manne financière, ils sont aussi un lieu d'expérimentation sociale et technologique. Mais malheureusement assez peu dans le sens d'un progrès pour les individus assujettis. Car il ne faut jamais oublier qu'assister c'est contrôler. Ainsi si la surveillance devient un opérateur économique, elle est d'abord dans sa fonction première l'occasion de soumettre les migrants à un pouvoir unilatéral.

Jean Mouloud



immigration et droit d'asile

Offensive sans précédent contre le droit d'asile en France

Macron et sa bande veulent absolument faire baisser le nombre des demandeurs d'asile en France et augmenter le nombre effectif de reconduites à la frontière des déboutés du droit d'asile. L'objectif est clairement énoncé : la France ne laissera entrer sur son territoire que l'élite de l'immigration.



Par voie de circulaires

Ce Pouvoir a commencé son offensive par voie de circulaires. La première date du 20 novembre 2017 où le ministre de l'intérieur, G. Collomb, exhorte les

préfets à obtenir des résultats rapides sur les migrants. Fin février, ils devaient adresser au ministère de l'Intérieur un bilan de la lutte contre l'immigration irrégulière dans leur département. Ils étaient en plus invités à faire part « des bonnes pratiques susceptibles d'être étendues à d'autres départements. » Dans cette circulaire, les premiers visés sont les « transferts Dublin » encore appelés « dublinés ». Le règlement européen Dublin III du 26 juin 2013 établit que, sauf critères familiaux, le pays responsable de la demande d'asile d'un migrant est le premier pays qui l'a contrôlé. Ses empreintes sont enregistrées dans le fichier Eurodac. Cela ne signifie plus avec cette 3ème version de « Dublin » (une 4ème version est en cours) que ce demandeur d'asile a déposé une réelle demande d'asile dans ce pays mais que ce migrant s'est fait fiche ses empreintes dans un contrôle policier en sortant d'une embarcation en méditerranée (Italie, Espagne) ou sur une route de l'exil en Europe de l'Est (Hongrie, Bulgarie, Allemagne, ...). Le migrant qui veut faire une demande d'asile en France doit d'abord s'enregistrer à la préfecture, qui consulte Eurodac pour déterminer si un autre pays est responsable. Si c'est le cas, le migrant est placé en « procédure Dublin », le temps de demander à l'État responsable de le reprendre. S'il ne se rend pas à une convocation, il est déclaré « en fuite » et figure dans le Fichier des Personnes Recherchées. Le transfert peut être décidé si l'État responsable donne son accord

explicite. S'il ne répond pas aux sollicitations de la France, l'accord est implicite mais prend plus de temps. Si cette expulsion n'est pas réalisée dans les six mois après la réponse implicite ou explicite (dix-huit mois en cas de fuite), le migrant peut faire sa demande d'asile en France. Plus d'un demandeur d'asile sur 2 en France est placé en procédure Dublin (ce qui est logique pour des raisons géographiques et de contrôles policiers en Europe) et moins de 10% de ceux-ci sont effectivement transférés dans l'Etat qui les a, la première fois, fichés. C'est intolérable pour ce Pouvoir ! Le ministre de l'intérieur imposait dans cette circulaire que les Préfets assignent à résidence tous les « dublinés » dès leur première présentation au guichet unique des demandeurs d'asile. Mais pour expulser les déboutés du droit d'asile encore faut-il que les forces de police mobilisées par les Préfets sachent où ils se trouvent. Dans cette circulaire, les préfets devront recevoir « toutes les semaines la liste des déboutés par site d'hébergement », pour « prendre toutes les mesures en vue de l'éloignement effectif » Cela ouvrirait donc la porte à la demande de collaboration de toutes les structures d'accueil à cette chasse aux déboutés.

C'est ainsi qu'une circulaire a été envoyée le 7 décembre à plusieurs directeurs d'hôpitaux psychiatriques du Sud de la France. Dans le cas où un sans-papiers serait hospitalisé sous contrainte, la circulaire intimait au personnel médical de participer à son expulsion. Concrètement, les médecins devaient, sur instruction de la préfecture, lui faire signer son obligation de quitter le territoire français (OQTF) avant de la transmettre à l'agence régionale de santé, qui elle-même se chargeait de la faire remonter à la préfecture. Cette nouvelle a eu du mal à passer auprès des professionnels de santé du secteur psychiatrique, à tel point que le ministère de la santé a reculé en l'annulant le 4 janvier. Puis, le ministère de l'Intérieur a publié le 12 décembre une circulaire intitulée « Examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence » donnant l'autorisation aux Préfectures de pénétrer dans les centres d'hébergement en vue d'en expulser les sans papiers, voire de demander à des travailleurs sociaux ou à des associations d'accomplir la sale besogne. 28 associations ont déposé un recours en référé en annulation de cette circulaire.

L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE S'OUVRE AUX MARCHÉS FINANCIERS

Fin 2016, le ministère de l'Intérieur lançait un appel d'offre sans précédent pour la création de plus de 5 000 places d'hébergement pour demandeurs d'asile, suite notamment à l'évacuation du camp de Calais. Le Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda) venait s'ajouter à la myriade de dispositifs d'accueil qui sont déjà en place. Il prendra la suite des Centres d'accueil et d'orientation (CAO), créés dans la précipitation. Cependant, le Prahda innove : il s'agit du premier dispositif d'hébergement financé par l'intermédiaire d'un fonds dit « à impact social », un système venu du Royaume-Uni. Son principe : faire financer des programmes sociaux par des investisseurs privés, tout en leur garantissant une rémunération substantielle. Notons qu'avec Macron et sa clique, le Prahda composé de centres qui sont bien souvent des anciens hôtels bas de gamme sera un endroit où l'on stocke les exilé-e-s, les dubliné-e-s avant de les reconduire à la frontière.

Pour financer le Prahda, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), via sa filiale CDC-Habitat a donc lancé un fonds d'investissement, baptisé « Hémisphère ». Premier fonds à impact social d'une telle envergure en France, avec une capacité de 200 millions d'euros, Hémisphère est abondé pour moitié par un prêt de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, tandis que six investisseurs institutionnels apportent les 100 millions restants : Aviva France, BNP Paribas Cardif, la CDC, CNP Assurances, Pro BTP et ... l'« assureur militant » la MAIF. Bienvenue dans l'« action sociale » du 21ème siècle.

Source : *bastamag.net*, article d'Anne-Sophie SIMPERE du 21 février 2018

Le Conseil d'Etat a refusé de suspendre le texte mais l'a tout de même restreint. En effet, les équipes mobiles des préfectures ne pourront interroger que les seules personnes hébergées qui le souhaitent. Ainsi, elles ne sont pas autorisées à réaliser des contrôles forcés au sein des centres. C'est une demi-victoire juridique de ces 28 associations. Notons déjà que dans les grands centres d'hébergement, les préfectures venaient déjà y faire des réunions où tous les sans-papiers étaient invités par voie d'affiche. La plupart du temps, ils y participent massivement car ils ont toujours l'espoir d'obtenir des papiers alors que dans ces réunions l'administration leur donne la marche à suivre pour repartir dans leur pays d'origine tout en essayant de les fichier et de les trier. Quant aux arrestations, la police prévient le centre d'hébergement pour connaître le numéro de l'appartement ou de la chambre juste avant d'intervenir. Dans certains cas, des travailleurs sociaux préviennent le, la ou les résidents, lorsque c'est possible, afin que ceux-ci et celles-ci quittent rapidement les lieux avant l'arrivée de la maison poulaga. D'autre part ces centres d'hébergement sont financés par l'Etat qui demande des comptes une fois par mois... En fait, les services préfectoraux ont beaucoup d'éléments permettant de localiser la majeure partie des sans-papiers mais, heureusement, il leur manque des moyens humains pour faire des recoupements, reprendre les dossiers, faire mener aux flics des filatures, etc. Actuellement, les services de police et de gendarmerie n'ont pas les moyens de chasser les sans-papiers, les déboutés ; ils n'arrêtent que ceux et celles qu'ils prennent dans un contrôle le plus souvent au faciès en consultant leur Fichier des Personnes Recherchées. Mais la situation peut empirer ! Un autre problème se pose pour l'Etat français : le coût des sans-papiers ! Que ce soit pour les reconduites à la frontière, qu'au niveau de la rétention administrative (il va falloir construire d'autres CRA), qu'au niveau des structures d'accueil (de plus en plus nombreuses), de l'Aide Médicale d'Etat réservée aux sans-papiers incontournable pour la santé publique... les sans-papiers coûtent cher à l'Etat, très cher même si un certain patronat, certains secteurs de notre économie en profitent évidemment.

Par une nouvelle modification du CESEDA

Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) est le code connaissant le plus de modifications. Les dernières grandes modifications datent du 29 juillet 2015 ; loi dite « asile », et du « 7 mars 2016 dite « asile-immigration » !

L'Assemblée nationale a adopté dé-

finitivement, le 15 février, une proposition de loi déposée par la Droite, soutenue par le gouvernement, pour faciliter le placement en rétention des demandeurs « dublinés ». On s'achemine donc vers l'enferment de la moitié des demandeurs d'asile en France ! Cette loi n'est pas encore à ce jour définitive puisque le Conseil Constitutionnel a été saisi !

Une loi est à peine appliquée qu'une autre surgit. C'est ainsi que le 21 février, G. Collomb, ministre de l'Intérieur, a présenté au conseil des ministres le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un d'asile effectif ». Ce projet avait été révélé quelques semaines plus tôt par le GISTI (Groupe d'Information et de soutien des immigré-e-s) qui en avait décortiqué le contenu qui devrait aboutir en toute logique à « débouter et en enfermer plus, pour expulser plus » ! Ce projet a été condamné par toutes les associations de sans-papiers, de solidarité, les employés chargés de la gestion des demandes d'asile (de l'OFPPA et de la Cour Nationale du Droit d'Asile), les avocats, etc.

Nous n'allons pas ici décortiquer ce projet mais d'en décrire sa philosophie nous permettant d'affirmer que le droit d'asile en France va encore se réduire à une peau de chagrin. Quand je dis « encore », c'est tout simplement pour signaler qu'actuellement ce droit est déjà extrêmement réduit. En 2016, la France a débouté 64% des demandeurs d'asile, ce qui la place au 6ème rang des pays les plus restrictifs de l'Union Européenne. Quand un-e exilé-e parvient à franchir nos frontières, il a intérêt à avoir sur lui les preuves des persécutions qu'il a subies dans son pays d'origine et les preuves qu'il risque la mort s'il y retourne ! Quand on connaît le périple de ces réfugiés, cela est tout simplement impossible sauf pour une infime minorité. Autant dire qu'il y a là, un terrible tri qui s'opère, d'autant plus qu'une forte proportion de ces exilé-e-s ignore ce qu'est notre droit... y compris notre droit d'asile. Il leur faut donc trouver un hébergement, des aides à écrire leur récit de vie détaillé, cohérent... qui doit être rédigé en langue française, des preuves à essayer d'obtenir du pays d'origine, une appropriation des procédures avec un respect scrupuleux des délais imposés, etc. Il leur faut donc du temps ! Le pouvoir l'a très bien compris car en réduisant considérablement les délais, à tous les étages de la procédure, il va réduire dans un premier temps le nombre de réfugiés obtenant l'asile puis ... le nombre de demandeurs !

Avant la loi de 2015, une procédure d'asile pouvait durer jusqu'à 2 ans, recours compris. Actuellement nous en sommes à 11 mois et G. Collomb voudrait réduire cette durée à 6 mois maximum, recours devant la CNDA compris ! De l'abattage !

LES CHIFFRES DE LA CNDA EN 2017

434 agents permanents dont 218 sont rapporteurs (parmi lesquels environ 170 contractuels) et 287 juges de l'asile (dont une quinzaine de magistrats permanents, les autres étant des juges vacataires)

53 581 recours enregistrés

47 814 décisions

8 006 décisions de protection (soit 16,8% des recours)

Délai moyen de jugement constaté : 5 mois et 6 jours

Source : (1)

La 2ème mesure prévue qui choque est l'augmentation significative de la durée en rétention administrative. Elle était passée de 32 jours à 45 jours sous Sarkozy en 2011 sans que cela ait une incidence sur le nombre d'expulsions. Là, G. Collomb propose 90 jours voire 135 jours en cas d'obstruction du migrant à sa reconduite à la frontière ! L'enfermement serait, d'après le pouvoir, la solution pour augmenter le nombre de reconduites à la frontière effectives. Rappelons que quand un sans papiers est arrêté avec une Obligation à Quitter le Territoire Français, il peut être placé en assignation à résidence s'il a une adresse jugée fiable (dans ce cas il doit pointer chaque jour au commissariat), ou enfermé dans un Centre de Rétention Administrative. L'administration française attend ainsi le laisser-passer consulaire du pays d'origine. Or, la plupart des mesures d'éloignement sont exécutées dans les 30 premiers jours ou ne le sont pas du tout ! Collomb veut prendre pour modèle l'Angleterre et l'Allemagne où la rétention peut durer jusqu'à 18 mois. Mais, même dans ces pays, la proportion de reconduites à la frontière effectives par rapport aux obligations de quitter le territoire est voisine de celle de la France. Même n'importe quel abruti penserait que le problème est certainement ailleurs... mais non, la réponse est toujours la même : l'enfermement le plus long possible ! Ce projet de loi sera discuté en avril et la loi en résultant pas définitive avant fin juin 2018. Nous y reviendrons.

Des grèves

Les demandes d'asile en France sont étudiées par l'Office Français Pour les

ON NE PEUT
PAS PRENDRE
TOUTE LA
MISÈRE DU
MONDE...





immigration et droit d'asile



Réfugiés et les Apatrides (OFPPA). En cas de refus de l'OFPPA, un recours est possible devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Les salariés de la CNDA se sont mis en grève reconductible à compter du 13 février. C'est le 5ème mouvement social au sein de cette juridiction depuis 2010. Et quel mouvement social ! 28 jours de grève pour les «rapporteurs» qui ont finalement, épuisés, «signé un protocole de sortie de grève, pourtant largement insuffisant» (1) le 13 mars. Leur dernière grève en 2015 n'avait duré que 8 jours. Les revendications étaient nombreuses : «statuts précaires et flous des rapporteurs et des secrétaires d'audience, charge de travail de plus en plus élevée, audiences surchargées, manque d'effectifs dans certains services, faible reconnaissance du travail accompli, prise en charge insuffisante des agents exposés aux risques psychosociaux inhérents à la nature du contentieux...» (2)

La CNDA est une juridiction qui dépend du Conseil d'Etat. «Avec 47 814 décisions rendues en 2017 dans un délai moyen de 5 mois et 6 jours, la CNDA est la juridiction administrative la plus importante et la plus rapide de France. Depuis plusieurs années, elle s'est toutefois enfermée dans une logique comptable de l'asile qui fait primer le raccourcissement des délais de jugement sur la qualité de l'instruction des demandes et des décisions rendues. Exemple frappant, la proportion de dossiers traités par ordonnances, c'est-à-dire rejetés sans audience, a quasiment doublé en 3 ans, passant de 17% en 2014 à près de 30% en 2017. Cette année, c'est donc près d'un tiers des demandeurs d'asile, dont les

dossiers auraient nécessité une instruction plus approfondie qui n'ont pas eu la possibilité d'être entendus en audience à la cour. Nombre de demandes d'asile jouent dès lors le rôle de variable d'ajustement, permettant d'atteindre les objectifs chiffrés de la cour.» (2)

Le projet de loi de G.Collomb est donc et évidemment considéré par ces salariés le plus souvent contractuels comme «inique».

La grève à l'OFPPA n'a duré que 24 heures : le 15 février, jour de la présentation du projet de loi devant le conseil des ministres. Cette grève fut portée par 2 syndicats (CGT et ASYL – Action Syndicale Libre) sans FO. L'objet de cette grève de 24 heures était : «pour réclamer l'abandon pur et simple de toutes les mesures de la réforme du droit d'asile de nature à porter atteinte aux droits des demandeurs d'asile, ainsi qu'aux conditions de travail à l'OFPPA.» (3). A noter que les mouvements de grève à l'OFPPA sont beaucoup plus rares qu'à la CNDA, la dernière grève date de décembre 2009.

S'il persiste, le pouvoir va dans le mur !

Depuis des décennies, le nombre de sans-papiers sur le territoire français est une cocotte minute. Plus ce nombre augmente, plus ces sans-papiers s'organisent, revendiquent et obtiennent des solidarités réelles. La gauche au pouvoir l'avait compris en produisant des circulaires de régularisation comme soupapes de sécurité. C'est ainsi que 140 000 personnes ont été régularisées en 1981 sous Mitterrand, 90 000 en 1997 sous Jospin mais sous Hollande-Valls les régularisations sont tombées à 30 000 en 4 ans. La droite au pouvoir régularise plus au cas par cas pour des raisons humanitaires. Aujourd'hui, le pouvoir ne semble pas vouloir produire une quelconque circulaire de régularisation, d'ailleurs la circulaire Valls est toujours utilisée pour régulariser quelques centaines de cas (parents d'enfants scolarisés depuis plus de 3 ans, travailleurs ayant déjà travaillé, avec contrats de travail en bonne et due forme et présents sur le territoire depuis plus de 5 ans) par-ci par-là. Il n'existe pas

L'OFPPA

Depuis 2010, l'Ofpra est placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Il s'agit d'une tutelle financière et administrative, qui n'affecte, d'après le CESEDA, en rien l'indépendance fonctionnelle de l'OFPPA. L'OFPPA exerce trois missions essentielles :

Une mission d'instruction des demandes de protection internationale sur la base des conventions de Genève du 28 juillet 1951 et de New York du 28 septembre 1954 et du CESEDA.

Une mission de protection juridique et administrative à l'égard des réfugiés statutaires, des apatrides statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Par ailleurs, l'OFPPA a une mission de conseil dans le cadre de la procédure de l'asile à la frontière. Il rend un avis au ministre de l'intérieur sur le caractère manifestement fondé ou non d'une demande d'autorisation d'entrée sur le territoire français au titre de l'asile.

Le siège de l'OFPPA est situé à Fontenay-sous-Bois (94) sur la base d'une organisation centralisée à l'exception d'une antenne en Guadeloupe qui est compétente pour le traitement de la demande d'asile déposée dans les départements français d'Amérique.

L'établissement public compte environ 800 agents depuis le mois de janvier 2017 (contre 450 en 2012).

Pour l'ensemble de l'année 2017, la demande d'asile globale introduite à l'OFPPA atteint les 100 412, en hausse de 17 % par rapport à 2016. Les principaux pays d'origine de la demande d'asile en 2017 sont l'Albanie (7 630 demandes), l'Afghanistan (5 987), Haïti (4 934), le Soudan (4 486), la Guinée (3 780) et la Syrie (3 249). On note au cours de cette année 2017 une progression notable de la demande en provenance de pays d'Afrique de l'Ouest comme la Côte d'Ivoire et la Guinée.

En 2017, le taux de protection s'établit à 27 % à l'OFPPA et à 36 % en prenant en compte les décisions de la CNDA.

Source : ofpra.gouv.fr

évidemment de chiffres officiels donnant le nombre de sans papiers, mais le nombre de bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat donne des indications. Cette couverture médicale est réservée exclusivement aux sans-papiers pouvant prouver qu'ils sont en France depuis plus de 3 mois et qui ont un hébergement (foyer, chez l'habitant). Les chiffres de bénéficiaires de l'AME sont éloquentes : 208 000 en 2011... 311 000 en 2017. La pression augmente en ce sens que ces sans-papiers sont de plus en plus nombreux à s'organiser, s'autonomiser et à obtenir de réelles solidarités dans notre société. Soyons présents à leur côté !

Denis, Reims le 4 mars 2018



(1) Extrait du communiqué de l'intersyndicale du 13 mars

(2) Extrait d'un tract intersyndical du 9 février : CGT, FO et SIPCE affilié à l'UNSA.

(3) Extrait du communiqué n°1 des syndicats ASYL et CGT-OFPPA du 15 février



Center Parcs, ni ici ni ailleurs !

Du 8 au 29 avril, grande tournée contre les Center Parcs entre Poligny, Le Rousset et Roybon

PROJET ET PROGRAMME

L'idée est de relier les trois sites en résistance afin d'informer, de faire connaître cette lutte dans la rue, de faire des rencontres et de partager des moments ensemble. «La Grande Tournée» partira de Roybon le dimanche 08 avril 2018 et tracera sa route durant 3 semaines en faisant étape sur un lieu différent chaque jour.

Notre convoi se composera : d'une bibliolutte (livres, brochures, docs en tous genres, revues contre Center Parcs, textes ...), d'un infokiosque-automédia, d'une cantine, pourquoi pas d'une malie aux chansons, d'une boîte à contes, d'une expo-photos, d'une salle de cinéma sous les étoiles et d'autres surprises encore.

Les 19 étapes dans les villes et villages entre chaque site seront l'occasion d'y organiser des cafés-forêts, des soirées d'information et d'échanges, des projections, du théâtre, du clown ... mais aussi d'y rencontrer des gens en lutte localement et de leur laisser la parole à cette occasion.

Les étapes sur les sites convoités par Pierre et Vacances auront lieu les week-ends (à Poligny les 14-15/04, au Rousset les 21-22/04 pour finir à Roybon les 28-29/04). Au menu : profiter du printemps, organiser des balades naturalistes, des ateliers de construction de cabane, des jeux, des parcours d'orientation ... et faire la fête. Au plaisir de vous y retrouver !

La Coordination Center Parcs : Ni Ici, Ni Ailleurs!

Contact : cp-nina@riseup.net

Site internet:

ninacrevelabulle.wordpress.com

La coordination

La coordination Center Parcs, Ni Ici, Ni Ailleurs (CP NINA), regroupe des collectifs, des associations et des individus qui contestent les projets d'implantation des Center Parcs de la société Pierre & Vacances sur les sites de Roybon (Isère), Le Rousset (Saône et Loire) et Poligny (Jura).

Avec ses sensibilités, elle dénonce la destruction des milieux naturels et la privatisation des biens communs (forêts, zones humides), la réduction des zones

rurales à des bulles tropicales pour touristes, le chantage à l'emploi, le gaspillage d'argent public (communes, CD, Régions) en faveur d'un opérateur privé, la multiplication des Grands Projets Inutiles... En bref, la NINA combat autant l'artificialisation de la nature que la marchandisation du monde et des individus.

Roybon, sa forêt défrichée illégalement et sa ZAD

La lutte contre le Center Parcs de Roybon, en Isère, a déjà plus de dix ans. Le projet de la compagnie Pierre & Vacances, annoncé en 2007, vise la forêt communale roybonnaise de 220 hectares. Les arguments de la création d'emplois et du développement économique de la région par le tourisme sont alors employés comme arguments massue.

Mais le projet est rapidement contesté sous plusieurs aspects : en tant qu'artificialisation d'un territoire encore peu industrialisé, comme privatisation et marchandisation d'un bien commun, la forêt, et parce qu'il porte une grave atteinte à une aire naturelle protégée (sur les 220 hectares de forêt, la moitié sont considérées comme zone humide).

Malgré les recours et l'avis négatif du rapporteur de l'enquête publique, les travaux de défrichement démarrent à l'automne 2014. En quelques semaines une occupation permanente se met en place pour empêcher ce carnage.

Les actions en justice débouchent à l'été 2015 sur la suspension de l'autorisation préfectorale de travaux, car les associations ont réussi à démontrer que Pierre & Vacances ne dispose pas de la surface de zones de compensation requise selon la loi pour pouvoir détruire une zone humide (le double de ce qui est détruit, et sur le même bassin versant).

Quoi que l'on pense de ce principe de compensation d'un espace naturel par un autre, qui permet la destruction de forêts entières tant que les responsables en «créent» ou «restaurent» d'autres dans les environs, cette victoire juridique a donné du souffle à tout le mouvement de lutte contre le Center Parcs de Roybon.

Pierre & Vacances a fait appel de ce jugement, mais il est confirmé en décembre 2016 par la cour de Lyon, qui donne même davantage raison aux opposants en déclarant que la compagnie devra revoir son système d'évacuation des eaux usées, qui menace de nombreuses sources d'eau potable.

Dernier recours possible pour Pierre & Vacances : le Conseil d'État. Le dossier



concernant les zones humides est actuellement en train d'y être étudié.

Pendant tout ce temps la vie sur la zone occupée s'est organisée : les habitants s'améliorent en permanence, on cultive des jardins et on s'occupe d'animaux, parmi tant d'autres choses. Cet espace est enrichi chaque jour par les rencontres et les apprentissages multiples que l'on y fait.

N'hésitez pas à aller vous balader en forêt par là-bas ! Plus d'infos sur zadroybon.wordpress.com. Un contact : foret.occupee.roybon@riseup.net

Le Rousset sent-il le roussi ?

On a commencé à entendre parler d'un projet de Center Parcs en Saône et Loire porté par les élus du Conseil Général 71 avec A. Montebourg à leur tête. Vint ensuite une longue phase de recherche de son emplacement et de négociations avec le promoteur d'immobilier touristique Pierre & Vacances (P&V) jusqu'à l'annonce au printemps 2014 du choix qui s'était porté sur la petite commune du Rousset (250 hab.), sa forêt et ses étangs.

Un collectif d'opposants, le Geai du Rousset, se créa rapidement en réunissant des associations environnementales aussi bien que d'autres mouvements ou personnes voulant résister à l'essor du tourisme industriel. En 2015 le grand débat organisé officiellement pendant



aménagement du territoire

plusieurs mois par la commission nationale du Débat Public fut l'occasion de découvrir plus à fond les caractéristiques du Center Parcs projeté et d'affûter les arguments.

Débat tendu des «écologues» face aux défenseurs de l'emploi et du développement économique à tout crin. Il se termina par une sorte de statu quo. P&V renonçait à confirmer ses intentions tant que les recours contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) déposés par des associations devant le Tribunal Administratif de Dijon seraient en cours. La reconnaissance par les juges des dommages potentiels qui menacent les milieux humides et la zone Natura 2000 proche du site convoité serait un lourd handicap pour le dépôt du dossier du parc de loisir (jugement attendu en avril 2018).

Un acteur important du dossier est la Région Bourgogne Franche Comté qui envisage de financer en grande partie les équipements de loisirs et même d'en devenir propriétaire... pour les louer au promoteur qui les exploiterait ! Une avance avec retour non garanti sur 20 ans si aucun retournement des goûts et des habitudes touristiques n'intervient d'ici là.

La Région est attentive aux rapports de

forces juridiques et de terrain que le collectif d'opposants et toutes ses composantes réussissent à créer ; elle n'a pour l'instant signé aucun nouveau protocole d'accord avec P&V depuis que celui conclu en 2014 est périmé.

Il reste donc possible qu'aucun bulldozer n'entre dans la Forêt du Rousset pour venir la saccager au nom des loisirs «nature» !

Contact : geaidurousset@gmail.com

Poligny : des trous dans le fromage de Pierre et Vacances

Infrastructure similaire à celle envisagée en Saône-et-Loire, le Center Parcs devant être implanté dans le Jura est lui aussi à l'état d'intention et nous espérons qu'il en restera là. Depuis 2008 et les tractations entre la multinationale Pierre & Vacances et la municipalité de Poligny, les choses ne se sont pas arrangées pour les tenants de l'aménagement du territoire et les champions de la privatisation du domaine public. Tout d'abord, une association (Le Pic Noir) a, en 2014, dénoncé les pourparlers se déroulant alors en catimini sans que les habitants du secteur concerné ne soient alertés du projet.

L'année suivante, le Collectif Jurassien d'Opposant-e-s à Center Parcs s'est constitué afin de consolider l'opposition à Center Parcs par des modes d'actions complémentaires. Il a pu dénoncer, par un boycott actif, la Commission Nationale du Débat Public officiant à l'acceptabilité du projet polinois ainsi qu'à celui du Rousset.

Grâce aux actions menées (journées d'information, création d'une coordination et édition de documents, ...) et l'opposition grandissante, les travaux (initialement prévus de débiter lors du «deuxième trimestre 2017») n'ont toujours pas commencé, chose tout à fait réjouissante.

Plus récemment, l'appellation de Center Parcs disparaît du «schéma régional de développement du tourisme» tandis qu'un descriptif lui correspondant en fait partie et un décret passé le 29 décembre 2017 autorise les préfets de Bourgogne-Franche-Comté «à déroger aux normes réglementaires».

Alors, que penser ? Qu'il faut continuer d'être sur nos gardes et prêts à ne pas laisser passer Center Parcs, où que ce soit !

Contact : cjocp@riseup.net

Des opposant-es
aux Center Parcs du Rousset

Sous couvert de sauvegarde de la planète, de réduction de la pollution en CO₂, les industriels innovants du nouveau monde investissent à tour de palmes dans l'éolien, puissance 1000.

Les sites d'implantation de ces monstres gigantesques se multiplient ainsi que les luttes locales pour dénoncer ce saccage de l'environnement pour le profit de quelques firmes énergivores, voir ainsi les collectifs locaux de la vallée de la Sorgue, du Lévêzeou, de Rignac, du Ségala-Viaur, de l'Aubrac, du nord-Hérault, à l'Escandorgue (Lodève), l'Espinousse (Fontfroide) et en Corrèze, Xaintrie (19) et encore ailleurs en Champagne Ardennes ou le parc de la Bruyère à Bourriège et à Tourreilles dans l'Aude... et de St Victor-et-Melvieu en Aveyron depuis 2010.

A St Victor, il s'agit d'implanter un méga transfo de 7 hectares et pour ce faire RTE (Réseau de Transport de l'Électricité) veut s'emparer de 10 hectares de terres agricoles (la taille environ de 7 terrains de foot...) car les parcs éoliens qui défigurent le paysage ont besoin pour envoyer le courant sur des super lignes à haute tension d'un transformateur de 400 000 volts alimenté par une dizaine d'autres transfo locaux dont les puissances sont augmentées, tout cela se faisant avec simulacres de concertation sur place. Des pylônes sont déjà en place mais l'intensification du programme éolien industriel veut porter la production de ces énergies à 2 100W en 2020 sur le secteur. Il s'agit de développer un marché européen de l'énergie et d'acheminer via des lignes THT, l'électricité de 1 000 éoliennes installées sur le plateau,

LE CAPITALISME ALTERNATIF A BIEN DU MAL À PASSER !

sur de grandes distances via une véritable autoroute électrique pour vendre les excès de production de ces parcs, malgré les importantes déperditions d'acheminement.

Une association *Le plateau survolté* s'est créée pour lutter contre cette implantation à St Victor de Melvieu, les agriculteurs refusent de vendre leurs terrains mais RTE menace d'expropriation et module ses exigences au gré de ses interlocuteurs parlant d'une emprise «seulement» de 5 hectares tout en maintenant sa demande de 10 hectares et aménageant le site en creusant le terrain pour que le transfo impacte moins la vue !! D'enquêtes publiques bloquées, de mise au feu des documents, destruction de la maquette et autres actions de rassemblements, la lutte ne lâche pas et bloque en partie ce gentil scénario inéluctable selon leurs promoteurs. La

population ne supporte pas «cette absence de concertation et cette façon de dérouler le tapis rouge à «des gens très puissants», cette avancée à marche forcée vers des énergies dites propres, quels qu'en soient les effets.»

Pour RTE, Saint-Victor-et-Melvieu est comme «un grand rond-point» où arrivent plusieurs lignes de 225 000 volts qui commencent à «être saturées» car les éoliennes fleurissent et leur rentabilité exige l'exportation de cette électricité produite. En 2014 la construction de l'Amassada (assemblée en occitan), une structure sur le site, concrétise la résistance. Les mobilisations se succèdent en suivant par exemple, l'itinéraire du commissaire enquêteur l'obligeant à rebrousser chemin, à déplacer le bureau d'enquête d'utilité publique devant le refus de la population qui ne veut pas du transfo ni du millier d'éoliennes industrielles

et des lignes THT qui vont avec.

«La pilule du renouvelable et du développement durable ne passe plus. [...] Marchons ensemble pour exprimer notre refus de cette écologie hors sol plus connue sous le doux nom de transition énergétique. Marchons contre ces gestionnaires de la nature et ces grands groupes financiers qui prétendent nous gouverner à grand coup de peinture verte.» St Victor, St Afrique, Rodez, Millau, ... les opposants sont partout en manif ou en fête et ils ont fini pas payer leur détermination par des tracasseries judiciaires et policières : 13 gardes à vue, 10 heures de privation de liberté sans aucune mise en examen à l'issue ; plainte en justice de Théolia (maître d'œuvre) d'empêcher l'accès aux environs du chantier à 5 personnes, plainte rejetée par le tribunal le 1er février 2018.

«Nous ne nous laisserons pas intimider de la sorte et nous continuerons à défendre nos terres contre les promoteurs et autres aménageurs sans scrupules. Face à la prétendue légalité de RTE, de Théolia et de tous les autres groupes industriels, nous opposerons la légitimité réelle des habitants. Face aux logiques financières destructrices, nous ouvrons des pistes vers des mondes «écologiques». A Saint Victor comme à Crassous : Résistance ! Pas res nos arresta !»

Chantal, OCL Toulouse

Pour en savoir plus :
<https://vimeo.com/207707152> : film pas res nos arresta
douce.noblogs.org/collectifs-locaux-contre-les-eoliennes-industrielles/sudaveyron.org/plateausurvolte/



ANDRA DEGAGE !

Le 27 février 2018, le comité de soutien à Bure Paris-IDF publiait une lettre ouverte à l'attention des membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), en premier lieu son PRESIDENT, le député Christophe BOUILLON, et son DIRECTEUR GENERAL, Pierre-Marie ABADIE ; au GOUVERNEMENT FRANÇAIS, commanditaire et responsable en chef des activités néfastes de l'Andra à Bure, en Meuse, en Haute-Marne, dans l'Aube et ailleurs en France, et du projet de Centre industriel de stockage de déchets radioactifs à vie longue en couche géologique profonde à Bure (projet Cigéo) ; et du PRÉSIDENT FRANÇAIS, Emmanuel Macron, souverain Jupiter des cargaisons de gendarmes anti-émeute qui multiplie leurs exactions à Bure et aux alentours.

« À vous toutes et tous,

Le 22 février dernier, à six heures quinze du matin, une quinzaine d'occupant-es du bois Lejuc - terre forestière située à quelques kilomètres du «laboratoire de recherche» de l'Andra - ont été violemment expulsés par plus de cinq cents gendarmes mobiles.

La plupart des cabanes, perchées dans les arbres, ont été détruites. Les affaires de leurs habitantes et habitants ont été saisies ou abandonnées sur place, avant d'être ramassées et détruites par l'Andra quelques jours plus tard, lundi 26 février.

Ce même 22 février, aux environs de huit heures du matin, les habitant-es de la Maison de résistance, propriété de Bure Zone Libre et du Réseau Sortir du nucléaire, se sont également retrouvés encerclés par les gendarmes, lesquels ont pénétré et saccagé la Maison en toute impunité et ont fait sortir ses occupant-es en usant d'une extrême violence, aussi bien physique que verbale.

Environ trente-deux personnes, de la Maison ou du bois Lejuc, ont été interpellées pour vérification d'identité. Sept d'entre elles ont été placées en garde à vue dans des commissariats différents pour des motifs allant de l'outrage à la rébellion.

La plupart n'ont pas pu contacter, ni bénéficier de la présence de leur avocat-es lors de leur audition. Parmi ces sept personnes, trois devront se présenter au Tribunal de grande instance (TGI) de Bar-le-Duc le 12 juin prochain, tandis que deux autres y ont été emmenées pour être jugées en «comparution immédiate», vendredi 23 février, la première pour «rébellion et refus de signalétique», la seconde pour «violence sans ITT sur des per-

sonnes dépositaires de l'autorité publique, dégradation ou détérioration de bien par substance explosive et refus de signalétique».

Ayant demandé à préparer leur défense, elles sont actuellement en détention provisoire à la Maison d'arrêt de Nancy, et ce, jusqu'à leur procès, lundi 19 mars à 15h au TGI de Bar-le-Duc.

Mais la roue de la justice ne tourne pas que dans un sens ! Le 22 février, une plainte pour «violation de domicile commise par des personnes dépositaires de l'autorité publique» a été déposée par le Réseau Sortir du nucléaire devant le TGI de Bar-le-Duc.

Le 23 février, le Syndicat des avocats de France a contesté la légalité de cette action militaire.

Partout en France la colère gronde !

Depuis l'été 2016, et la fabuleuse mise à bas du mur érigé par l'Andra, les cabanes et les barricades dressées aux orées du bois Lejuc empêchent l'Andra de s'approprier et de détruire un espace de vie forestier qui ne lui appartient pas.

Plusieurs recours contre l'échange opéré entre le conseil municipal de Mandres-en-Barrois et l'Andra en 2015, puis en 2017, n'ont pas encore été jugés. Ni l'Andra, ni l'État ne sont «propriétaires» du bois. Nous réitérons, en dépit des affirmations mensongères de l'Andra, que le bois Lejuc, bois communal de Mandres-en-Barrois, ne lui appartient pas.

En outre, nous, chouettes hulottes et hiboux de Paris et d'Ile-de-France, souhaitons souligner la RESPONSABILITE de l'État français à protéger le bois Lejuc de l'Andra en tant que partie prenante de la forêt de Fosse Le-maire, classée Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Les lois françaises et les directives européennes en matière d'environnement COMMANDENT à l'État français de protéger les hêtraies, les bois de bouleaux et autres communautés de vie du bois Lejuc, en plus des vingt espèces de mammifères, d'oiseaux et de reptiles répertoriées à ce jour, qui disposent d'un statut de protection privilégié.

La défense du bois Lejuc n'est donc pas un simple acte de désobéissance civile. Mais face aux actions destructrices de l'État, et de son croque-mort du nucléaire, l'Andra, sa protection et celle des terres et rivières adjacentes demande davantage que des actions de résistance «citoyennes» !

Partout en France et à l'international la lutte s'organise ! Partout, en France et à l'international, les soutiens à la lutte à Bure et dans le bois Lejuc se multiplient. Le prochain rassemblement «intercomités», organisé à Bure les 3 et 4 mars prochains, aura pour objectif de renforcer la lutte contre le projet Cigéo.

Parce que le nucléaire est une industrie mortifère dont les déchets ne peuvent pas être gérés à 500 mètres sous terre; parce que 99 % de la radioactivité des 1,5 million de m³ de déchets nucléaires et plus produits par la

filière nucléaire ne peut pas être stockée sous terre pendant des millions et milliards d'années en Meuse, Haute-Marne ou ailleurs, il n'y aura pas d'enfouissement de déchets radioactifs !

Nous, individu-es de tous poils et de toutes plumes, chouettes hulottes et hiboux de Paris et d'Ile-de-France, féroce-ment opposés à ce projet de «poubelle nucléaire», exhortons l'État français et l'Andra à stopper la répression à Bure et dans le bois Lejuc, et à mettre fin à Cigéo ainsi qu'à toutes les activités nucléaires civiles ou militaires.

Pour que bientôt les arbres s'élèvent, tout en fleurs et en feuilles, dans le bois Lejuc, que les cabanes y refleurissent, bien à l'abri sous leur ombrage, pour qu'on y entende à nouveau les oiseaux chanter et les chevreuils aboyer :

ANDRA DEGAGE, RESISTANCE ET ABORDAGES !
ANDRA DEGAGE, RESISTANCE ET SABOTAGES !
ANDRA DEGAGE, RESISTANCE ET AFFOUAGES !
Le comité de soutien à Bure Paris-IDF
comitebureparisidf@riseup.net»

Depuis début mars, une répression violente s'abat sur celles et ceux qui osent approcher le bois Lejuc, les gardes à vue de 48 h deviennent monnaie courante, de même que les comparutions immédiates et les convocations à comparaître, tout ceci accompagné d'une occupation militaire permanente de centaines de gendarmes mobiles.





chroniques du contrôle et de la répression

Big

Selon une étude anglaise, les contrôles de police n'ont pas d'incidence sur la délinquance

En Angleterre, les contrôles d'identité n'existent pas formellement puisqu'il n'y a pas de carte nationale d'identité, mais la police a le droit de pratiquer le stop and search, autrement dit une interpellation, éventuellement assortie d'une fouille.

Une étude publiée en janvier 2018 dans le British Journal of Criminology relativise complètement l'effet dissuasif des contrôles de police vis-à-vis des délinquants. Il montre qu'entre 2004 et 2014, à Londres, les contrôles policiers n'ont pas fait diminuer la délinquance.

Dans cette étude les chercheurs à l'université de Manchester ont comparé le nombre de contrôles réalisés par les policiers à Londres entre 2004 et 2014 au nombre de délits enregistrés dans chaque quartier de la capitale pour en mesurer l'effet, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre. Leur principale conclusion est que le nombre de contrôles réalisés ne semble pas avoir d'impact significatif à moyen terme sur la délinquance, qu'il s'agisse des cambriolages, des vols, des atteintes aux véhicules ou du vandalisme. Même pour les faits de violence, l'impact est insignifiant. Une augmentation de 10 % des contrôles sur un mois est associée à une baisse de la criminalité de 0,32 % le mois suivant. L'effet produit est donc tout au plus marginal. Des études menées à New York et Chicago sont parvenues à des conclusions similaires.

L'un de ces chercheurs interrogé a déclaré : « A mon sens les contrôles ne sont pas tant des outils de prévention de la délinquance qu'un moyen pour la police d'affirmer son pouvoir et sa présence sur la voie publique. Les fonctionnaires y voient un moyen utile d'intervenir et de rétablir l'ordre dans certaines situations, mais pas nécessairement de réduire la délinquance. Pendant ce temps-là, pour les politiques et pour la population, c'est un moyen visible et apparemment proactif de combattre le crime. La police donne le sentiment d'être « efficace » et de « prendre des mesures ». »

Source : lemonde.fr

Le nombre de tués et de blessés graves par la police française désormais recensé officiellement

L'outil visant à comptabiliser les particuliers tués ou blessés dans le cadre d'une mission de police – quelles que soient les circonstances – est opérationnel depuis le 1er janvier 2018. Le bilan pour l'année 2018 sera rendu public en 2019.

Jusque-là, aucun chiffre relatif aux blessés ou aux morts imputables à la police n'était rendu public par le ministère de l'intérieur. Le bilan annuel de l'IGPN (Inspection Générale de la Police Nationale) faisait simplement état de l'emploi des armes par les fonctionnaires. On sait ainsi qu'en 2016 les grenades de désencerclement ont été utilisées à 866 reprises, le lanceur de balles de défense, 1 705 fois, et le pistolet de service, 255 fois ! A la tête de l'IGPN, Marie-France Moneger a déclaré : « Ce n'est certainement pas un recensement des bavures » ! Pourront être recensés, par exemple, les cas de suicide dans une geôle ou un centre de rétention administrative, les personnes se tuant ou se blessant en essayant d'échapper à une interpellation...

Retrait du Livret Scolaire Unique Numérique

On assiste actuellement à une accélération de la mise en place du LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique). Cet outil soulève des questions majeures, lourdes de conséquences.

En effet, ce fichier caché est rempli de données hautement sensibles. Couplé au fichier Base Élèves 1er Degré (BE1D) nouvellement renommé « ONDE » et à d'autres encore plus détaillés que le Livret Personnel de Compétences (LPC), ce nouveau livret scolaire numérique intègre dans une même application : le niveau de maîtrise du socle commun, les bulletins périodiques des élèves pour chacun des cycles, les bilans de fin de cycles, les attestations obtenues (sécurité routière, savoir-nager, formation aux premiers secours...), des éléments relatifs à la vie scolaire au collège (absences, retards, comportement), des éléments de suivi des élèves en difficulté ou à besoins particuliers (...) dont certains relèvent du secret médical.

Si la mention de certains de ces éléments a un caractère facultatif, aucune information n'est donnée aux enseignants dans ce sens. Ces éléments vont donc être le plus souvent renseignés faute d'information. De plus, dans la mesure où ils figurent déjà dans le LSUN, ils peuvent facilement devenir obligatoires.

Qu'en est-il de l'information et du consentement des élèves et des parents ?

La mise en place du LSUN a

pour conséquence la suppression de tout droit à l'oubli. Il constitue année après année un « casier scolaire » numérique qui ouvre la voie à un fichage à vie. Le droit à l'oubli n'est pas garanti. Le Ministère de l'Education Nationale a prévu dans le décret un effacement des données un an après la fin du collège, mais sans se donner les moyens de le faire, sans en préciser les modalités et les moyens techniques et sans la mise en oeuvre d'un contrôle extérieur et indépendant. (...)

Le livret scolaire appartient à la famille, il devient désormais propriété de l'État (...)

Ce livret se situe dans une logique d'adaptation du système éducatif aux besoins de l'économie. Il institue une inégalité d'accès : une application numérique n'est pas garante d'égalité entre les familles quant à son usage. Ce sont celles qui sont les plus socialement fragiles et éloignées de l'école qui maîtrisent le moins bien les outils numériques. Cela entraîne une accentuation des inégalités et creuse un peu plus les écarts entre les familles. (...)

Les syndicats et les associations CNT éducation, SUD éducation, PAS 38, SNUipp 82, AFJK, ICEM, FIMEM, FFPU, LESN, LAP et CNRBE s'opposent fermement par tous les moyens à la mise en place du LSUN. (...)

Source : extrait de la motion unitaire parue dans Classe en lutte N°186, mars 2018 ; cnt-f.org

tion... Tout ceci ne pouvant être considéré comme des bavures mais comme étant les conséquences de pratiques policières. A ce propos il est utile de rappeler que la police frappe et tue, c'est un constat et un fait avéré : une quinzaine de personnes meurt à cause de la police en moyenne chaque année. En 2017, ce chiffre s'élève à 18 personnes (cf. Bastamag). Suite à l'adoption de la loi sur la sécurité publique le 28 février 2017, qui étend la définition de la légitime défense et donne aux policiers l'autorisation d'ouvrir le feu sans avoir à craindre des poursuites pénales, une série de personnes est tuée par balles par les forces de l'ordre dans les mois qui suivent : Liu Shaovao, Angelo Garand, Jérôme Laronze, Mickaël Simon, Luis Bico, Nicolas Manikakis...

Sources : lemonde.fr, Bastamag, ...

Big Brother



Brother

Les comparutions immédiates enfin clairement dénoncées

Vingt-six associations ont écrit aux parlementaires pour alerter sur une procédure qui envoie 8,4 fois plus en prison qu'une audience ordinaire ! Laurence Blisson, secrétaire générale du Syndicat de la Magistrature vient de citer une étude selon laquelle la procédure de comparution immédiate, lorsque les personnes sont jugées au sortir de leur garde à vue, multiplie par 8,4 la probabilité d'un emprisonnement ferme par rapport à une audience correctionnelle ordinaire, à infraction équivalente. Elle dénonce une « justice expéditive » pour des délits (principalement des vols, infractions liées aux stupéfiants, violences non aggravées, infractions

routières, etc.) « qui ne justifient pas de juger en urgence absolue ».

Selon les derniers chiffres connus, 49 220 affaires ont été jugées selon cette procédure en 2016, soit 55 % de plus en quinze ans. Une croissance qui ne reflète pas l'évolution de la délinquance. De fait, le recours croissant à cette procédure répond à des préoccupations de « gestion de flux » des juridictions.

Il est donc clairement établi que lorsque la justice veut vous imposer la comparution immédiate, vous avez tout intérêt à la refuser même si on vous menace de la préventive.

Source : lemonde.fr



Procès des violences policières dans une cité de Paris

La 10e chambre était, mercredi 21 et jeudi 22 février, le théâtre d'un procès comme on n'en voit guère, car peu de jeunes osent venir jusque sur une scène judiciaire pour dénoncer les violences policières.

A l'origine de ce procès rare, la plainte collective déposée fin 2015 par dix-huit adolescents et jeunes adultes du quartier Erard-Rozanoff, une zone sensible – sans plus – de l'Est parisien coincée entre la gare de Lyon et Nation. Soutenus par une association ayant centralisé leurs témoignages, ils signalaient quarante-quatre faits commis par onze policiers appartenant au groupe de soutien des quartiers (GSQ) du 12e arrondissement, surnommés « les tigres » en raison du fauve sur l'écusson de leur uniforme. Sur ces quarante-quatre faits, quarante et un ont été classés sans suite car trop peu étayés – les agents mis en cause ont évidemment porté plainte pour « dénonciation calom-

nieuse ». Il en restait donc trois à juger, impliquant deux jeunes du quartier. Le procès fut tendu : Outré par le terme « indésirables » employé au sujet des jeunes, et qui désignait naguère, selon lui, les juifs ou les musulmans d'Algérie, Me Ben Achour a accusé les policiers de « réactiver des catégories qui n'ont pas lieu d'être et qui rappellent les pages les plus douloureuses de l'histoire de notre pays et de l'humanité ». En face, Me Jérôme Andrei a dénoncé le « tissu de mensonges » des plaignants, dont il a ouvertement comparé la parole à celle « sacralisée » des enfants d'Outeau, avant de réduire la réalité de l'affaire à « celle d'une bande qui terrorise un quartier ».

La procureure a requis de trois à cinq mois d'emprisonnement avec sursis contre trois policiers et la relaxe pour le 4ème prévenu. Jugement le 4 avril.

Source : lemonde.fr

Maintien de l'ordre : les balles en caoutchouc tuent une victime sur 37

Une victime sur 37 d'une balle en caoutchouc tirée par une arme de type « gomme-cogne » meurt des suites de ses blessures, selon des chercheurs américains. Sur 1.984 personnes touchées, 53 sont mortes. L'étude, publiée dans la revue médicale britannique BMJ Open, analyse 26 articles qui rapportent 1.984 cas de blessés, « en majorité de jeunes adultes » et des hommes, entre 1990 et 2007 (manifestations, émeutes, événements sportifs, mutineries, arrestations...). Elle exclut par définition ceux qui ont été touchés sans gravité, et qui n'ont donc pas vu de médecin. Les cas rapportés viennent de pays très divers : Israël et les territoires palestiniens, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Turquie, l'Inde, le Népal et la Suisse. Sur cet ensemble, 53 personnes (3%) « sont mortes des suites de leurs blessures », avec plaie ouverte pour plus de la moitié d'entre elles (56%) et contusion pour près d'un quart (23%). Parmi les blessés, les dégâts sont considérables, avec 71% qui le sont grièvement, le plus fréquemment touchés « à l'épiderme ou aux extrémités » (mains et pieds). Et près d'un sur six (15,5%) subit une infirmité permanente, affectant le plus souvent la tête et le cou (notamment des éborgnements) ou le thorax.

Ces balles sont vendues par les fabricants comme des moyens dissuasifs, qui doivent causer des douleurs et des blessures légères à condition de respecter une certaine distance. Mais pour les chercheurs, elles « n'apparaissent pas comme un moyen d'avoir un recours à la force adapté dans les opérations de contrôle des foules ».

En France, les « lanceurs de balle de défense », de type gomme-cogne, ont été à l'origine d'une mort à Marseille en 2010 et de multiples blessures graves.

Source : desarmes.net

L'Assurance-maladie mise en demeure pour mauvaise protection des données

Un rapport de la Cour des comptes notait en 2016 une sécurité insuffisante des données du Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (Sniiram). Ce Sniiram est la base de données de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), créée en 1999, et qui sert à gérer en temps réel le système de santé, et notamment le suivi des dépenses. Cette base contient des milliards de données sur les patients (âge, sexe, code

postal, médecin traitant...) et sur les soins qui leur sont remboursés (feuilles de soins, actes médicaux, séjours à l'hôpital...). De nombreux organismes y ont accès, mais seulement sur autorisation, et l'identification des assurés sociaux est normalement empêchée par une technique de « pseudonymisation ». La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) ainsi alertée, a effectué toute une série de contrôle auprès de la CNAM. La Cnil n'a pas

constaté de faille majeure dans l'architecture de la base centrale mais plusieurs insuffisances concernant l'anonymisation des données ainsi que leur sauvegarde et l'accès aux données par les utilisateurs. Finalement la Cnil s'est résolue, le 8 février, à mettre en demeure la CNAM pour « manquements à la sécurité des données » du Sniiram. La Caisse d'assurance maladie doit se mettre en conformité avec la loi Informatique et Libertés dans un

délai de trois mois. Dans un communiqué, elle assure que des « mesures de renforcement supplémentaires » seront engagées prochainement, et évoque notamment « l'utilisation de nouveaux algorithmes » pour renforcer la pseudonymisation des données des assurés. Nous voici rassurés...

Source : numerama.com

Big Brother

Vertement écolo

ET POURTANT ELLES PENSENT !

Damned, il ne manquait plus que cela. Science et vie¹ nous l'apprend : les plantes pensent et développent des «capacités cognitives aussi exceptionnelles que celles des animaux».

Ce nouveau domaine scientifique, celui de la «cognition végétale» a suscité beaucoup de réactions négatives dans les milieux scientifiques. Pourtant, d'après Darwin (en version très simplifiée), «être intelligent, c'est avant tout agir intelligemment, sans présupposer les moyens par lesquels cette action est réalisée.»

Ainsi, les végétaux communiquent entre eux afin de s'avertir d'un danger (c'est le cas de l'acacia qui avertit par voie aérienne ses collègues qu'il s'est fait brouter par des girafes pour leur permettre de générer des tanins toxiques), les racines des arbres coopèrent avec des bactéries et des champignons pour mieux se nourrir, pratiquent l'entraide pour permettre aux plus jeunes de leur espèce de se développer, se souviennent «plusieurs semaines des dernières bourrasques pour éviter de s'y faire prendre», modèlent leur forme afin de grandir mieux et au plus vite, leurs racines se dirigent au plus vite vers les zones les plus riches en «anticipant les obstacles».

Bref, «les végétaux présentent des comportements que les neuro-scientifiques eux-mêmes décrivent comme des formes basiques d'intelligence.»

Trois domaines sont actuellement étudiés.

- leur mémoire : la graine de l'arabette des dames (comme celle du blé) ne germe au printemps que si elle se souvient du passage de l'hiver qu'elle sait différencier d'une vague de froid passagère. Ce mécanisme repose sur la «reprogrammation épigénétique²» qui est aussi présente chez les animaux,

- l'apprentissage : la passiflore est une liane qui a besoin d'un support pour se développer. Pour cela elle envoie ses vrilles s'accrocher sur ce support. Si on décale plusieurs fois son support elle finit par se décaler en direction de celui-ci,

- la prise de décision et le choix : pour survivre et se développer animaux et plantes doivent opérer les choix qui sont bons pour eux. La graine de l'arabette utilise deux hormones différentes qui pèsent le pour et le contre pour décider ou non de germer en fonction des éléments extérieurs (eau, température, ensoleillement...).

Cette forme d'intelligence ne passe pas par un organe spécialisé comme notre cerveau et ses réseaux de neurones mais de manière décentralisée au sein de la plante (des feuilles aux racines et entre ses cellules) mais aussi entre plantes. «Leur intelligence se passe de cerveau parce qu'elles sont tout entières leur propre cerveau.» Elle s'apparenterait à celle des insectes sociaux (fourmis, abeilles, termites...) et utilise des signaux électriques, hydrauliques et chimiques complexes.

Si ces découvertes se confirment, cela posera des questions intéressantes, dont celle-ci : que vont faire les antisépticistes pour ne pas exploiter et tuer ces nouveaux êtres pensants et sensibles ?

DROITS DE LA NATURE CONTRE ÉCOCIDE

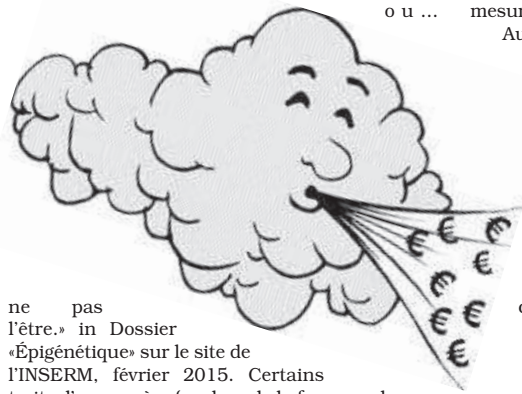
Valérie Cabanes est une spécialiste de la notion d'écocide³. À l'occasion d'une pétition contre la municipalité de Giens (Loiret) qui a décidé d'abattre les arbres centenaires bordant les bords de la Loire, Libération l'a interviewé car elle milite pour que les arbres deviennent des sujets de droit.

L'arbre a bien un statut juridique (depuis 1977) : il est considéré comme une chose s'il est sur un terrain privé, un patrimoine s'il est à proximité d'un monument historique. «Pourtant si on a

donné des droits à des choses non vivantes, comme les entreprises, pourquoi ne pas le faire pour des organismes vivants, comme les plantes et les arbres... en accordant le droit des écosystèmes à exister pour leur valeur intrinsèque, nous préservons notre capacité collective à préserver les droits fondamentaux de l'humanité : droit à l'eau, à l'alimentation, ... à un air pur... à un environnement sain.⁴»

Cette réflexion se traduit dans la réalité. En 2008, «l'Équateur a inscrit dans sa Constitution les droits de Pachamama, la terre mère...». En 2016, «les Kanaks des îles Loyauté ont fait de sorte que des éléments de la nature, et bientôt certains animaux totémiques comme le requin, la tortue, certaines plantes ou sites sacrés puissent eux aussi jouir de ce statut¹». Elles pensent ! Révélation sur l'intelligence des plantes. J-B Veyieras. Science et Vie n°1203, p 44-56

2 «Alors que la génétique correspond à l'étude des gènes, l'épigénétique s'intéresse à une «couche» d'informations complémentaires qui définit comment ces gènes vont être utilisés par une cellule o u ...



ne pas l'être.» in Dossier «Épigénétique» sur le site de l'INSERM, février 2015. Certains traits d'une espèce (couleur de la fourrure du renard polaire selon la saison) peuvent être ainsi acquis, transmis à une descendance, disparaître sans modifier les gènes.

3 On appelle écocide le fait, pour des groupes humains, de détruire des écosystèmes, intentionnellement ou non. Quelques exemples : destruction par assèchement de la mer d'Aral et du lac Tchad, marées noires, conséquences du dérèglement climatique en Afrique et en Asie...

4 Pour que les arbres soient des sujets de droit. Valérie Cabanes. Libération, lundi 12 mars 2018

5 ibid

6 Te Awa Tupua vous salue bien. Jean-Luc Porquet. Le Canard Enchaîné, 5 avril 2017

7 Philippe Descola in Crime contre nature. M-F. Baudet et S. Maupas Le Monde 20 mai 2017

8 Le printemps 2018 s'annonce silencieux dans les campagnes françaises. MNHN, 20 mars 2018 <<http://www.mnhn.fr/fr/recherche-expertise/actualites/printemps-2018-s-annonce-silencieux-campagnes-francaises>>. En 15 ans, 30 % des oiseaux des champs ont disparu. S. Foucart. Le Monde, 21 mars 2018

5 En mars 2017 le parlement néo-zélandais a entériné des accords entre la «communauté maorie iwi Whanganui et le gouvernement, reconnaissant à la rivière Whanganui et au parc national Te Awa Tupua le statut d'entités vivantes et leur donnant des droits et des devoirs». Les intérêts de la rivière «pourront être défendus devant les tribunaux par des personnes qui le représenteront, parleront et agiront en son nom.⁶»

Enfin, le Viet-Nam a été en 1990, le premier

pays à inscrire l'écocide dans son code pénal. La raison en est simple : écocides et guerres sont souvent étroitement liés. Entre 1962 et 1971 les forêts du Viet-Nam ont été massivement aspergées par les défoliants américains. Les dizaines de milliers de tonnes d'agent orange (la dioxine) ont détruit la végétation, la faune et provoqué des milliers de cancers et de malformations congénitales chez les vietnamiens.

Cette problématique qui se développe risque de rentrer en contradiction avec un des articles les plus sacrés du code civil, l'article 544 qui porte sur la propriété qui est «le droit de jouir des choses de la manière la plus absolue, pourvu que l'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois...». Certains anthropologues y voient aussi un moyen d'en finir avec «l'anthropocentrisme et l'individualisme excessif.⁷»

Cependant, quand on voit l'impact nul de l'inscription du droit à un environnement sain dans la constitution de 1958 et l'analyse qu'en fait le Conseil Constitutionnel (...le droit de grève a été considéré comme directement applicable et non le droit à un environnement équilibré et respectueux de la santé), on peut douter de l'intérêt de cette mesure.

Autre chose : qui va défendre et représenter ces nouveaux «sujets de droit» devant les tribunaux ? Des professionnels de la loi respectueux du droit bourgeois.

Néanmoins ces outils peuvent être un moyen parmi d'autres pour combattre les massacreurs et exploiters de la nature (comme on l'a vu lors de luttes environnementales récentes), mais ils ne peuvent pas être le moyen de lutte privilégié. Comme le disait un slogan de mai 68 : «Le droit bourgeois est la vaseline des encolures du peuple».

LE COURAGE DES OISEAUX (AIR CONNU)

Deux études scientifiques très différentes viennent d'être publiées. Le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) émane du Muséum National d'Histoire Naturelle. L'autre du CNRS. Les méthodologies sont différentes pour ces deux programmes mais les résultats sont concordants et consternants. En 15 ans plus de 30 % des oiseaux des champs ont disparu du milieu agricole alors qu'ils se maintiennent à peu près ailleurs.

Les raisons ? «Cette disparition massive observée à différentes échelles est concomitante à l'intensification des pratiques agricoles ces 25 dernières années, plus particulièrement depuis 2008-2009.» Cette période «correspond entre autres à la fin des jachères imposées par la politique agricole commune, à la flambée des cours du blé, à la reprise du sur-amendement au nitrate permettant d'avoir du blé sur-protéiné et à la généralisation des néonicotinoïdes, insecticides neurotoxiques très persistants.⁸»

On retrouve là, autour de la disparition des perdrix, bruants et autres alouettes, un concentré de ce qui rend notre monde de plus en plus invivable : dérèglementation et productivisme, avidité et spéculation sur les matières premières, choix de semences super-rentables pour l'agro-alimentaire et empoisonnement généralisé des insectes et des oiseaux et de la planète par les insecticides pour augmenter les rendements.

Freux et Eugene the Jeep

L'économie en brèves

POLÉMIQUE SUR LE TAUX DE CHÔMEURS INDEMNISÉS

Tous les chômeurs, je veux dire ici les inscrits à pôle emploi, ne perçoivent pas une allocation. 72% des inscrits à pôle emploi étaient indemnisables en 2003, 69% en 2017. Première leçon à retenir donc, plus de 30% des chômeurs officiels n'ont droit à rien, et la proportion va grandissant. Mais en fait, ce n'est pas parce qu'on est indemnisable qu'on est indemnisé. En réalité, seulement 62% des chômeurs étaient indemnisés en 2003, et la proportion est tombée à 51% en 2017. Deuxième leçon, la moitié des inscrits à pôle emploi ne sont pas indemnisés. Comment se fait-il qu'il y a des indemnisables non indemnisés ? Plusieurs raisons justifient qu'un allocataire soit indemnisable mais non indemnisé : sanction, période de carence ou d'attente (dans le cas d'un différé d'indemnisation), congé maternité, arrêt maladie, activité réduite, etc. La raison principale de la non indemnisation, c'est qu'il y a des chômeurs qui travaillent ma bonne dame (on parle ici uniquement du travail déclaré). Alors que les indemnisables n'étaient que 10 % à ne pas être indemnisés en 2003, ils sont désormais près d'un quart sans indemnisation. Leur nombre a triplé en passant de 345 000 en 2003 à 981 000 en 2017. En effet, avec la précarisation, de plus en plus de chômeurs trouvent des missions de courte durée ou des emplois à temps très partiel, ils restent donc inscrits au chômage mais touchent un salaire «suffisant» pour perdre leur droit à allocation jusqu'à ce qu'ils retournent au chômage à plein temps. Ce sont les fameux droits rechargeables. Fin juin 2016, parmi les indemnisables par l'Assurance chômage non indemnisés, ils étaient plus de 88 % à travailler. Et où est la polémique ? Simple. Le gouvernement publie régulièrement un indicateur, le taux de couverture, qui jusqu'à présent était le pourcentage de chômeurs indemnisés. Il a trouvé un moyen simple d'améliorer l'efficacité apparente de sa politique. Il a changé la définition du taux de couverture, c'est maintenant le pourcentage de chômeurs indemnisables. Et vous aurez compris maintenant qu'il est beaucoup plus élevé. Le ministère du travail va pouvoir tranquillement se féliciter de l'efficacité de sa politique, chiffres à l'appui.

Source : les notes de l'Institut Européen du Salariat, n°42, mars 2018

MIEUX VAUT ÊTRE RICHE ET EN BONNE SANTÉ QUE PAUVRE ET MALADE...

L'espérance de vie est la durée de vie moyenne d'une population. Il y a 13 ans d'écart d'espérance de vie entre les hommes qui font partie des 5% les plus riches et ceux qui font partie des 5% les plus pauvres en France. Les premiers vivent en moyenne 84,4 ans, les seconds 71,7 ans. Chez les femmes, qui de toutes façons pour le moment vivent plus longtemps

que les hommes, l'écart n'est «que» de 8 ans. Les statisticiens ont même calculé comment une augmentation de revenus se traduisait en augmentation de durée de vie ! Aux alentours d'un niveau de vie de 1 000 euros par mois, 100 euros supplémentaires sont associés à 0,9 an en plus d'espérance de vie chez les hommes et 0,7 an chez les femmes. Autour de 2 000 euros par mois, le gain d'espérance de vie n'est plus que de 0,3 an chez les hommes et 0,2 an chez les femmes. Il atteint seulement 0,2 an et 0,1 an pour 2 500 euros par mois. Bien sûr, l'espérance de vie est liée aux conditions de vie et de travail. On a longtemps pensé aussi qu'elle était liée au niveau d'instruction (connaissance des règles d'hygiène, notions de médecine, capacité à s'exprimer clairement avec la gente médicale...). Or, chez les diplômés du supérieur, l'écart est de 8 ans entre les hommes faisant partie des 25 % les plus aisés et ceux parmi les 25 % les plus modestes. De plus, les hommes les plus aisés sans diplôme vivent plus longtemps au-delà de 35 ans que les diplômés du supérieur les plus modestes (46 ans contre 42 ans) (ce qui nous fait des durées de vie respectivement de 81 ans et 77 ans). Petit indice explicatif : d'après l'enquête Santé et protection sociale de 2014, 11 % des adultes parmi les 20 % les plus modestes disent avoir renoncé pour des raisons financières à consulter un médecin au cours des 12 derniers mois, contre 1 % des adultes parmi les 20 % les plus aisés.

Source : INSEE première n°1687, février 2018



BILAN ANNUEL DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Le nombre de recours au DALO est stable depuis 2014. Le comité de suivi l'explique par le fait que de plus en plus de ménages renoncent à faire valoir leurs droits, soit par ignorance, soit parce qu'au bout de plusieurs années de mal-logement (le recours au DALO est un dernier recours), les démarches administratives sont plus difficiles. Il l'explique aussi

par un manque criant d'accompagnement social, accompagnement maintenant souvent effectué par les associations. Citons le comité de suivi : «en l'absence d'un financement pérenne de ces actions et sans action publique unifiée dans ce domaine, l'État a aujourd'hui reconnu un droit sans se donner les moyens d'en garantir l'accès au plus grand nombre. Le comité de suivi a d'ailleurs pu constater une corrélation entre la présence de permanences d'accès au logement gérées par des associations ou la formation des travailleurs sociaux d'un département au Dalo et le nombre de recours déposés sur le territoire concerné.» De plus, alors que la crise du logement s'aggrave, le taux de personnes dont le recours est accepté a diminué : 29% en 2016. Et là où les recours sont le moins souvent acceptés, c'est aussi là où les taux de ceux qui renoncent à faire des recours sont les plus importants. Souvent, la reconnaissance du droit par l'administration est liée au nombre de logements disponibles, ce qui est illégal. «Certaines Comed refusent la reconnaissance au titre du Dalo à des personnes dont elles estiment que le dossier ne permettra pas d'accéder à un logement correspondant à leur situation : très faibles ressources, situation de sur endettement, famille nombreuse. Les ménages les plus en difficulté se trouvent ainsi exclus de l'accès au Dalo.» Il faut dire que les bailleurs sont surreprésentés dans les Comed, et leur fonctionnement un peu surréaliste : «Une Comed comme celle de Paris se réunit bénévolement une demi-journée par semaine et examine plus de 10 000 recours par an. Il s'agit d'examiner plus de 200 recours par séance, soit environ 1 par minute. Devant l'importance du nombre de recours auquel elles sont confrontées, les commissions de médiation (...) ont pour la plupart recours à un prestataire extérieur. Celui-ci pré-instruit les dossiers dans le but de limiter la durée des réunions de la commission. Dans les Comed à forte activité, la majorité des dossiers n'est pas étudiée individuellement lors des réunions mais présentée par groupe de dossiers pré-instruits : recours incomplets, recours rejeté, recours acceptés, recours gracieux etc. Les membres de la Comed se prononcent ensuite sur l'orientation proposée par le secrétariat.»

En 2016, 20170 personnes dont le recours a été reconnu légitime ont été relogées, et... 55 089 dont le recours a été tout autant reconnu légitime ne l'ont pas été... (parmi elles, 23 965 attendent depuis plus de trois ans). En ce qui concerne les personnes reconnues prioritaires et urgentes, «à ce rythme de relogement, les dernières personnes reconnues «prioritaires et urgentes» en 2008 attendront 15 ans au total avant de se voir proposer un logement !». Plus de 80 % d'entre elles sont en Ile de France, et Paris représente 40 % des demandes nationales.

Source : comité de suivi de la loi DALO, bilan chiffré du droit au logement opposable 2008-2016



I'mouv'ment

POITIERS

3^e FORUM SUR LES LIVRES ET LES LUTTES ANTICAPITALISTES 28 et 29 avril 2018

à l'auberge de jeunesse (1 allée Roger Tagault, quartier de Bellejouanne.) Ce forum sera l'occasion de débattre, de voir des films, de participer à un atelier fanzine collectif...

De nombreuses maisons d'édition seront présentes. Toutes, quelle que soit leur taille, consacrent une partie de leur catalogue à la critique du capitalisme et de l'ordre existant.

Un espace restauration à prix libre sera également proposé.

Au programme :

Samedi 28 avril

12 heures – Ouverture des stands d'éditeurs et de presse

13 h 30 – Projection du film **J'ai marché jusqu'à vous, récits d'une jeunesse exilée** (documentaire – 52' – 2016) de Rachid Oujdi

14 h 30 – Débat « **Solidarité avec tou-te-s les migrant-e-s. Pour la libre circulation des personnes** »

16 h 30 – Projection du film **A Bure pour l'éternité** (documentaire – 52' – 2015) de Sébastien et Aymeric Bonnetti

17 h 30 – **Débat sur la situation à Bure, avec une présentation de l'ouvrage Bure, la bataille du nucléaire (Seuil/Reporterre, 2017) de et par Gaspard d'Allens et Andrea Fuori (présence d'un auteur, sous réserve)**

19 heures – Apéro et repas

20 h 30 – Débat « **Face au nucléaire, quelles alternatives énergétiques ?** »

Dimanche 29 avril

10 heures – Ouverture des stands et début de l'atelier fanzine

14 heures – Débat « **Cinquante ans après Mai 68, quelles luttes sociales aujourd'hui ?** ». Introduction par Jean-Pierre Duteuil, auteur de Nanterre, vers le mouvement du 22 mars (Acratie, 1988, réédition 2018) et de Mai 68 – Un mouvement politique (Acratie, 2008)

18 heures – Fermeture des stands



AUBERGE DE JEUNESSE DE

POITIERS

LES 28 ET 29 AVRIL 2018

FORUM

SUR LES

LIVRES

ET LES

LUTTES

ANTICAPITALISTES

EDITION #3

HUIT.RE/FLLAC2018



S'abonner à *Courant alternatif*

10 numéros + les hors-séries : 30 euros

Le mensuel, contrairement aux hors-séries, n'est pas diffusé en kiosques

L'abonnement est donc vital pour qu'il continue de paraître

Eduardo Colombo est mort

Né en 1929 en Argentine il milite à la FORA et est rédacteur du journal La Protesta. La federacion obrera regional argentina développe une position originale au sein du mouvement anarchiste international consistant à ne pas

séparer le "politique" (la finalité anarchiste communiste) du "syndical" revendicatif. Elle s'oppose ainsi au syndicalisme révolutionnaire qui veut devenir la colonne vertébrale de la société future.

"La FORA ne voit dans le syndicalisme autre chose que ce qu'il peut être : un moyen qui, parce qu'il est aux mains des déshérités, se positionne face au régime d'iniquité actuel, mais un moyen qui, en dernier examen, est en quelque sorte un enfant de ce même régime. Créé dans les entrailles de la société bourgeoise, dans l'autoritarisme du monde ambiant, le syndicalisme est une arme, et, justement, parce qu'il est une arme, il peut servir autant la cause du bien que celle du mal (et nous sommes avertis que les armes se prêtent plus facilement au mal qu'au bien !)."

En 1970 Eduardo, sa compagne Héloïsa et leurs deux enfants s'exilent à Paris. Nous sommes dans l'après 68 et ils rejoignent le groupe Information correspondance ouvrière ICO. A la dissolution de la revue il participe à la création de la revue la Lanterne noire (1974-1978) avec des anarchistes issus du mouvement du 22 mars et de la revue Noir et Rouge qui avaient, eux aussi, rejoint ICO après 68. Dans les années 80 il s'intègre à la revue éditée en Italie, Volonta (1982-1996), puis actuelle-

ment encore à Réfraction (revue de recherches et d'expressions anarchistes). Adhérent de la CNT, il s'occupe aussi pour un temps des éditions CNT-RP avant de s'en éloigner.

Eduardo Colombo était aussi médecin (en Argentine) et psychanalyste (profession qu'il exerce depuis son arrivée en France) d'orientation résolument freudienne et opposée à Lacan. C'est d'ailleurs du lien qu'il opère entre psychanalyse, anarchisme et révolution qu'il tire une opposition déterminée aux visions « post- » (modernes, anarchistes, structuralistes...) qui postulent un inévitable assujettissement du sujet et donc l'abandon de tout projet révolutionnaire. Il leur oppose une vision de la liberté où l'humain s'empare de la possibilité de changer le monde.

Il est l'auteur de : La volonté du peuple - Démocratie et anarchie, Paris, Éditions Libertaires, 2007 ; L'espace politique de l'anarchie, ACL, 2007 ; Une controverse des temps modernes, la postmodernité, 2014, éditions Acratie ; Contre la représentation politique - Trois essais sur la liberté et l'Etat, 2015, Acratie, ainsi que de très nombreux articles concernant le pouvoir, l'imaginaire, l'Etat, la révolution, la sexualité, dont on peut trouver la liste sur <http://www.quatrieme-groupe.org/pub...>



A propos du Service civique universel

Après la suspension du service militaire en 1997 (effective depuis fin 2001), s'installe pour l'Etat une période de vide idéologique pour encadrer la jeunesse. Pas pour longtemps, les émeutes des banlieues en 2005, qui vont faire peur aux politiques avec l'instauration de l'état d'urgence dans 24 départements, vont être le point de départ d'une réflexion sur ce par quoi remplacer le service militaire. Cela va déboucher en 2010 à la création d'un service civique encadré par le code du service national. En 2015, ce service civique va devenir universel et pourrait devenir bientôt obligatoire si le service militaire obligatoire était remis en place (en 2019 ?)

De la suspension du service militaire...

Le 22 février 1996, Chirac, alors président de la République, annonce au cours d'un entretien télévisé une profonde réforme de la Défense. Le service militaire vit alors ses derniers instants. «Le service militaire a été créé en 1905, comme vous le savez, à une époque où il fallait des poitrines à opposer à d'autres poitrines - si j'ose dire - face à un danger extérieur... Cette époque est complètement révolue. Nous n'avons plus besoin d'appelés, de gens faisant leur service militaire.» La loi du 28 octobre 1997 officialise la suspension, et non la suppression, de l'appel sous les drapeaux. Concrètement, les jeunes nés après 1979 n'auront plus à effectuer leur service, un recensement et une «Journée d'appel de préparation à la défense» (remplacée depuis par la Journée défense citoyenneté) sont instaurés. Cette journée concerne également les femmes. Des milliers de jeunes nés avant 1979 continueront d'effectuer leur service et les derniers appelés auront initialement dû finir leur service le 1^{er} janvier 2003. Après la publication d'un décret ministériel à l'été 2001, les appelés militaires déjà sous les drapeaux sont tous libérés au 30 novembre 2001.

Suspension, et non suppression, de l'appel sous les drapeaux. Rétablir le service militaire ou pas, c'est la question que s'est posée François Hollande après

l'attentat contre Charlie Hebdo. Il s'est contenté de vanter le service militaire volontaire (SMV) et le service civique conçus surtout comme deux moyens de former des jeunes en difficulté pendant quelques mois. Le service national universel d'un mois promis par Emmanuel Macron pendant sa campagne pourrait être expérimenté «en 2019». Dans le cadre de l'université de rentrée du MoDem, le président du parti centriste a demandé à ce que l'on «réfléchisse à ajouter un mois de service civique».

... au service civique universel

Au cours des dernières années de la conscription se sont développées des formes civiles du service national. Les appelés sont alors de plus en plus nombreux à servir dans la police, l'éducation nationale, l'action sociale (politique de la ville), la coopération ou l'international, sans oublier d'ajouter le service national de l'objection de conscience, créé en 1963, puis réformé en 1983, qui a constitué une réponse institutionnelle spécifique, déconnectée des précédentes et longtemps moins légitime, car liée au refus du port des armes. Ces activités s'exerçaient dans le cadre d'un service public, d'une association ou à l'étranger dans une entreprise. Ces initiatives ont principalement eu pour fonction de gérer le flux des appelés et la remise en cause progressive de l'utilité du service militaire, sans pour autant déboucher sur une réflexion globale sur l'instauration d'un service civil. Ce «foisonnement sans cohérence» a, au fil des ans, concerné un nombre croissant de jeunes. En 1995, près de 13 % des appelés, soit 32 844 jeunes, effectuaient

leur service national sous une forme civile.

A la suite de la suspension du service militaire de 1996 à 2002, des dispositifs statutaires de volontariats ont commencé à se mettre en place, notamment le Volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité. Parce que constitutif du nouveau service national, statut de droit public, ce volontariat a préfiguré le «service civique».

Promises en 1996 par Chirac et à la surprise générale, la suspension du service militaire obligatoire et la mise en œuvre d'un «service civil volontaire», malgré quelque trente textes réglementaires et législatifs, n'ont eu guère d'effet pour des raisons à la fois administratives, juridiques et financières notamment. Deux lois en 2006 seront nécessaires pour finaliser le projet : la première, le 31 mars, pour l'égalité des chances, portant sur la création d'un service civil volontaire ; la deuxième, au mois de mai, créant un volontariat associatif.

En dehors de tout lien avec le nouveau service national, mais de façon plus précaire (indemnité mensuelle plafonnée, mais pas de minimum...) le «volontariat associatif» créé en 2006 à l'initiative du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, était accessible dès 16 ans et sans limite d'âge supérieure tant que l'on n'avait pas atteint la retraite ; il a été supprimé avec la création du service civique.

En mars 2008, Luc Ferry, président du Conseil d'analyse de la société, est chargé de réaliser un rapport opérationnel sur un «service civique».

Début 2009, Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités Actives et à la Jeunesse, mène pendant six mois d'intenses consultations afin de porter sur la scène politique un Livre vert sur les politiques de jeunesse où figure la



citoyennisme

1 Un organisme sans but lucratif de droit français (par exemple, une association ou une fondation française) ; une personne morale de droit public (par exemple, une collectivité territoriale ou locale, les établissements publics) ; un organisme d'habitations à loyer modéré (par exemple, les offices publics de l'habitat, sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré, fondations d'habitations à loyer modéré) ; une société d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux agréés ; une société publique locale (agissant, par exemple, dans l'aménagement, l'énergie, le transport) ; une société dont l'Etat ou la Banque de France détient la totalité du capital ; une organisation internationale dont le siège social est implanté en France ; une entreprise disposant de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale. Les sapeurs pompiers et la gendarmerie sont de grands pourvoyeurs de volontaires Service Civique.

2 Sans condition de diplôme : l'Engagement de service civique (ESC), le plus répandu, pour les jeunes de 16 à 25 ans (ou 30), en France ou à l'étranger avec une indemnité de 580 € ; le Volontariat associatif, pour les plus de 25 ans, en France ou à l'étranger avec une indemnité variant de 117 € à 783 € ; le Service volontaire européen (SVE), pour les jeunes de 16 à 25 ans, à l'étranger avec une indemnité variant de 50 € à 160 € Avec condition de diplôme ou d'activité professionnelle : le Volontariat international en entreprise (VIE), pour les étudiants diplômés en recherche d'emploi de 18 à 28 ans, à l'étranger, avec une indemnité fixe de 715 € plus un complément variant de 731 € à 3 682 € ; le Volontariat international en administration (VIA), pour les étudiants diplômés en recherche d'emploi de 18 à 28 ans, à l'étranger, avec une indemnité fixe de 715 € plus un complément variant de 853 € à 4 104 € ; le Volontariat de solidarité internationale (VSI), pour plus de 18 ans (sans âge limite), sans activité professionnelle, avec une indemnité variant de 100 € à 713 €

question de la mise en œuvre d'un «service civique» parmi 57 propositions présentées en juillet 2009. Il en sort une proposition de loi, finalement adoptée le 10 mars 2010 par un large consensus (hormis le vote contre des élus communistes, dénonçant la faiblesse de l'indemnité envisagée pour les volontaires et l'ambiguïté d'un statut ne relevant ni du bénévolat ni du salariat). Loi prévoyant une évaluation fin 2011 afin de réexaminer, entre autres choses, l'opportunité de rendre obligatoire le service civique. Il est réintégré au Code du service national (article L120-1). Le 1^{er} juin 2015, le service civique devient universel : tout jeune de moins de 25 ans peut demander à s'engager pour faire l'expérience du «vivre ensemble», de la «citoyenneté», de «l'intérêt général». Il est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

En juin 2016, des députés socialistes déposent un texte dans le cadre de l'examen du projet de loi Égalité et Citoyenneté pour apprendre «les fondamentaux de la République» voulant rendre le service civique obligatoire, alors que le gouvernement s'était opposé à rendre ce service contraignant. Dans son projet présidentiel, Valls propose d'instaurer un service civique obligatoire pour initier les jeunes à la citoyenneté (cf dans un chapitre intitulé «Un cadre commun et des règles réaffirmées pour garantir notre cohésion et construire ensemble notre destin»). D'une durée de six mois, cette parenthèse est destinée à donner aux adolescents le «goût de la chose publique. Il pourra prendre des formes diverses, adaptées à une société ouverte sur le monde, sur les langues mais l'objectif sera commun : ap-



prendre à vivre ensemble, se mettre sur le chemin de la citoyenneté, mettre le pied à l'étrier pour le monde du travail, donner à chaque jeune une expérience valorisable, des responsabilités, l'accès à des dispositifs d'autonomie».

Qui, où, comment ?

Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel. Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Il se déroule au sein d'un organisme agréé par l'Etat (1). Les organismes accueillant des volontaires en engagement de service civique doivent obligatoirement leur assurer une formation civique et citoyenne. Cette formation comprend de manière obligatoire une formation aux premiers secours. Elle comporte également des modules abordant des thématiques liés à la citoyenneté (par exemple, la lutte contre les discriminations, l'égalité homme-femme, la démocratie, le développement durable).

Le service peut être effectué sur

une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 h par semaine. Il donne droit à 2 jours de congés par mois. Les mineurs âgés de 16 à 18 ans bénéficient d'une journée supplémentaire de congé par mois.

La personne en Service Civique n'est ni salariée, ni stagiaire, ni bénévole. Elle ne perçoit pas de salaire mais une indemnité dans la plupart des cas de 473 euros net par mois (+ 108 € donnés par l'organisme d'accueil). L'Etat assure une protection sociale couvrant les risques maladie, maternité, invalidité et accident du travail. Chaque trimestre effectué au titre du service civique est pris en compte pour le droit à la retraite. Pour les étudiants, une dispense d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est possible, sous réserve que la durée du service civique couvre sans interruption l'année universitaire, d'octobre à septembre.

La personne qui a rompu un contrat de travail pour effectuer un Service Civique ou un demandeur d'emploi reste inscrit à Pôle emploi, mais change de catégorie dans la classification des demandeurs d'emploi. Le versement des allocations chômage est suspendu pendant la durée de la mission et reprend au terme de celle-ci, sans conséquence sur le montant et la durée des allocations chômage. Le versement du RSA ou de la prime d'activité est suspendu pendant toute la durée de la mission. L'indemnité d'engagement de service civique et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sont cumulables. Le fait d'être en engagement de service civique n'a pas d'impact sur l'éligibilité à une bourse étudiante, ni sur son montant.

Il existe six types de services civiques différents, selon les conditions d'éligibilité, d'indemnisation et de lieu d'affectation. (2)

Evolution

La progression a été rapide puisque de 6 000 services civiques la première année, on est passé à 93 000 en 2016. Les volontaires ne manquant pas, le millésime 2017 est attendu autour de 130 000, soit 20 000 de moins que l'objectif. Le projet de budget pour 2018 prévoit près de 450 millions d'euros pour financer 150 000 missions avec un coût moyen de 815 euros par mois à la charge de l'Etat par volontaire. 56



% des personnes en service civique sont des femmes.

D'après une étude en 2014 de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation (Injep), les jeunes diplômés et en recherche d'emploi sont surreprésentés parmi les volontaires. 40 % des volontaires suivent des études supérieures à l'entrée en service civique. Près de la moitié des anciens volontaires avaient achevé leurs études depuis plus de deux ans au moment de l'enquête. Tous les autres étaient en stage, en CDD ou en recherche d'emploi. Ceux qui s'engagent dans une logique citoyenne, afin de se rendre utiles à la société, ne représentent que 10 % des volontaires.

Selon l'Agence du service civique, début 2016, 17,5 % des volontaires sont des jeunes sans diplôme et 7 % des candidats de niveau CAP-BEP. 75 % de jeunes ayant réalisé un service civique déclaraient début 2016 être en formation ou avoir décroché un emploi six mois après avoir terminé.

Apprendre à être solidaire ou à être exploité ?

L'objectif affiché du service civique ? "Accomplir des missions d'intérêt général". Force est de constater que la réalité

vécue par les «volontaires» déborde largement ce cadre. Leur mission ressemblerait plutôt à un stage professionnalisant ou à un emploi. Le statut affilié aux services civiques est particulier, encadré par le code du service national, et peut entraîner des dérives. Les plus fréquentes ? Substitution à l'emploi, manque d'encadrement et moyens insuffisants pour la mise en place de projets...

Il est parfois difficile de distinguer le service civique des autres outils d'accompagnement vers l'emploi. Deux annonces de missions quasiment identiques sont parfois proposées pour un emploi d'avenir ou pour un service civique.

Vis-à-vis de Pôle emploi, ce statut fait perdre les droits au chômage pendant la durée de la mission et diminue le nombre de chômeurs dans les statistiques. Sur les indemnités mensuelles de 580 € pour des semaines de 24 à 35 heures, l'État paie la majorité de cette somme et l'organisme d'accueil ne débourse que 108 €. Cela peut motiver certaines structures à faire appel aux jeunes, faisant d'eux une main-d'œuvre bon marché. Et cela devrait devenir monnaie courante avec la très forte baisse des emplois aidés.

La législation qui encadre ces pratiques stipule que les volontaires en service civique doivent compléter l'action des salariés et agents et non se substituer à elle. Ou encore que «les missions confiées au service civique ne doivent pas avoir été effectuées par un agent moins d'un an avant le contrat». Pour détourner ces mesures, des établissements réservent une place «volontaire». Tous les ans, les tâches et les conditions d'exercice sont les mêmes pour les services civiques, à l'instar d'un CDD ou d'un poste fixe. Alors les jeunes sont-ils exploités ? L'un d'eux répond, «le terme "exploité" est un peu fort, je dirais plus que j'ai eu l'occasion de faire l'objet de ce qu'on appelle du "saliariat déguisé"».

Les nouvelles générations auraient-elles l'art d'user de la novlangue pour désigner ce qui ressemble à du détournement de fonds public pour le plus grand bonheur des patrons qui déjà savent très bien exploiter les jeunes au titre de stagiaires, apprentis et autres contrats aménagés. Occuper la jeunesse et la rentabiliser tout en lui forgeant le caractère, bien joué !

Camille OCL Reims,
avec le concours de la **CJ Sud-Ouest**

Service national universel De l'importance des mythes

On pensait le service national mis de côté. Pourtant, devant les militaires, Emmanuel Macron a martelé : il tiendra bien sa promesse de campagne. "Dans les mois qui viennent s'ouvrira un nouveau chantier, celui du service national universel. Et je veux ici rassurer chacun, il sera mené à son terme, il entrera à bon port", a déclaré le président de la République lors de ses vœux aux Armées, le 19 janvier à Toulon (Var).

La nostalgie du service militaire, cette machine à fantasmes

C'est en 1798 que la loi dite Jourdan-Delbrel met fin à l'armée professionnelle de l'Ancien Régime en disposant que «tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie». Cette conscription universelle et obligatoire de tout jeune

Français de 20 à 25 ans permet à la Grande armée de conduire les guerres napoléoniennes jusqu'en 1815. Bien vite pourtant, l'instauration du tirage au sort par la loi du 29 décembre 1804, selon lequel sur cent conscrits d'un canton – célibataires ou veufs sans enfants – trente-cinq sont appelés à servir sous les drapeaux, ainsi que la possibilité, pour les plus riches, de payer un remplaçant effectuant le service à la place du conscrit désigné, ont fortement porté atteinte au caractère universel de ce service.

Finalement, c'est le vote de la loi du 21 mars 1905, dite Berteaux, qui procède à la vraie création du service militaire pour les hommes, en rétablissant le principe d'égalité et en supprimant toute possibilité d'exemption autre que médicale. Comme le soulignait sous la précédente législature le député UMP du Cher Yves Fromion, qui fut officier d'active, «il ne s'agit plus de posséder un réservoir d'hommes : la conscription contribue de manière décisive à la cohésion nationale, au même titre que l'école obligatoire pour tous».

La conscription, creuset de la République, n'a que peu été remise en cause

jusqu'à la Guerre d'Algérie, moment où la durée du service passe de douze à trente mois, et où 1,5 million d'appelés sont mobilisés durant les huit années de conflit, de 1954 à 1962. Dans la foulée, la reconnaissance légale du statut d'objecteur de conscience, la réduction de la durée du service à seize mois en 1963 et l'émergence de formes civiles du service militaire, qui conduit à substituer à ce dernier un service national par la loi du 9 juillet 1965, entament déjà l'universalité et l'uniformité du service. Au cours des années 1970, les sursis sont rétablis, les dispenses se généralisent, les formes civiles du service se multiplient tandis que les femmes peuvent dorénavant effectuer un engagement militaire sous la forme du volontariat. À la fin des années 1980, on estime que 50 % seulement d'une classe d'âge effectuait un service proprement militaire. Le Conseil économique et social, dans un avis sur «les formes civiles du service national» du 23 octobre 1995, estimait ainsi que «ces nombreuses lois qui ont modifié la durée, les formes du service national, etc., ont conduit à un foisonnement sans cohérence dont le but était de gérer le flux des appelés et la re-



citoyennisme

UNE IMMENSE PERTE DE TEMPS, UNE VASTE PANTALONNADE, UN EXERCICE D'ABRUTISSEMENT DE MASSE...

On ne formait pas de soldats au temps du service militaire, on occupait une certaine jeunesse à connaître la valeur de l'ennui, c'est tout. Loin, très loin de cette idée de réunir sous les drapeaux des jeunes français de toute origine, de toute condition, il fut avant tout une immense perte de temps, une vaste pantalonnade, un exercice d'abrutissement de masse réservé à ceux qui n'avaient pas la chance de connaître dans leur entourage qui la concierge d'un général à la retraite, qui la bonne de l'aumônier du Val-de-Grâce, qui l'oncle du cousin de la belle-soeur de la tante du préfet, autant de personnages haut-placés dans la hiérarchie militaire, capables en un coup de fil de vous soustraire à cette corvée. Il faut le dire et le redire: les biens-nés, les fils de, les pioupiou des beaux quartiers, les progénitures des familles respectables, les futurs énarques, les jeunes à part, les enfants issus de milieux favorisés n'effectuaient jamais leur service militaire. Ou alors seulement, pour les moins chanceux d'entre eux, en occupant des places de choix dans des Ministères ou à l'École militaire: chauffeurs, secrétaires, informaticiens, bouche-trous divers et variés... Chez ces gens-là, monsieur, on ne faisait pas le service militaire, on était pistonné. (...) On ne formait pas de soldats au temps du service militaire, on occupait une certaine jeunesse à connaître la valeur de l'ennui, c'est tout. Et à apprendre à obéir à des torche-culs de petits caporaux au front rasé, jamais plus à leur aise que quand il s'agissait d'apprendre à Mouloud le sens des valeurs et l'amour de l'ordre. C'était cela le service militaire et rien d'autre.

mise en cause progressive du service national.»

Si la conscription a contribué à favoriser l'émergence de la conscience nationale, le service national ne jouait déjà plus que de façon tout à fait marginale son rôle d'intégration civique et sociale. À l'heure d'Internet et de l'hyper-connectivité, les enjeux d'intégration nationale ne sont plus les mêmes qu'au début du siècle dernier, quand faire son service était l'occasion de se confronter à une autre réalité que celle de son village, ou de découvrir le monde «moderne».

Lorsque le président Chirac annonce la suspension de la conscription, elle n'était déjà plus que l'ombre du service national, arrivé au bout de sa logique sociale et militaire.

Malgré tout, la nostalgie du temps du service demeure vive...

Chargé, comme l'indique le rapport du Conseil économique, social et environnemental du 24 mai 2017 consacré au service civique, de «fonctions symboliques, qui semblent dans l'esprit de certains.e.s faire défaut depuis sa suspension», le service militaire est regretté par nombre de personnes qui, dans leur majorité, idéalisent un moment qui, selon elles, permettait de favoriser un brassage social et une expérience de mixité sociale et de garantir la cohésion nationale du pays et l'apprentissage des règles de l'autorité. Or, comme le rappelle le rapport du CESE mentionné, «le brassage social tant vanté relevait plus de l'affichage que d'une réalité: en 1995, un appelé sur cinq en

moyenne était exempté de service national. En 1997, 53 % de la population ayant le plus faible niveau scolaire était exemptée ainsi que 18 % des jeunes diplômés. Par conséquent, l'objectif de brassage social recherché, prévoyant que durant plus d'une année des jeunes de la France entière, de tout milieu social, diplômés ou non, partageaient un moment de vie commune au sein d'une caserne, ne se trouvait que très partiellement rempli».

Le rapport de la mission d'information sur les dispositifs citoyens du ministère de la Défense du 9 décembre 2015 a souligné que le recul de l'âge d'incorporation, en raison de l'allongement de la durée des études, faisait que les jeunes appelés étaient déjà engagés dans leur vie d'adulte: «ils avaient déjà voyagé, commencé ou terminé leurs études, voté. Le service militaire n'était donc plus vécu comme un rite d'entrée dans la vie d'adulte mais plutôt comme une perturbation sur le chemin de celle-ci». Dès lors, l'apprentissage des règles de l'autorité n'était que marginal, le temps du service étant plutôt perçu comme une corvée à effectuer sous les ordres d'un adjudant Kronenbourg.

Quant à la garantie de la cohésion nationale, comment considérer encore aujourd'hui qu'elle suppose que chaque citoyen ait été formé à être soldat? Les armées elles-mêmes ont évolué tandis que le concept de défense nationale a mué pour intégrer des notions plus civiles.

Les défenseurs d'un rétablissement d'une forme militaire du service national semblent oublier les motivations premières de la conscription: disposer d'une armée pour «faire la guerre». Or, la disparition de menaces directes aux frontières, la nécessité de projeter des professionnels aguerris sur des théâtres extérieurs ne justifiaient en effet plus l'existence d'une armée de masse, à la capacité opérationnelle réduite du fait de sa composition mixte, faite de professionnels et d'appelés. C'est bien parce qu'il était devenu inefficace et qu'il remettait en cause la capacité opérationnelle de l'ensemble des armées que le service militaire a été abandonné en 1997.

Une jeunesse prétendument peu engagée

La volonté de refondation du service national universel est intimement liée à l'impression de distanciation du lien entre la jeunesse et la Nation. Elle reflète ainsi l'angoisse d'une certaine élite de voir une partie des jeunes Français s'éloigner des valeurs de la République, s'isoler, et, in fine, se transformer en menace potentielle pour la société. C'est notamment ce qui explique que les débats sur le rétablissement d'une forme de conscription surviennent au lendemain

d'événements marquants et heurtant la cohésion nationale et qui ont impliqué de jeunes Français: les émeutes des banlieues en 2005 ou les attentats commis depuis 2015 sur le territoire national. Ces événements conduisent souvent à dresser le constat d'une jeunesse désœuvrée, manquant de «cadre», repliée sur elle-même, pouvant facilement être détournée du «droit chemin» ou embrigadée.

Cette généralisation ignore deux points pourtant fondamentaux.

Premièrement, l'exclusion de certains jeunes peut trouver ses origines dans la défaillance de politiques publiques – logement, emploi, culture, enseignement – ou s'expliquer par le manque de moyens de certains pans de l'action publique – justice et sécurité, éducation nationale, notamment. Ces défaillances de la puissance publique, qui ne sont pas le fait des jeunes, peuvent expliquer que ces derniers se sentent parfois moins liés à la République que les générations précédentes. C'est ainsi que dans une contribution écrite adressée aux rapporteuses, le président de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) indiquait que «en effet, la République est de moins en moins incarnée dans les territoires que nous fréquentons au quotidien du fait des dysfonctionnements des services publics à cause du manque de moyens et de leur éloignement spatial. Cela nourrit un sentiment d'exclusion sociale chez toute une partie de la jeunesse alors que la République est censée nous rassembler derrière des valeurs communes et donner à tous une chance de réussir.»

Deuxièmement, et il s'agit là de battre en brèche un préjugé tenace: la jeunesse française est peu engagée. Ce constat s'appuie sur des enquêtes réalisées tant par des acteurs associatifs que des structures publiques. Toutefois, cet engagement – ou du moins cette capacité à s'engager – de la jeunesse est parfois invisible car mal compris par les générations plus anciennes. Si, au regard des marqueurs traditionnels de l'engagement – participation électorale, adhésion aux partis politiques, aux organisations syndicales ou aux associations – les jeunes apparaissent sensiblement en retrait par rapport au reste de la population, c'est avant tout parce que leurs formes d'engagement comme leurs aspirations sont nouvelles. C'est d'ailleurs ce qui conduit parfois à juger les jeunes de manière rapide et négative, comme en témoignent certaines études d'opinion, pour qui les jeunes seraient avant tout «égoïstes» et «paresseux», «irrespectueux des règles et envers les autres» et ayant des comportements «délinquants».

Dans leurs travaux sur «les jeunes et l'armée» parus en 2011, Ronald Hatto, Anne Muxel et Odette Tomescu, soulignent ainsi plus généralement que «les nouvelles générations peu diplômées se mettent davantage en retrait de toute



forme de participation citoyenne, qu'il s'agisse du vote ou de comportements protestataires. Elles manifestent aussi certaines demandes d'ordre et d'autorité, s'accompagnant d'une vision plus fermée de la société.»

Les objectifs du nouveau service national universel

Le Premier ministre, M. Édouard Philippe, indiquait dans la lettre de mission du 1er septembre 2017 confiant à plusieurs inspections une mission relative à la mise en place d'un service national universel et obligatoire, que «l'instauration d'un service national universel, souhaité par le président de la République, poursuiv[ait] plusieurs objectifs : permettre à chaque jeune Français de faire l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion républicaine ; accroître la résilience de la Nation face aux risques et menaces qui pèsent sur notre pays ; permettre à l'ensemble de notre jeunesse de devenir acteur de l'esprit de défense ; contribuer à développer la conscience et la responsabilité de chaque jeune ainsi que leur culture de l'engagement».

Il s'agit là d'une déclinaison d'un seul objectif : contribuer à former des citoyens et des citoyennes.

Obligatoire ou volontaire ?

Lors de ses vœux aux forces vives de la nation, le 30 janvier, Emmanuel Macron a annoncé qu'un groupe de travail avait été chargé d'amorcer «des travaux de préfiguration et de rendre ses conclusions en avril». Un groupe de travail constitué sur mesure, qui devrait fournir la charpente du prochain service national. «On est en train de regarder les modalités techniques », a indiqué le porte-parole du gouvernement, interrogé sur la tranche d'âge qui serait concernée. «C'est la totalité d'une

classe d'âge, c'est universel, donc les garçons et les filles, et c'est obligatoire».

Le 13 février 2018, Emmanuel Macron a réaffirmé son souhait d'un service national obligatoire, pour les filles comme pour les garçons, d'une durée de 3 à 6 mois et qui pourrait se dérouler dans le cadre d'un service civique. "Je souhaite un service obligatoire, ouvert aux femmes et aux hommes" pouvant avoir "une ouverture sur la chose militaire" mais "dont la forme pourra être civique".

L'acceptation du nouveau service devra se faire sur la base du volontariat, avertissent les principaux syndicats d'étudiants. «Le caractère obligatoire supposait que la jeunesse aurait besoin d'être rééduquée, alors que c'est au travers de l'école que l'on devrait éveiller les consciences», selon l'UNEF. «Ce n'est pas en créant un service obligatoire qu'on va créer du vivre-ensemble. La jeunesse veut trouver du sens dans ses actes et ses choix, mais ce n'est pas en lui tordant le bras qu'elle va s'exécuter», souligne la FAGE, le premier syndicat étudiant.

A quelle sauce va être mangée la jeunesse ? Avec ou sans les militaires ? Il est encore trop tôt pour le dire, tant pour l'instant, les avis sont divergents sur la forme que cela prendra, mais pas sur le fond.

Camille, OCL Reims



LES FEMMES DANS L'ARMÉE

Le port des armes est indissociable du pouvoir militaire dont la domination masculine a exclu les femmes, arguant de leur nature dite fragile et vouée à la maternité, et d'une virilisation que provoquerait leur armement. Recourir aux armes pour défendre sa patrie contre un ennemi extérieur ou défendre ses idées dans un conflit fratricide, c'est s'inscrire dans le champ du politique et, à partir de la Révolution française, se revendiquer de la citoyenneté, deux postures refusées aux femmes. Tel est – et demeurera – l'enjeu d'une féminisation des armées officielles. Le 25 mars 1792, Théroigne de Méricourt réclame le port des armes par les Françaises, expression de la pleine citoyenneté qu'elles revendiquent ; peu lui importe la présence séculaire des cantinières, blanchisseuses, ou même d'exceptionnelles combattantes, le plus souvent travesties en hommes, car elle est sans portée politique. Les révolutionnaires refusent cependant une subversion de l'ordre des genres : le décret du 30 avril 1793 congédie des armées les «femmes inutiles» et n'autorise que les vivandières.

Les femmes sont apparues sous l'uniforme lors de la grande guerre, mais n'ont pu s'engager sous statut militaire que lors de la deuxième guerre mondiale. Depuis, la féminisation se poursuit au rythme des réformes, comme la création en 1971 d'un service national volontaire ouvert aux jeunes filles (définitivement institutionnalisée en 1983) ou la loi de 1972 sur le statut des militaires, qui a donné les mêmes droits et devoirs aux hommes et aux femmes. A compter de juin 1997, année de la professionnalisation de l'armée de Terre, des volumes de recrutement militaires du rang sous contrat sont offerts aux jeunes filles directement à partir du civil.

15,8 % des militaires, 37,7 % des effectifs civils du ministère de la défense sont des femmes. Militaires et civiles confondues, le ministère de la défense compte 54 168 femmes, dont 31 426 militaires. (Source : Bilan social 2015 du ministère de la Défense)

À L'ÉPOQUE, ON SAVAIT ÉCHAPPER AU SERVICE MILITAIRE

Lorsque le service militaire était obligatoire, nombreux étaient ceux qui voulaient se faire réformer. Leurs meilleurs alliés ? Les psys.

(...) Évidemment, il y avait des exemptions médicales en bonne et due forme. Les insuffisances cardiaques ou respiratoires par exemple. Ou bien les «vrais» pieds plats. Mais ceux qui avaient la chance de n'avoir aucune infirmité devaient forcément ruser. Étaient aussi dispensés les hommes qui étaient en charge d'une entreprise ou qui assuraient l'équilibre économique du foyer. On parlait de «soutien familial» mais ça ne marchait pas à tous les coups. Idéalement, la copine était au chômage et tombait enceinte au moment de l'appel.

(...) Dans le profil médical SIGYCOP1, nombreux étaient ceux qui rêvaient du P.

Pour accéder à l'infamie désirable du P4, mieux valait passer initialement par la case psy.

Un certificat médical de complaisance vous garantissait une forme d'indulgence, lors de la première visite médicale. Sans doute, personne n'était dupe. Mais, comme me l'expliqua un soir le docteur D., «à l'armée, c'est des fonctionnaires, ils n'aiment pas prendre de risques inutiles. Ils savent bien qu'il y a quatre-vingt-dix-neuf simulateurs mais le centième ne l'est pas. Et s'il a un problème, ça leur retombera dessus».

(...) Le psychiatre savait quoi faire, en effet. Il fallait au moins trois visites, avec la feuille Sécu pour faire sérieux à joindre au dossier. Et puis une bafouille expliquant que le patient était suivi depuis longtemps pour divers problèmes. Le jeune con ne regretterait pas ses 100 francs, en liquide, au docteur D.

(...) Le docteur D. a fait des P4 en série. Pour 100 francs et une bouteille, ce qui n'était pas cher payé, et devait lui assurer des fins de mois sympathiques. Elle avait, forcément, une souffrance, un fils peut-être, mort en Indochine ou en Algérie. Elle n'en parlait pas. Faisant simplement son job

de «réformiste».

Avec le recul, la réforme ne faisait sans doute que des gagnants. Les réformés, d'abord, qui s'évitaient une année perdue, parce que d'avance ils la refusaient. Les militaires ensuite, confrontés à la gestion de groupes plus ou moins dociles : s'encombrer de poids morts n'aidait en rien à gérer les exercices obligatoires ni à faire régner la discipline. Il est facile de mater celui qui se rebelle et défie l'autorité ; il est impossible de gérer un dépressif qui se dérobe. Les psys, enfin, qui y trouvaient quelques revenus d'appoint et, peut-être, des clients supplémentaires car tout n'était pas simulé.

Jean-Marc Proust Slate 23.01.2018

1 Profil médical permettant de déterminer l'aptitude d'un individu à exercer dans l'armée française. Après une visite médicale, le médecin militaire attribue un score chiffré de 1 à 6 (sauf P : de 0 à 5) à chacune des sept composantes du SIGYCOP : l'ensemble des sept chiffres représentant le profil médical du candidat.



Le capitalisme domine encore plus largement le monde aujourd'hui qu'hier. Ce système économique a bien montré, tout au long du XX^e siècle, son incapacité à supprimer les inégalités, la misère et l'exploitation. Au contraire, il s'en nourrit et les engendre : guerres, massacres, famines se sont multipliés sur la planète comme jamais ; des années de colonialisme et de néocolonialisme ont accéléré le pillage des ressources des peuples du Sud au même rythme que l'extermination de populations entières ; le développement technologique conçu comme pourvoyeur de profits a entraîné une lente et inexorable destruction de l'écosystème de la planète. Partout, l'exploitation des prolétaires par une minorité de nantis au service de la bourgeoisie qui achète à bas prix les services d'armées de travailleurs précaires, soumis à la flexibilité et sans cesse menacés par le chômage, se fait plus pressante.

Ce système capitaliste, nous voulons le détruire. Il n'est ni éternel ni le meilleur des mondes possibles, contrairement à ce que veulent nous faire croire ses défenseurs, de quelque bord soient-ils.

COMMUNISTES...

Nous luttons pour une société dans laquelle les moyens de production et d'échanges seront gérés non par leurs propriétaires « légaux » actuels ou par des bureaucrates de l'Etat, mais directement par les gens concernés au premier plan, c'est-à-dire les producteurs. Une gestion assurée par des assemblées de base des conseils d'usine, de quartier, de village, de ville et de région, composés de celles et ceux qui y vivent et y travaillent, et qui ont ainsi la possibilité de se fédérer librement pour déterminer la quantité, la qualité et l'usage de la production. Une société dans laquelle le principe de base sera « De chacun-e selon ses possibilités à chacun-e selon ses besoins » : une société économiquement communiste, sans classes et sans Etat.

Partis et syndicats ne pourront être les gérants de cette nouvelle forme d'organisation de la production et de la répartition, mais seulement des forces de proposition. Dans ces nouvelles structures, toutes les formes permanentes de délégation de pouvoir sans mandat précis ni révocation possible à tout moment, de Parti-guide, de Parlement, de structures étatiques, seront écartées pour laisser la place à l'auto-organisation des prolétaires.

Les modalités d'application du communisme libertaire ne sont pas à déterminer à l'avance : elles dépendront des situations générales et particulières, des formes locales de culture, des possibilités et des désirs. Pour autant, le communisme libertaire n'est pas qu'une vague utopie. L'histoire des révoltes et des tentatives de révolution fourmille

d'exemples de l'application concrète de notre projet anarchiste révolutionnaire, adapté aux situations particulières d'une époque ou d'un lieu — la Commune de Paris, les soviets dans la Russie de 1917, l'insurrection makhnoviste en Ukraine de 1918 à 1921, les collectivisations dans l'Espagne de 1936, les conseils ouvriers en Hongrie en 1956, etc.

Notre projet communiste libertaire est aux antipodes du communisme étatique qui dominait les pays de l'Est. Ce dernier s'est effondré, et nous ne pouvons que nous en réjouir ! Cela faisait plus de quatre-vingts ans que le courant libertaire dénonçait ces pays dits communistes comme étant des dictatures sanglantes, qui pratiquaient un capitalisme d'Etat ayant substitué à la forme classique de la propriété privée la domination d'une classe bureaucratique dirigeant la production et les échanges pour son propre compte.

QUI SOMMES- NOUS ?

Le modèle social-démocrate, qui entendait parvenir au socialisme par une succession de réformes en s'emparant du pouvoir d'Etat par les élections, s'est heurté à la toute-puissance du modèle capitaliste, qui joue tour à tour de la répression et de l'intégration. Il y a bien longtemps que les « socialistes » ont renoncé à se battre pour une société égalitaire et sans exploitation.

... ET LIBERTAIRES

Mais l'oppression que nous voulons supprimer ne se cantonne pas à une sphère strictement économique. Elle touche à tous les rapports de pouvoir. Nous voulons une société politiquement libertaire sans domination d'aucune sorte.

Nous luttons contre toutes les sortes d'uniformisation (des modes de vie, des cultures, de la production et de la consommation) imposées par le développement capitaliste.

Nous luttons pour de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes, où la valorisation de la virilité et la soumission n'auront plus lieu d'être. Car une société sans classes ne mène pas forcément à l'éradication du patriarcat (système de domination des hommes sur les femmes) : celui-ci mérite une lutte spécifique, parce qu'il traverse l'ensemble des classes sociales et préexiste au capitalisme. La lutte contre le patriarcat est une lutte pour la déconstruction des genres

masculin et féminin modelés et imposés par l'ensemble des sociétés préexistantes. Se réapproprier nos identités personnelles, c'est refuser d'intégrer un statut social lié à notre sexe et c'est refuser que les normes actuelles (hétérosexualité, monogamie...) soient des codes de notre vie. Nous voulons vivre librement notre corps et nos désirs.

Nous ne voulons plus d'une société où le travail n'est pas une activité humaine partagée en fonction de besoins librement décidés, mais un esclavage salarié destiné à produire n'importe quoi, du moment que ça se vend et que les capitalistes peuvent réaliser, par ce biais, des profits. Il nous faut tordre le cou aux « vieilles croyances » que sont la nécessité de la croissance, du productivisme, de la prépondérance de l'« économie ».

De très nombreux courants socialistes ont lié la possibilité du communisme à une réalisation de l'abondance. Mais l'idéologie de la croissance, économique et démographique, est une course perdue d'avance : elle ne fait que renforcer les inégalités entre les gens et abaisser la qualité de la vie ; notre planète ne peut permettre à toute la population mondiale d'accéder aux modes de consommation des classes supérieures des pays riches.

Les alternatives locales aux modes de consommation et de production qui tentent un peu partout de se mettre en place nous paraissent révélatrices du besoin de réappropriation collective de l'espace de nos vies que restreignent de plus en plus les productivistes. Même si ces alternatives, en l'absence d'une lutte globale contre le système et d'un projet politique, restent limitées quant à leur possibilité de changer réellement la vie.

Dans la mesure où notre projet politique s'est historiquement construit au fil et au cœur des mouvements sociaux, des révoltes et des tentatives d'établir des rapports sociaux égalitaires, c'est dans ces mouvements qu'il faut combattre, y compris en s'élevant contre certains de leurs aspects qui chercheraient à reproduire un ordre ancien (ou à en créer un nouveau) de domination. Ce sont dans les contradictions et les conflits actuels de la société que plongent les racines d'une autre forme d'organisation sociale dont l'ébauche jaillit parfois spontanément, dans certaines situations. Nous pensons que c'est lorsque les gens sont « en mouvement », dans des moments partiels de rupture, qu'ils sont porteurs d'idées et de pratiques correspondant le mieux à nos aspirations.



Abonnez-vous
à *Courant
Alternatif*
mensuel
anarchiste
communiste
Visitez aussi
le site de l'OCL
www.oclibertaire.lautre.net/



CRISE À MAYOTTE

Depuis le mardi 20 février, Mayotte a entamé un mouvement de contestation contre l'insécurité. L'insécurité à Mayotte est un sujet récurrent depuis plusieurs années, mais l'on peut situer le point de départ de cette nouvelle mobilisation au mois de janvier dernier. Le 19 janvier, de violents affrontements (caillassages et bagarres entre bandes rivales) ont éclaté au lycée Kahani de Mamoudzou, nécessitant l'intervention des forces de l'ordre et l'évacuation des élèves. Les agents décident alors d'exercer leur droit de retrait.



RAPPEL HISTORIQUE

Mayotte est achetée par la France en 1841. Jusqu'en 1975, les quatre îles situées au large du Mozambique (Mayotte, Anjouan, Mohéli et Grande Comore) constituent un territoire d'Outre-mer. L'archipel, dans la foulée du mouvement de décolonisation débuté après la Seconde Guerre mondiale, souhaite accéder à son indépendance.

En 1974, la France organise, sur l'ensemble de l'archipel des Comores, un référendum pour décider d'une éventuelle indépendance, mais seuls les Mahorais votent pour le maintien au sein de la République française. La France décide alors de prendre en compte les résultats île par île, et ce, en violation du droit international, stratégie condamnée plus de 20 fois par les Nations unies. Un second référendum est organisé uniquement à Mayotte en 1976, qui confirme ce choix. Néanmoins l'Union des Comores revendique toujours Mayotte. À la suite du référendum local de 2009, Mayotte est devenue département et région d'outre-mer (DROM) à assemblée délibérante unique : le

Conseil départemental exerce également les compétences d'un conseil régional en 2011. En 2014, Mayotte change également de statut au niveau européen, devenant une région ultrapériphérique, et fait depuis partie de l'Union européenne.

Dans le cas de Mayotte, ce qui est intéressant c'est qu'on est face à un territoire qui n'a pas connu la même chronologie que les autres colonies. Les Comores sont restées très à l'écart de l'empire colonial français. C'était un peu "la dernière roue du carrosse" : il y a très peu d'investissement. Le processus d'intégration juridique est très peu avancé. C'est à partir de 1975 que la France va accélérer le processus d'intégration de Mayotte afin de rendre le processus irréversible. Jusque-là Paris avait relativement délaissé l'archipel des Comores. L'investissement tardif dans l'île de Mayotte va avoir plusieurs effets. Certes, Mayotte va rattraper une petite partie de son grand retard dans le développement des territoires français. Mais cette situation débouche sur un paradoxe. Les efforts consentis ne changent rien au fait que Mayotte reste le département français le plus pauvre.

"UN ÎLOT DE PAUVRETÉ DANS UN OCÉAN DE MISÈRE"

Population en 2017 : 256 518 habitants (contre 212 645 habitants en 2012) répartie sur 376 km² soit une densité de 682 hab./km². Mayotte a une population très jeune : six Mahorais sur 10 étaient âgés de moins de 25 ans en 2012 et trois sur dix avaient moins de 10 ans. La population a été multipliée par 7 entre 1950 et aujourd'hui.

En 2018, l'île compte 2 360 entreprises, auxquelles s'ajoutent environ 5 300 entreprises informelles (inconscientes de l'administration fiscale mais recensées par l'INSEE). Ces entreprises informelles sont le plus souvent très modestes, et ne constituent que 9 % de la valeur ajoutée générée, pour environ 6 640 employés non déclarés (l'agriculture n'est pas comprise dans ces chiffres). Ce phénomène est dû au fait qu'un grand nombre des entrepreneurs sont des étrangers en situation irrégulière, ce qui les empêche de formaliser leur activité.

Au 2^e trimestre 2017, sur 100 Mahorais en âge de travailler, 38 ont un emploi.

En 2012, 83,3 % des emplois sont dans le tertiaire dont 53,6 % concernant l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Le SMIC à Mayotte est de 7,46 euros (contre 9,88 en métropole). 84% de la population de Mayotte vit sous le seuil de pauvreté. En 2011, la moitié de la population mahoraise vit avec moins de 384 euros par mois et par unité de consommation. Selon l'INSEE, Mayotte souffre plus des inégalités que du niveau moyen de revenu. Les revenus de transfert, comme le RSA (minoré à 50% du montant métropolitain), pourraient contribuer à palier une telle différence de conditions de vie entre Mayotte et l'hexagone, mais un important phénomène de non recours compromet la distribution de cette aide : seuls 4 300 allocataires insulaires ont sollicité cette aide en 2014, alors que la CAF tablait sur entre 13 000 et 18 000 demandes lors de l'introduction du RSA sur l'île.

Malgré une croissance de 9 % par an, le taux de chômage atteint 26 %. 39.200 personnes souhaitent travailler, portant ainsi à 29 % au total le nombre de Mahorais sans emploi et désirant en trouver. Le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans est de l'ordre de 43 % à Mayotte contre 16% en métropole. Alors qu'en 2009, une femme sur cinq (âgée de 15 et plus) était en emploi, en 2017, cette proportion est ramenée à une femme sur trois.



colonialisme



MAYOTTE, TERRE D'IMMIGRATION ET D'ÉMIGRATION

En 2015, plus d'un adulte sur deux vivant à Mayotte n'y est pas né. Les natifs d'Anjouan sont les plus nombreux (30 %). Quatre résidents sur dix, âgés de 18 à 79 ans, sont ainsi de nationalité étrangère, la moitié d'entre eux étant en situation administrative irrégulière.

La moitié des étrangers non natifs de Mayotte se trouve en situation administrative irrégulière. C'est parmi les Comoriens que l'on compte la plus grande part d'étrangers «sans titre». Très élevé chez les plus jeunes, le taux d'irrégularité administrative diminue fortement avec l'âge, passant de 74 % chez les 18-24 ans à 30 % pour les 45 ans ou plus. Cet écart reflète notamment la durée de présence sur le territoire (les plus jeunes sont aussi arrivés plus récemment). La grande majorité de ces étrangers «sans titre» déclarent ainsi aspirer à une régularisation de leur situation administrative et un peu plus de la moitié en ont déjà fait la demande.

En 2015, la préfecture de Mayotte a effectué près de 19 000 reconduites à la frontière, et intercepté près de 9 900 passagers de kwassa-kwassas. En 2016, près de 20 000 sans-papiers souvent originaires des Comores voisines, ont été reconduits à la frontière, soit en moyenne 55 par jour, 18 000 ont transité par le centre de rétention administrative (CRA) de Mayotte pour une durée moyenne «de moins de 24h».

Chaque année, dans le canal du Mozambique, des milliers de migrants comoriens embarquent à bord de kwassa-kwassas. Des embarcations de fortune, avec lesquelles ils tentent de traverser ce bras de mer de 70 kilomètres qui sépare l'île d'Anjouan de Mayotte. Difficile de compter les victimes. Selon les autorités comoriennes, en 20 ans, au moins 12 000 personnes auraient péri dans ce "canal de la mort". Côté français, un rapport sénatorial da-

tant de 2012 compte entre 7 000 et 10 000 morts à Mayotte depuis 1995.

S'ils parviennent vivants dans le département, ils s'entassent dans des bidonvilles aux conditions de vie indignes. Les Comoriens en sont souvent expulsés manu militari par les habitants, lors d'opérations de «décaissage» (1) totalement illégales. Depuis le mois de janvier 2016, des collectifs villageois organisent ces expulsions visant les personnes d'origine comorienne qualifiées d'«étrangères», qu'elles soient sans papiers, titulaires d'un titre de séjour ou même de nationalité française. Sur les tracts des différents collectifs, il est reproché aux «étrangers», "vols, agressions et meurtres au quotidien", "délinquance juvénile et chômage en masse", "écoles surchargées" et "système de santé débordé", entre autres. Si la violence sociale dénoncée est bien réelle, ces mouvements se trompent évidemment de cible. Les personnes étrangères y sont devenues les boucs-émissaires d'une situation économique et sociale désastreuse résultant d'une politique discriminatoire à l'égard de tous les habitants de l'île. Victimes, ils le sont encore lorsque leurs enfants sont chassés des écoles par des mères d'élèves les accusant de prendre la place des petits Mahorais. De fait, 60 des 180 écoles de l'Académie pratiquent le système de la rotation : les écoliers n'ont cours qu'une demi-journée, pour laisser la salle libre à une autre classe...

L'émigration est également forte. En 2012, aux mêmes âges, 26 % des natifs de Mayotte et résidant en France vivent en dehors du département, et même 45 % des 18-24 ans. Par ailleurs, 30 % des adultes nés à Mayotte, et qui y résident, ont déjà séjourné plus de six mois en dehors de l'île.

AU DÉPART, DE VIOLENTS AFFRONTEMENTS DANS UN LYCÉE

L'insécurité à Mayotte est un sujet récurrent depuis plusieurs années, mais

l'on peut situer le point de départ de cette nouvelle mobilisation au mois de janvier dernier. Le 19 janvier, de violents affrontements (caillassages et bagarres entre bandes rivales) ont éclaté au lycée Kahani de Mamoudzou, nécessitant l'intervention des forces de l'ordre et l'évacuation des élèves. Les agents décident alors d'exercer leur droit de retrait.

Le 20 janvier, les agents sont rejoints par la majorité des chauffeurs de bus scolaires de Mayotte en raison du caillassage d'un véhicule. De 200 à 250 conducteurs sur les 270 que compte l'île ont refusé de travailler et se sont rassemblés avec leurs véhicules à Mamoudzou ce jour-là.

Par le biais d'un communiqué début février, la FSU Mayotte (SNUIPP, SNES, SNEP, SNICS, SNUEP, ...) a souhaité apporter un soutien sans réserve aux personnels exerçant actuellement leur droit de retrait aux lycées de Kahani et de Tsararano. Selon la fédération, la violence doit être considérée comme un symptôme de la dégradation du système public d'éducation à Mayotte. À ce titre, la FSU prépare un mouvement de grève le 22 février. Les revendications de la FSU sont alors purement corporatistes (plus de moyens matériels et humains, une augmentation de l'indexation à 1,53, une augmentation des contingents à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, des mesures d'attractivité ou encore une transformation de la totalité des établissements en REP+, avec les moyens afférents...)

La CGT Educ'action Mayotte, SUD Solidaires éducation Mayotte, et la FNEC FP FO Mayotte, se constituent en intersyndicale sur des bases tout aussi corporatistes. «Nous constatons une dégradation continue des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels. De plus, les violences en milieu scolaire ne cessent d'augmenter, à tel point que les personnels de plusieurs établissements ont légitimement exercé leur droit de retrait.

Nous considérons que cet état de fait résulte d'un sous-investissement dans le domaine de l'Éducation. Cette situation n'est plus acceptable et c'est pourquoi nous appelons toutes les catégories de personnels du vice-rectorat de Mayotte à se mettre en grève reconductible à partir du mardi 20 février 2018.

Nous revendiquons :

- La sécurisation des abords des établissements scolaires, les établissements et les transports scolaires.
- La création de postes de surveillants et CPE en nombre suffisant dans tous les établissements de l'île.

• Un choc d'investissement dans l'éducation pour Mayotte, notamment dans le domaine des constructions scolaires (1er et 2nd degré), et le passage en REP+ de l'ensemble du département avec les moyens adéquats.»

1 Cette pratique est essentiellement villageoise et est liée au rapport qu'ont les mahorais avec la terre.



Parallèlement, l'intersyndicale de Mayotte (UI CFTD, UDFO, CGT-Ma et CFE-CGC) appelle à une mobilisation générale pour une grève reconductible à Mamoudzou à partir du 20 février 2018, l'ensemble des travailleurs de Mayotte, afin de dénoncer l'insécurité qui a conduit à la fermeture de plusieurs établissements scolaires et l'arrêt des transports scolaires à Mayotte.

La FSU explique les raisons pour lesquelles elle n'a pas pris part au mouvement le 20 février : elle a déjà déposé le préavis de grève pour le 22 février, une grève reconductible a trois jours des vacances ne lui paraît pas judicieuse ni réaliste, ses revendications restent dans le champ de l'éducation. Elle ajoute : *«nos drapeaux ne doivent pas être associés à une manifestation qui s'est traduite par un arrêt hautement symbolique devant le service des étrangers de la préfecture. La question des violences en milieu scolaire est une des priorités de la FSU mais nous entendons bien ne pas être confondus dans un mouvement qui a montré qu'il n'est pas exempt de dérives, d'amalgames et de stigmatisations.»*

Depuis le 20 février, la mobilisation prend plusieurs formes : des manifestations dans les rues du chef-lieu, opération escargot, blocage de la liaison maritime entre Grande-Terre et Petite-Terre, et barrages érigés de l'aube jusqu'à la tombée de la nuit sur les axes routiers principaux paralysant une partie de la circulation.

La ministre des Outre-mer Annick Girardin annonce le mercredi 28 février une série de "mesures déterminées" pour améliorer la sécurité à Mayotte, dont l'envoi de deux pelotons de gendarmerie mobile, la mise en place "dans les dix jours" d'un "plan de sécurisation des établissements et des transports scolaires", et "l'arrivée de dix policiers supplémentaires de la police aux frontières" d'ici à la fin mars. Au-delà des annonces sécuritaires, Annick Girardin appelle à "dessiner une nouvelle vision pour Mayotte", avec "des priorités clairement établies : la sécurité et la lutte contre l'immigration clandestine, bien entendu, mais aussi la santé, le logement et les transports, qui font votre vie de tous les jours".

Le samedi 3 mars, une réunion entre le préfet et les maires des 17 communes de l'île tourne court. Les élus mahorais remettent au représentant de l'Etat une motion "pour dire le mécontentement des Mahorais" avant de quitter la réunion. Ils annoncent également que les mairies de Mayotte seront fermées à partir de lundi 5 mars. Réunis lundi 5 mars dans l'hémicycle du Conseil départemental, les élus de Mayotte font deux annonces. D'abord, ils ont fait appel à un bureau d'étude pour élaborer un projet de remise à niveau et développement pour Mayotte. Celui-ci est chiffré à un milliard huit cents millions d'euros. Ensuite, ils se sont déclarés solidaires du mouvement et descendront, eux aussi, dans la rue, aux côtés des manifestants le 7 mars.



rer un projet de remise à niveau et développement pour Mayotte. Celui-ci est chiffré à un milliard huit cents millions d'euros. Ensuite, ils se sont déclarés solidaires du mouvement et descendront, eux aussi, dans la rue, aux côtés des manifestants le 7 mars.

"ON A CONSTRUIT UNE OPPOSITION FICTIVE ENTRE DES POPULATIONS D'UN MÊME ENVIRONNEMENT"

Les Mahorais veulent se tourner totalement vers la France grâce à la départementalisation. Cet alignement encore très lointain de Mayotte sur les standards français rend l'île encore plus attractive pour les Comoriens à la recherche d'un avenir meilleur pour eux et leurs enfants. Toutefois, les antagonismes sont de plus en plus nombreux. Les Mahorais ne supportent plus la situation socio-économique et l'insécurité qu'ils imputent aux Comoriens. Les appels au "décasage" se multiplient.

Pour Serge Slama, professeur de droit public à l'université Grenoble-Alpes, "On a construit une opposition fictive entre des populations d'un même environnement. C'est le droit colonial : on a donné des droits à certains et pas à d'autres". Pour l'historien Emmanuel Blanchard, "La départementalisation a généré une xénophobie à l'intérieur d'un espace qui certes connaissait des différences mais a beaucoup en commun". Selon lui, la solution passe par une meilleure facilitation de la circulation entre les quatre îles et par un investissement dans le développement des Comores, l'un des pays les plus pauvres du monde, pour "assurer une viabilité économique et politique à l'ensemble de l'archipel". Mais les autorités françaises ne l'entendent pas ainsi. Les mesures propo-

sées jusqu'ici visent surtout les conséquences - l'immigration massive - et non les causes. "Le gouvernement français ne réfléchit à l'avenir institutionnel de Mayotte que dans des situations de crises telles que les mouvements sociaux ou les agitations xénophobes. A chaque fois, le gouvernement considère que la situation est réduite à l'immigration clandestine".

"L'ÉTAT SE RENFORCERA"

Lors de sa visite sur l'île les 13 et 14 mars, la ministre des Outre-mer annonce, conjointement avec celui de l'Intérieur, une série de mesures pour renforcer la sécurité et lutter contre l'immigration clandestine. Elle rencontre une délégation du collectif des citoyens, de l'intersyndicale et des élus. "On va lui remettre un courrier" pour demander au gouvernement de "nous envoyer un véritable interlocuteur qui serait capable d'engager le gouvernement sur trois points : Le rattrapage de Mayotte, qui nous est dû, le développement de Mayotte, qui nous est dû, et l'insécurité, sur laquelle nous n'allons pas négocier, parce qu'on ne peut pas avoir de liberté sans avoir de sécurité". Après de longues heures de négocia-



colonialisme

tions à la préfecture de Mayotte, un "accord de principe" est trouvé. "On a des avancées réelles, le plan de lutte contre l'insécurité est acté". De nouvelles mesures sont concédées par le gouvernement. Quinze, en plusieurs axes : le démantèlement des bandes «de criminels semant le chaos sur le territoire» ; la lutte contre les attestations d'hébergement de complaisance et les reconnaissances frauduleuses de paternité ; la mise en place de navires supplémentaires pour lutter contre l'immigration clandestine ; mais aussi la reconnaissance des acteurs associatifs luttant contre l'insécurité, qui seront associés au travail mené par l'État durant le mois à venir. Pour autant, ni protocole, ni accord formel ne sont signés. La suspension du mouvement social pendant un mois est avancée par les négociateurs, mais refusée sur le terrain. La négociation en elle-même a été "une trahison", "puisque'on nous avait dit que la délégation devait simplement remettre un courrier à la ministre".

Pour la ministre des Outre-mer, "La première des choses que je veux dire est que, sur ce territoire, l'État se renforce, sera davantage présent, jouera davantage son rôle sur l'ensemble des questions qui lui ont été posées. (...) Dans un mois, nous rendrons notre travail collectif pour qu'il soit ensuite approuvé. (...) J'ai aussi répondu à une quinzaine de demandes du Collectif et des élus, qui vont toutes dans le même sens : plus de sécurité, plus de lutte contre l'immigration illégale, plus de présence de l'État. Un mieux d'État, un véritable accompagnement de l'État à tous les niveaux et sur tous les sujets (...). C'est aujourd'hui un message d'un retour de l'État, ici, sur ce territoire, que je suis venue délivrer."

LES COMORES S'OPPOSENT AUX EXPULSIONS

Le Gombessa, un navire battant pavillon comorien avec 95 passagers en



LES PRÉCÉDENTES RÉVOLTES

2011 : La révolte des «mabawas»

«Mabawas», c'est ainsi qu'on appelle, à Mayotte, les ailes de poulet. Elles font partie des produits de première nécessité (avec la farine, le riz, le sucre, le lait, les tomates, le gaz et le sable...). Et elles sont devenues le symbole du vigoureux mouvement social contre la vie chère déclenché fin septembre.

Mayotte va être secouée pendant plus de 2 mois par une violente révolte sociale : manifestations, barrages routiers, violences contre les personnes, pillage de magasins. Si le prétexte de départ est «la vie trop chère» (les prix sont en moyenne 30 % plus élevés qu'en métropole, le Smic local est fixé à 85 % du Smic national), ces émeutes font émerger des problèmes plus profonds.

Un accord sur une baisse des prix de 13 produits de première nécessité est signé, mais ne s'est appliqué que pendant... 1 mois !

2016 : Pour "l'égalité réelle" entre Mayotte et la métropole, au niveau du code du travail et des prestations sociales notamment.

Une grève générale, lancée par une intersyndicale (CGT, FSU, FO, CFDT, FAEN, et Solidaires) paralyse l'activité économique à partir du 30 mars 2016. Elle fait suite à un mouvement de 4 jours engagé en novembre 2015 et suspendu à cause de l'état d'urgence. Les principaux axes routiers sont bloqués chaque jour par des barrages qui ralentissent l'activité économique, vident les supermarchés et perturbent la tenue de certains examens. Des manifestations ont rassemblé plusieurs centaines de personnes.

La ministre des outre-mer reçoit le 15 avril l'intersyndicale, venue à Paris. Syndicats et ministère des outre-mer parviennent à un accord «de méthode» pour répondre aux revendications d'«égalité réelle» avec la métropole réclamées par les syndicats. Au retour des membres de l'intersyndicale qui ont participé à la réunion de négociation le 16 avril, une assemblée générale de grève a eu lieu. Un consensus se forme pour une «suspension» du mouvement à partir de lundi 18, tout en faisant passer le message au ministère, à l'État, qu'un geste significatif était attendu, au risque de voir la situation empirer. «Si le gouvernement ne fait pas un geste, on va vers la guerre civile. Si le mouvement continue, il devient incontrôlable. Ils risquent de mettre le feu à l'île».

Cette grève se double de violences urbaines perpétrées par des bandes de jeunes, en particulier dans la banlieue de la capitale Mamoudzou et d'opérations de «décasage».

grande majorité Comoriens, s'est présenté le 21 mars en fin de journée devant le port de Mutsamudu. Mais les autorités locales lui ont refusé d'accoster sur ordre du gouvernement de Moroni, qui a publié une circulaire interdisant le retour sur son territoire des expulsés de Mayotte (Pour des raisons de sûreté et de sécurité, il est interdit aux compagnies maritimes et aériennes (...) d'embarquer à destination des autres îles soeurs toute personne considérée par les autorités qui

administrent Mayotte comme étant en situation irrégulière, et ce jusqu'à nouvel ordre). Après deux heures de blocage, le navire a été sommé de repartir et a repris la direction de Mayotte. Un député de l'île, Mansour Kamardine (droite), a vivement réagi au refoulement du Gombessa et appelé le gouvernement français à "bloquer immédiatement toute délivrance de visa et titre de séjour" pour les Comoriens. L'intersyndicale et le collectif des citoyens mahorais à la tête du mouvement de contestation qui secoue Mayotte ont pour leur part estimé que le refoulement de ce bateau "légitime la position des Mahorais dans la poursuite du mouvement".

Rien ne devrait évoluer sur le terrain avant l'élection partielle dans la 1ère circonscription des 18 et 25 mars. Mais une chose est sûre : le droit du sol à Mayotte risque d'être remis en cause.

Camille, OCL Reims, le 22 mars 2018

LUTTES DU PEUPLE KANAK

20 NOVEMBRE – 10 DÉCEMBRE 1984 :

LA COMMUNE DE THIO

Alors que la France vient de présenter « sa » méthode pour préparer le référendum sur l'indépendance en Nouvelle-Calédonie qui devrait avoir le 4 novembre 2018, il nous a semblé important de revenir sur certaines péripéties de la lutte du peuple Kanak.

En 1774, James Cook découvre dans le sud de l'océan Pacifique les terres qu'il dénommera New Caledonia. Dès 1840, les premiers évangélistes s'installent, catholiques sur la grande île, la Grande Terre, longue de 400 km, protestants sur les îles Loyauté (Maré, Tiga, Lifou et Ouvéa), et rencontrent les populations « premières » locales, les Kanak (les « êtres humains » en langue polynésienne, sans considération raciale), Mélanésiens originaires de l'Asie du Sud-Est, arrivés sur la Grande Terre et les îles Loyauté, près de quatre mille ans auparavant.

La découverte des richesses minières de la Grande Terre va donner une importance considérable à la colonisation et susciter des appétits de toute sorte, pour le plus grand malheur des Kanak : elle contient 25 % des réserves mondiales de nickel.

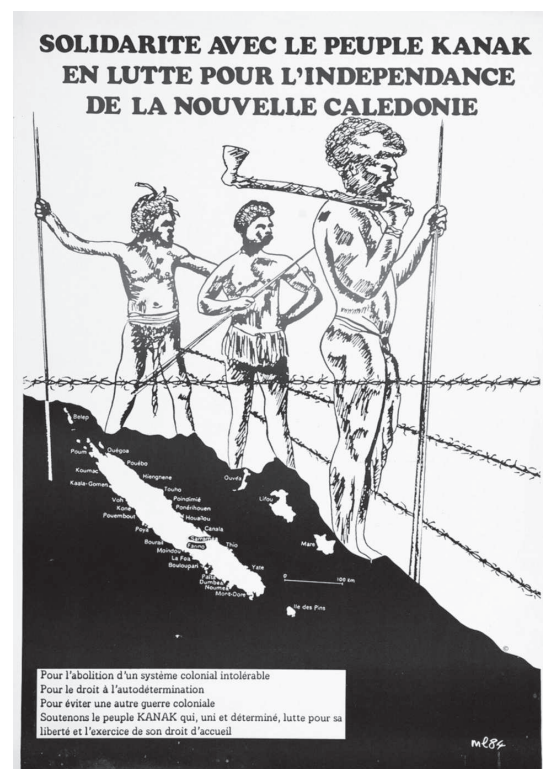
Depuis la prise de possession de la Nouvelle Calédonie au nom du gouvernement français en 1853, les Kanak sont maintenus en situation d'apartheid de fait dans un cadre colonial. Relégués dans des réserves, ils ont été soumis au statut de l'indigénat de 1887 à 1946, c'est-à-dire au travail forcé, à l'interdiction de circuler et à l'impôt de capitation. Ils n'ont obtenu le droit de vote comme tout citoyen français qu'en 1957.

Au nombre aujourd'hui d'environ 105 000 individus (d'après le recensement de 2014), ils sont, depuis 1963, minoritaires dans leur propre pays : 39,1 % de la population totale, de 268 767 individus, à côté des « Caldoches », descendants de colons et/ou de déportés - la Nouvelle-Calédonie fut un bagne de 1864 à 1924 -, de Français de l'Hexagone ou d'anciennes colonies, et d'autres populations importées afin de diluer la population kanak.

Mais les Kanak sont encore aujourd'hui porteurs d'une véritable civilisation communautaire originale organisée autour de la « coutume » faite de dons et de contre-dons, sans classes et sans Etat (« Une société sans prison, sans asile et sans orphelinat », disait l'un des acteurs du « réveil kanak » des années 70, Nidoish Naiseline en 1969 ; « La civilisation kanak : une chance pour le socialisme », écrivait Jimmy Ounei en 1982) où les rapports humains et les formes de production en fonction des besoins de chacun sont liés à une philosophie qui exclut toute forme de domination, d'exploitation et d'oppression. Ceux qui ont le statut de « chef » ne le sont pas au sens occidental du terme ; et les fonctions de dépositaire de la mémoire orale et de détenteur de la parole de la communauté perçue globalement comme une personne, mais pour autant sans négation de l'individu, ne les situent pas au-dessus de la société et de ses règles. D'ailleurs les autres membres de la tribu ne sont pas leurs sujets, mais leurs « frères ».

Pour autant la civilisation kanak n'est pas restée figée et repliée sur elle-même : les contacts, souvent douloureux, avec les autres cultures et religions ont apporté leur lot de valeurs nouvelles, mais celles-ci se sont plutôt agrégées aux soubassements de la civilisation kanak sans arriver véritablement à les mettre en péril.

Cette colonisation ne s'est pas faite sans réactions des populations locales passant du mal de vivre et du refus de procréer au désespoir sur fond de mortelles épidémies dues à de nouveaux virus inconnus pour elles, et de famines, ce qui aboutira au déclin de la population kanak durant les soixante premières années de contact avec le monde blanc. Des révoltes violentes éclateront dont cer-



taines aboutiront à de véritables insurrections.

L'insurrection de 1878 dura douze mois (juin 1878-juin 1879) avec des dizaines de fermes attaquées et près de 200 colons tués, autour du grand chef Ataï qui unifia de nombreuses tribus contre la pression foncière des nouveaux colons et leurs élevages extensifs (les premiers habitants de l'archipel n'occupaient plus alors que 10 % de la Grande Terre et toutes les îles Loyauté, de petite taille). Ce fut la première manifestation « nationale » kanak en quelque sorte. Le « nettoyage » de la guérilla dura six mois où l'on verra la majorité des 4 250 déportés de la Commune de Paris, arrivés en 1872 en même temps que des déportés kabyles à la suite de la grande révolte de 1871 en Algérie, demander des armes à leurs gardiens pour mater les « cannibales ». Seuls quelques-uns autour des anarchistes Louise Michel et Charles Malato se-



colonialisme

ront solidaires des insurgés, véritables premiers acteurs blancs d'un soutien anticolonialiste. La tradition orale kanak rapporte que Louise Michel, engagée bénévolement dans un travail pédagogique en tribus, alla jusqu'à remettre son écharpe rouge de la Commune à des émissaires d'Ataï à la veille de l'insurrection. L'état de guerre dura près de dix-huit mois et la répression fut terrible avec près de 2 000 morts kanak, l'assassinat d'Ataï (dont la tête fut conservée en trophée, exposée il y a encore quelques années, avant les « événements de 1984 », au Musée des colonies à Paris) par des Kanak ralliés, et la déportation de certaines tribus dans des îles aux extrémités de la Grande Terre. Des milliers de Kanak viendront saluer le départ de Louise Michel « l'Insoumise » sur les quais de Nouméa en 1880 ; et encore aujourd'hui sa mémoire est très présente dans la population mélanésienne.

LES «ÉVÉNEMENTS DE 1984» ET LA COMMUNE DE THIO

Fatigué des pièges, des chausse-trappes ou des atermoiements constants des gouvernements français successifs tant de droite que de «gauche», le Front de libération kanak et socialiste (FLNKS, qui rassemble toutes les composantes du mouvement kanak luttant pour son identité, sa survie culturelle et l'indépendance de la Kanaky) décide d'en finir avec le jeu politique institutionnel et propose un « boycott actif » des élections territoriales du 18 novembre 1984.

Le jour du vote, Eloi Machoro, brise à coups de hache l'urne électorale dans la mairie de Canala, et l'opinion publique en métropole va découvrir la lutte du peuple kanak à travers cette photo choc symbolisant concrètement le refus radical du jeu politique et de ses institutions. Eloi Machoro a remplacé Pierre Declercq, anticolonialiste européen, assassiné en 1981 comme secrétaire général de l'Union calédonienne, principale composante du Front. Né en 1946 dans la tribu de Nakéty, proche de Canala, il est issu d'un des clans ralliés au pouvoir colonial en 1978 qui ont participé à l'assassinat d'Ataï et à l'écrasement de l'insurrection. Dans une société de culture orale, 1878 c'était hier, et en 1982, une cérémonie de réconciliation a bien eu lieu entre les tribus insurgées et «traîtres», mais malgré tout, Eloi et ses proches se doivent d'être parmi les premiers à reprendre la lutte des «combattants de la liberté». Il est à la fois «fier, combattif et infatigable à étudier comme à marcher [...] et le dirigeant du FLNKS le plus convaincu de l'orientation socialiste de la lutte kanak au sein du Front», comme l'a décrit son ami Marc Coulon, communiste français qui fut

conseiller culturel de 1981 à 1985 sur le Territoire. Eloi Machoro, instituteur, Jean-Marie Tjibaou, ancien prêtre et président du FLNKS, véritable «âme» du mouvement, comme d'autres acteurs de la lutte kanak, cumulent les deux éducations, «indigène» et «missionnaire» (les écoles religieuses étant à l'époque la seule voie d'accès aux études pour les Kanak).

Le boycott actif a connu un gros succès à Thio : moins de 25 % des 1 700 inscrits sur la commune (dont 541 Européens) ont voté dont seulement 10 Kanak (et 6 d'entre eux participeront aux barrages). La ville minière de Thio, divisée en quatre villages séparés, est la seule municipalité de la côte Est encore administrée par un Européen, Roger Gaillot, propriétaire terrien et patron d'une petite mine de nickel, dirigeant du Front national local. Le district de Thio représente environ 100 000 hectares et comprend une population kanak d'environ 2 000 personnes réparties en 9 tribus sur 3 000 hectares seulement (85 000 hectares appartiennent à l'Etat français et 12 000 hectares aux colons).

Le 20 novembre sept barrages routiers et un blocus maritime isolent la commune du reste de la Nouvelle-Calédonie. Toute circulation est interdite en ville, les véhicules de la Société Le Nickel (SLN, à l'époque en situation de monopole tant pour l'exploitation que pour le traitement du minerai) sont réquisitionnés et ses dépôts de carburants occupés. Les bateaux de la société de pêche présidée par Roger Gaillot sont saisis. Quelques 200 militants du FLNKS conduit par Eloi Machoro, envahissent la gendarmerie (les quatre familles de gendarmes y sont séquestrées sans aucune violence), le port est bloqué, l'activité économique, y compris minière, est totalement paralysée provoquant un lourd manque à gagner pour la SLN. Vers 17 heures, les Kanak manifestent leur joie, drapeau de la Kanaky indépendante en tête, aux cris de «A bas le capitalisme», «Le pouvoir au peuple». «Nouméa-la-Blanche», chef-lieu de la Nouvelle-Calédonie, encore et toujours véritable comptoir colonial qui rassemble, à l'époque, avec ses communes limitrophes 70 % des 200 000 habitants de la Nouvelle-Calédonie, et la France hexagonale découvrent ces images à la télévision.

La très grande majorité de la population kanak participe au mouvement : les jeunes, les vieux, les femmes et même les enfants tiennent leur place dans les actions. Les autorités coutumières sont partie prenante de l'action : par exemple le président du comité local du FLNKS se trouve être le chef du clan détenteur de la terre et la chefferie coutumière de Thio a tenu à tenir son propre barrage. Assurer l'in-

tendance de plusieurs centaines de personnes n'est pas un problème pour les Kanak habitués à la vie collective tribale et aux grands rassemblements intertribaux.

Les militants FLNKS engagent une opération visant à désarmer les Européens à la fois surarmés du fait de leur passion de la chasse et pour certains partie prenante de milices anti-indépendantistes : un «comité des sages» comprenant un Européen indépendantiste est chargé des contacts avec la communauté des Européens assiégée afin de leur faire prendre conscience des conséquences d'un éventuel affrontement violent ; des dizaines d'armes sont récupérées, parfois remises par les Européens eux-mêmes dans le souci d'éviter tout dérapage. Des patrouilles ainsi que des tours de garde sont mis en place pour protéger les entreprises et les magasins (dans les premiers jours il y eut quelques pillages, rapidement circonscrits, n'en déplaisent aux tenants de la critique en acte de la marchandise !).

Eloi Machoro multiplie les réunions d'information et de discussion avec les non-Kanak. Les populations immigrées polynésiennes (originaires de Wallis et de Futuna, elles aussi « derniers confettis » de l'empire colonial français), qui ont boycotté elles aussi les élections malgré les menaces de mort à leur encontre proférées par l'équipe municipale d'extrême-droite habituée à les manipuler et les utiliser dans ses milices, rejoignent «leurs frères kanak» sur les barrages à partir du 24 novembre. L'autodéfense des tribus locales est organisée. En fait pas un seul coup de feu ne sera tiré contre des Européens et tout l'appareil de production restera en l'état durant toute l'occupation.

Le 1er décembre, un congrès clandestin du FLNKS désigne au consensus, suivant la coutume kanak, Jean-Marie Tjibaou «président du gouvernement de Kanaky», et Eloi Machoro «ministre de la Sécurité».

Le 2 décembre, Eloi Machoro et près de 400 hommes déterminés, armés de machettes, de sabres d'abattis, de casse-tête et, pour quelques dizaines, de fusils, en alerte depuis un premier passage d'hélicoptères, encerclent dès leur atterrissage 4 hélicoptères transportant environ 90 gendarmes mobiles et contraignent ceux-ci, sans aucune possibilité de réagir au risque d'un bain de sang de part et d'autre, à se rendre au pas cadencé, arme à la bretelle («Pour ne pas trop les humilier», confiera Elio Machoro à Vincent Kermel), à Thio-Village où ils rejoignent, une fois désarmés, les autres gendarmes reclus dans leur casernement. Près du pont de Thio, un 5e hélicoptère déverse sans se poser une quinzaine d'hommes en noir, cagoulés, du





Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (les «super-gendarmes» du GIGN). Ceux-ci se retrouvent rapidement bloqués par un solide barrage fait de portes à bétail et de fil barbelé avec en face deux lignes de feu indépendantistes appuyées par des tireurs armés de fusils à lunette postés dans des pylônes de part et d'autre. Le face à face armé durera le temps qu'Eloi Machoro en termine avec la neutralisation et la mise sous bonne garde de leurs 90 collègues et qu'il intime l'ordre, en joignant le geste à la parole, à l'officier dirigeant le commando du GIGN, impuissant et humilié, de reculer. Devant la détermination et l'organisation des Kanak, le pouvoir colonial se retrouve d'en l'obligation de négocier la libération de tous ses hommes retenus en otages et leur retour pitieux sur Nouméa sera organisé sans qu'un seul coup de feu n'ait été tiré et après restitution de toutes leurs armes, munitions et grenades. Si bien que la Commune de Thio, avec la mobilisation générale de la population kanak prenant en charge collectivement toutes les tâches tant quotidiennes que d'autodéfense va se poursuivre.

Dans le même temps, l'ensemble du Territoire est en situation de pré-insurrection : occupations de mairies, de gendarmeries, barrages sans cesse reconstruits après leur démantèlement. A Nouméa, les militants assurent la protection des indépendantistes les plus en danger, surtout les quelques Européens connus pour leur soutien à la lutte, les locaux indépendantistes et les faubourgs populaires kanak. L'aide au ravitaillement des tribus isolées est organisé. De l'autre côté, des escadrons de gendarmes mobiles continuent d'affluer de métropole, portant leur nombre à 6 000 hommes, soit, à l'époque, un gendarme pour 10 Kanak (sans compter les forces armées proprement dites). Toute manifestation est interdite, l'armée s'affiche en ville, des bateaux de guerre ravitaillent le nord de la Grande Terre.

Le 2 décembre, un affrontement sur un barrage d'une autre région aboutit à la mort

d'un éleveur blanc et Edgard Pisani part pour la Nouvelle-Calédonie comme émissaire spécial du gouvernement français avec pour mandat «d'assurer l'ordre, de maintenir le dialogue et de préparer les modalités selon lesquelles sera exercé le droit à l'autodétermination». Il débarque le 4 décembre. Avant toute négociation il réclame la levée des barrages. De son côté le FLNKS pose ses propres conditions : annulation des élections territoriales, organisation d'un référendum d'autodétermination réservé aux seuls Kanak et aux «victimes de l'Histoire» (non-Kanak nés de parents eux-mêmes nés en Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire en gros les Caldoches), et libération des prisonniers politiques. Effectivement 17 prisonniers sont libérés.

Mais, alors que le FLNKS s'apprête à lever les barrages, le 5 décembre, des «loyalistes» (anti-indépendantistes) du «clan des métis» montent une embuscade sur la route de Tiendanite près de Hienghène, dans le nord-est de la Grande Terre, contre des militants kanak : 10 sont tués dont 2 frères de Jean-Marie Tjibaou. Les auteurs de la fusillade seront acquittés pour «légitime défense», bénéficieront de compensations financières et seront fêtés en héros par les colons en 1988.

Alors que la tension monte dans toute la Nouvelle-Calédonie et afin d'éviter l'escalade dans un rapport de force très défavorable aux Kanak capables de mobiliser guère plus d'un millier d'hommes plus ou moins bien armés, Jean-Marie Tjibaou fera malgré tout lever les barrages le 10 décembre. Ce jour-là les barrages encerclant Thio sont levés clôturant d'une certaine façon la Commune de Thio qui restera l'action plus significative de tous les «Événements de 1984» à la fois sur la durée (trois semaines d'auto-gestion d'un territoire libéré significatif, créant une véritable «base kanak»), par la mobilisation générale de la population kanak locale (élargissant la participation aux

actions aux femmes autour de Marie-Françoise Machoro, sœur d'Eloi, aux jeunes, aux vieux), par le niveau d'organisation de son autodéfense autour de celui qui se révélera à cette occasion comme un véritable stratège capable de manier le chaud et le froid, à l'extrême limite d'un éventuel dérapage.

Au final l'occupation de Thio s'est faite sans violence ; et Eloi Machoro et les militants FLNKS de la région ont montré leur capacité à contrôler la situation avec un sang-froid exceptionnel tout en déplaçant la lutte de Nouméa, centre des institutions coloniales, vers l'intérieur et dans les îles où vit la majorité de la population kanak. En quelques semaines les actions directes menées par les Kanak obligent le gouvernement français à enterrer son projet d'autonomie interne, véritable piège néocolonial et aboutissent à ce que des années de réforme foncière ne sont pas parvenues à obtenir ; près d'un millier de colons isolés se réfugient à Nouméa ou dans les centres européens de la côte Ouest. Les demandeurs de visa font la queue au consulat d'Australie.

Mais quelques semaines plus tard, le 12 janvier 1985, Eloi Machoro et l'un de ses lieutenants, Marcel Nonaro, sont abattus par des membres du GIGN, trouvant là l'occasion de laver l'affront subi à Thio.

Les années suivantes connaîtront leur lot d'horreurs et de malheurs : 19 Kanak tués (dont 4 exécutés après leur reddition) lors d'un assaut des forces spéciales de l'armée française à la suite d'une prise en otages de gendarmes le 5 mai 1988 ; un accord de capitulation imposé contre la menace d'une «véritable guerre» à Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné, numéro deux du Front par un gouvernement de «gauche» et un Premier ministre, Michel Rocard, ancien militant anticolonialiste (à l'époque de la guerre d'Algérie) en juin 1988 ; l'assassinat, un an plus tard, de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné



Yeiwéné par l'un des leurs, opposé à cet accord. Suivant la tradition kanak la mort des signataires de l'accord scelle celui-ci sans possibilité de le rompre ce qui va ensermer le peuple kanak dans un carcan jusqu'au référendum d'autodétermination prévu pour 2018 au plus tard.

Depuis un peu plus de deux siècles, les Kanak sont confrontés au monde occidental et le plus souvent à certaines des aspects les pires de ce monde : racisme, xénophobie, colonialisme, soi-disant supériorité des Blancs et de la civilisation occidentale, violence d'Etat..., même s'il est vrai qu'ils ont aussi découvert, souvent à leur corps défendant, à l'occasion des deux Guerres mondiales par exemple, d'autres valeurs plus reluisantes de nos sociétés. Deux siècles de souffrance, de tentatives d'a-culturation, de massacres, d'assassinats en tout genre, et même parfois endogènes, stade suprême de l'horreur pour le plus grand bonheur des colonialistes et des partisans du maintien du statu quo colonial instauré en 1853.

Sans ces empêchements d'exploiter au maximum les richesses minières locales, sans être obligé de prendre en compte les aspects humains et environ-

nementaux, l'archipel serait un nouvel Eldorado pour le plus grand profit du capitalisme mondialisé ! Non seulement le peuple kanak n'a pas rejoint la longue liste des petits peuples premiers disparus sous toutes les latitudes, mais depuis les années 1920 il a à nouveau cru en nombre et en fierté, et sa civilisation, sans être intacte, est toujours vivante.

C'est déjà une victoire en soi que ce petit peuple - fort d'une population évaluée entre 40 et 80 000 âmes à la prise de possession en 1853, que l'on a quasi poussé à la disparition, ne représentant plus que 27 000 individus en 1921 - qui a eu le malheur d'échouer il y a plus de quatre mille ans sur un Caillou qui vaut tant d'or soit encore là et bien là, avec sa population de plus de 100 000 personnes aujourd'hui, malgré l'étau dans lequel il se trouve entre le fait colonial, la raison d'Etat (qu'aucun d'entre eux n'aurait jamais imaginée si froide et inhumaine) et le « talon de fer » des grandes multinationales du nickel en ces heures de globalisation à l'échelle mondiale.

Daniel Guerrier

A quelques mois du référendum d'autodétermination en Kanaky / Nouvelle-Calédonie...

Meeting de solidarité avec la lutte du peuple kanak



Avec des interventions de :

- Daniel Goa (porte-parole du FLNKS)
- Des jeunes du FLNKS
- Des militants de l'USTKE, du MJKF, de Solidarité Kanaky, de l'ASDPK

Mercredi 21 mars / 19h

**Bourse du Travail de Paris
3, rue du Château d'Eau
Métro République**

Mouvement des Jeunes Kanak en France (MJKF), Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE)
Association Information et Soutien aux Droits du Peuple Kanak (AISDPK), Collectif Solidarité Kanaky

ASSOCIATION POITEVINE
INFORMATION ET SOUTIEN
AUX DROITS DU PEUPLE KANAK

**INDEPENDANCE
KANAKÉ
IMMEDIATE**